

- Un éditorial de Claude Ryan: où est le bien des personnes et de l'État? (page 4)
- Le ministère de l'éducation interdit le réengagement des enseignants non qualifiés. (page 3)
- L'épiscopat canadien réitère l'appui déjà donné aux ex-employés de G. Lapalme. (page 3)

la météo

Nuageux avec possibilité d'une averse. Maximum de près de 65.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Simple Presse d'Avila

VOL LXI NO 238

Montreal, jeudi 15 octobre 1970

10 CENTS

Chicoutimi, Saguenay, Bas-du-Fleuve, Rive-Nord, Québec-région, Ontario (Ottawa exclu): 15 CENTS

L'Assemblée se réunit en séance extraordinaire

Loi spéciale contre les spécialistes

par Gilles Lesage

QUÉBEC — L'Assemblée nationale se réunira d'urgence à trois heures, cet après-midi, pour adopter deux projets de loi visant à mettre l'assurance-maladie en vigueur le 1er novembre, et probablement un troisième "bill" pour forcer les médecins spécialistes à reprendre le travail.

C'est ce que le premier ministre a fait savoir hier soir à l'issue d'une

brève séance du conseil des ministres tenue peu après son arrivée à Québec.

M. Robert Bourassa a donné une conférence de presse dans son bureau — pour la première fois depuis son élection — en compagnie du ministre de la santé, M. Claude Castonguay.

Il a dit clairement que si les spécialistes ne sont pas retournés au travail aujourd'hui, un projet de loi sera pré-

senté pour les y forcer, étant donné que la situation dans les hôpitaux s'est détériorée depuis quelques jours.

Le premier ministre a rappelé que le Collège des médecins a lui-même reconnu la gravité de la situation, et M. Castonguay a fait la lecture d'un télégramme dans le même sens de l'Association des hôpitaux.

L'un des deux projets de loi vise:

premièrement, à clarifier les dispositions de la loi de l'assurance-maladie relativement au contrôle de l'acte médical; deuxièmement, à introduire une catégorie additionnelle de professionnels désengagés dont les patients recevront de la régie un montant égal à cent pour cent du tarif prévu; par contre, ces professionnels ne pourront exiger plus que les tarifs prévus.

L'autre projet comportera les dispositions minimales requises pour que le régime entre en vigueur le 1er novembre, même en l'absence d'ententes avec les cinq groupes professionnels impliqués. Lorsque des ententes seront conclues, avant ou après l'entrée en vigueur du régime, elles remplaceront les dispositions de la loi spéciale.

Cette réunion extraordinaire de l'As-

semblée nationale avait d'abord été fixée à lundi, elle a été reportée de quelques jours, le premier ministre et ses collègues étant retenus à Montréal pour tenter de trouver une solution à l'affaire des enlèvements de MM. Cross et Laporte.

En l'absence de M. Laporte, leader parlementaire du gouvernement, c'est le

Voir page 2: L'Assemblée

La FMSQ: Québec veut semer la panique

par Jean-Luc Duguay

La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) a fait savoir, hier soir, qu'elle ne prenait pas l'initiative d'ordonner le retour au travail de 3,000 de ses 4,000 membres. L'Assemblée nationale adoptera donc dès aujourd'hui une loi spéciale pour forcer la fin de la grève.

Dans un communiqué rendu public en soirée, au terme d'une longue réunion des dirigeants, la FMSQ accuse le gouvernement et particulièrement le ministre de la santé de vouloir créer, par les rapports pessimistes qu'ils donnent de la situation dans les hôpitaux, "un climat de panique".

Le seul but du gouvernement, estime la FMSQ, est de justifier l'adoption d'une loi spéciale qui "embrigadera" les médecins québécois dans un régime d'assurance-maladie qui porte atteinte à leur liberté professionnelle.

La FMSQ nie catégoriquement que la situation, ainsi que le prétend le ministère de la santé, soit sur le point de devenir critique dans les hôpitaux de la province. Elle souligne que le ministère

Voir page 6: Les spécialistes



Trois agents de la SQ montaient la garde devant le bureau de M. Bourassa, premier ministre du Québec, à son retour dans la capitale après une absence de cinq jours. (Téléphoto PC)

Redoutant une dégradation politique

Un groupe de personnalités invitent Bourassa à la plus grande souplesse

Un groupe de personnalités, représentants divers milieux du Québec, ont tenu hier soir à appuyer formellement la négociation amorcée par le premier ministre Bourassa à la suite de la déclaration faite par lui dimanche dernier. Au cours d'une conférence de presse convoquée à la hâte dans un salon du Holiday Inn, ces personnalités ont émis une déclaration où ils soulignent la nécessité de négocier avec le plus de souplesse possible l'échange de MM. Cross et Laporte, les deux otages du FLQ, contre les prisonniers politiques de ce mouvement. Parmi les signataires de cette déclaration, on remarque les noms de René Lévesque, Alfred Rouleau, Claude Ryan et Louis Laberge.

C'est devant la lenteur des progrès accomplis jusqu'ici vers un dénouement satisfaisant du drame Cross-Laporte, et le danger d'une dégradation politique et sociale qu'ils ont cru percevoir tout dernièrement, que ces personnes sont entrées spontanément en communication entre elles. Elles ont constaté la convergence de leurs inquiétudes et ont conclu à la nécessité de les exprimer publiquement; elles invitent aussi tous ceux qui partagent leurs inquiétudes à communiquer avec l'une d'entre elles.

Bien qu'au moment de mettre sous presse les principaux dirigeants du parti québécois soient encore les seules personnalités politiques qui aient si-

gné cette déclaration. L'initiative n'est pas patronnée formellement par ce parti.

Voici le texte intégral de la déclaration émise hier soir, suivi de la liste complète des co-signataires.

"L'affaire Cross-Laporte est avant tout un drame québécois. Les deux otages sont, l'un un citoyen du Québec, l'autre,

un diplomate dont la fonction en faisait temporairement un citoyen avec les mêmes droits au respect de sa vie et de sa dignité d'homme que chacun d'entre nous.

"Les gens du FLQ d'autre part, sont une fraction marginale de ce même Québec mais font quand même partie de

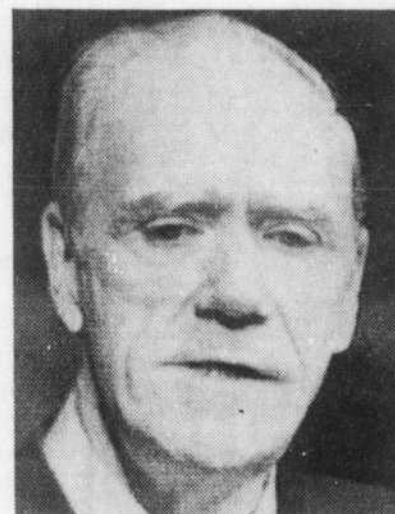
Voir page 6: Un groupe

À l'ONU

Sharp décèle une crise de confiance

NATIONS UNIES (PC) — Le Canada a ouvert hier, la série de cérémonies commémorant le 25^e anniversaire de la fondation de l'ONU. Dans son discours, M. Mitchell Sharp, ministre canadien des affaires extérieures, a affirmé que si l'organisation mondiale voulait répondre aux aspirations de ses fondateurs, il lui fallait d'abord mettre de l'ordre dans sa propre maison. Il a ensuite fait indi-

Voir page 6: Sharp à l'ONU



Mitchell Sharp

Hussein reconnaît le droit des Cisjordanais à l'autodétermination

AMMAN (AFP) — Le roi Hussein a prononcé hier soir un important discours précisant le sens de l'accord intervenu mardi soir avec la résistance palestinienne (voir p. 9). Il a reconnu implicitement dans ce discours le droit des Cisjordanais à l'autodétermination. Il a également tenu une conférence de presse au siège de la télévision jordanienne.

"L'accord que nous avons conclu hier, grâce à l'aide des leaders arabes, ouvre le chemin à l'édification d'une Jordanie moderne fondée sur l'union et la coopération de tous ses fils", a dit le souverain dans une déclaration liminaire. "Nous pouvons maintenant nous atteler à la tâche primordiale: panser nos blessures".

Une des premières questions posées par les journalistes au souverain ha-

chemite a porté sur la contradiction entre l'acceptation du plan Rogers par la Jordanie et son rejet par les fedayines.

"En ce qui concerne la Jordanie, a répondu le roi Hussein, tout règlement doit assurer le retour à la Jordanie de ses territoires occupés en juin 1967 et le rétablissement dans tous ses droits du peuple palestinien, conformément aux résolutions votées par l'ONU depuis 1948. Notre position restera immuable quelles que soient les circonstances".

—Comment pourrait-on concilier l'appui des forces armées jordanienes aux fedayines avec le cessez-le-feu israélo-jordanien?

—"Notre peuple a le droit, a répondu le roi Hussein, de combattre l'occupation israélienne aussi longtemps que des territoires jordanien demeurent occupés".

—Que pensez-vous du jugement que certains formulent sur les récents événements: l'armée jordanienne a remporté une victoire militaire et les fedayines une victoire politique?

—"La Jordanie est actuellement plus forte que jamais, militairement et moralement", a dit le souverain qui a insisté sur la nécessité de conserver l'unité nationale. "Grâce à cette unité, a-t-il souligné, pas une goutte de sang n'a été versée sur cette terre de 1953 à 1967" (c'est-à-dire sous le règne du roi Hussein).

—Pensez-vous que l'accord avec les fedayines sera respecté?

—"Il n'y a aucune raison pour mettre en doute le succès de l'application de cet accord. Nous sommes résolus à en assurer l'exécution et nous pensons

que l'autre partie déploiera ses efforts dans le même sens".

—Etes-vous d'accord avec le maintien de la milice dans les villes?

—"Je souhaite l'adoption de mesures qui permettraient l'armement de tous les citoyens sans discrimination pour qu'ils remplissent leur devoir patriotique", a répondu le roi.

Revenez-vous actuellement une assistance militaire des États-Unis?

—"Nous avons toujours reçu des armes et du matériel militaire des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'autres pays européens. Cette assistance n'a pas été interrompue durant ces dernières années et elle se poursuit actuellement".

—Votre gouvernement a-t-il demandé durant les récents incidents l'intervention militaire des États-Unis ou de la

Voir page 2: Hussein

La réforme régionale

Reggio de Calabre s'organise pour une longue résistance

par Antoine Merlino, de l'AFP

REGGIO (Calabre) — "Mort à ceux qui se rendent": ce slogan qui servit de devise aux fidèles de Mussolini durant la république de Salò (1943-45), est affiché depuis une semaine dans toutes les rues de Reggio de Calabre, qui exige le statut de capitale régionale. Ce slogan, répété aussi sur des pancartes accrochées à plusieurs fils électriques, prouve assez la détermination de la population de Reggio qui, après avoir constitué des "républiques de quartiers", s'organise, semble-t-il, pour une longue résistance.

Les huit mille carabinieri, policiers et hommes de troupe, dont les équipes ont été renforcées hier, éprouvent de grandes difficultés à procéder à un quadrillage efficace de la ville, plongée dans un chaos apparemment inextricable. Reggio est hérissée de barricades qui ont été érigées avec toutes sortes de matériaux: voitures renversées, poteaux télégraphiques sciés ou abattus, chaises, vieilles tables et armoires. Certaines barricades sont même construites en ciment armé et les forces de l'ordre s'emploient à les détruire à l'aide de bulldozers.

Chaque nuit, les tentatives, les policiers sont assaillis à coups de pierre et de cocktails Molotov, qui jaillissent à l'improviste des immeubles voisins.

La chaleur d'un été qui se prolonge est rendue insupportable par les gaz lacrymogènes de grenades qui éclatent un peu partout à intervalles réguliers dès que tombe la nuit.

De tous les "comités de lutte" en faveur de Reggio de Calabre, celui qui a été constitué par les femmes est sans doute l'un des plus actifs. Parmi ces "passionnaires" de la révolte calabraise, on peut voir un grand nombre de bourgeoises qui ont troqué leurs robes de

soie pour des tenues plus démocratiques. Certaines d'entre elles affrontent les forces de l'ordre avec des masques à gaz. Mais leur rôle se limite le plus souvent à ravitailler les manifestants tranchés ou à soigner les blessés qui pour la plupart refusent d'avoir recours aux soins des hôpitaux.

Les forces de l'ordre tentent de débloquent complètement le port où depuis

Voir page 2: Reggio de Calabre

au gré du temps

L'impôt et les hausses

Aux dires d'experts, le fond du problème dans le conflit opposant médecins et autorités: n'est ni le problème de l'acte médical, ni celui du désengagement, ni le montant des honoraires.

La discorde se résoudrait à ceci: selon le système de rémunération prévu par le gouvernement, ce dernier connaîtrait à quelques dollars près les revenus annuels des praticiens.

Cela serait injuste pour eux, car certains représentants de professions libérales pourraient, de leur côté, continuer à farder la vérité dans leurs déclarations au fisc et échapper ainsi aux rigueurs de l'impôt.

À moins que dans le but de créer une authentique société juste, on applique à tous une imposition égale.

On verrait alors ceux qui parviennent à camoufler des gains se vêtir pauvrement, habiter de modestes demeures, circuler dans de vieilles voitures et renoncer aux coûteuses vacances afin de ne pas exposer ce que les théoriciens fiscaux appellent les signes extérieurs de la richesse.

Louis-Martin TARD

suites
de la première
page

REGGIO

une semaine le trafic est paralysé, les manifestants ayant coulé du béton dans les bassins. Le transport des denrées en provenance de Messine a été suspendu et le ravitaillement risque de devenir un sérieux problème dans les prochains jours, a déclaré un fonctionnaire de la préfecture de Reggio.

Située sur un petit promontoire surplombant le détroit de Messine, Reggio de Calabre fut dès le Moyen Âge un centre important de la vie politique, économique et religieuse. Reconstituée presque entièrement après le tremblement de terre de 1908, qui avait rasé Messine située de l'autre côté du détroit, la ville n'a cessé de se développer et d'affirmer ainsi sa vocation de capitale régionale.

L'enjeu

Il ne fait plus de doute à présent que les 100.000 habitants de Reggio sont prêts à défendre coûte que coûte le droit de leur ville à devenir la véritable capitale de la région autonome de la Calabre, issue des élections du 7 juin dernier. Il n'y a aucune raison, affirme-t-on à Reggio, d'avoir choisi comme chef-lieu la ville de Catanzaro, peuplée de 50.000 habitants et dont l'activité économique est beaucoup moins importante.

C'est, en particulier, l'avis des syndicats qui viennent d'adresser un nouveau télégramme au gouvernement dans lequel ils dénoncent ce qu'ils appellent les "graves et continuelles provocations des forces de l'ordre".

L'anxiété gagne d'ailleurs également la population de Catanzaro qui se prépare de son côté à manifester contre l'éventuelle décision du parlement de choisir définitivement Reggio comme capitale régionale.

La population de cette région a été très tôt attirée par l'action politique. Les "carbonari" y ont déployé une grande activité et les Calabrais soutinrent au cours de l'histoire de vigoureuses révoltes notamment contre les Bourbons, et même contre la monarchie de Savoie après l'unité politique du pays. C'est en partie pour avoir sous-évalué les données psychologiques, politiques et surtout économiques, que le gouvernement se trouve à présent dans une sorte d'impasse, et il ne peut que reculer.

L'ASSEMBLÉE

ministre de l'industrie et du commerce, M. Gérard-D. Lévesque, qui agit comme leader ministériel.

M. Bourassa avait rencontré les chefs des partis d'opposition, ou leurs représentants, dimanche soir, pour leur faire part de la décision d'ajourner la réunion de l'Assemblée.

Hier soir, le conseil des ministres n'a pris que quelques minutes, après être rentré en toute hâte à Québec, pour décider de réunir les députés dès aujourd'hui.

Le premier ministre s'est dit assuré de la collaboration des trois autres partis, et il estime que la réunion pourrait ne durer qu'une seule journée. Les autres partis, dit-il, comprennent les circonstances dans lesquelles le gouvernement est pris.

Quant à savoir si des décès sont attribuables directement à la grève des spécialistes, le ministre de la santé a dit qu'il était impossible de le déterminer de façon précise. Il a noté que lorsque des plaintes sont portées, ou encore lorsqu'il y a des doutes relativement à un décès, le ministère demande au Collège des médecins de faire enquête. Dans tous les cas, jusqu'à hier, aucun décès n'a pu être attribué directement à la grève des trois-quarts des spécialistes. Il n'a pu toutefois fournir le nombre de cas pour lesquels il y a eu demande d'enquête.

Aucune autre réunion du conseil des ministres n'était prévue pour hier. Le premier ministre devait toutefois rencontrer Me Robert Demers, arrivé de Montréal en même temps que lui, mandaté par le gouvernement pour négocier avec l'avocat du FLQ, Me Robert Lemieux.

M. Bourassa a dit qu'il aurait préféré que les négociations puissent se poursuivre à Québec, étant donné que d'autres problèmes urgents, au premier chef l'assurance-maladie et la situation critique dans les hôpitaux, retiennent également l'attention du gouvernement.

Mais M. Lemieux refusant de se rendre à Québec, les pourparlers se poursuivront à Montréal.

Les ministres se réuniront à nouveau aujourd'hui, à un moment non encore déterminé.

M. Bourassa a dit que la détérioration de la situation dans les hôpitaux nécessitait une action immédiate, et que c'est pour cela qu'il avait prié les spécialistes de retourner d'eux-mêmes à leur travail. Il estimait "possible, et même probable", hier soir, qu'ils le fassent au cours de la journée. Le cas échéant, les spécialistes n'auront pas à faire face à une loi spéciale, mais les deux autres projets n'en seront pas moins étudiés et adoptés rapidement.

La régie de l'assurance-maladie a besoin d'un délai de douze à quinze jours pour mettre tous les mécanismes en marche et alimenter ses ordinateurs en fonction des lois qui seront adoptées par les députés.

Rencontrant les reporters pour la première fois depuis son retour des États-Unis, samedi dernier, M. Bourassa a redit que son objectif était le même que celui qu'il s'était fixé dimanche, savoir la conciliation de la justice individuelle — pour tenter de sauver la vie de MM. Cross et Laporte — et de la justice collective.

Le premier ministre a dit que toutes les mesures utiles seront prises pour assurer la sécurité des députés. Personnellement, il n'a pas objection à ce que le public soit admis dans les galeries de l'Assemblée, aujourd'hui.

Le premier ministre était arrivé au parlement un peu avant dix-huit heures, hier soir.

Fermement encadré de solides gardes-du-corps, M. Bourassa s'est dirigé rapidement vers son bureau, suivi d'une meute de reporters. Il leur a fait savoir que la réunion du conseil des ministres qui devait débiter incessamment porterait sur deux points: l'affaire des enlèvements et l'assurance-maladie.

Peu après son arrivée à Québec, vers dix-sept heures, le chef du gouvernement s'était rendu, comme il le fait chaque jour à l'heure du souper, faire un peu de natation. En dépit de ce bref moment de détente, ses traits étaient tendus et ses yeux rougis par la fatigue.

Repondant distraitement aux questions qui fusaient de partout, le premier ministre, visiblement, avait l'esprit ailleurs.

Au cours de la journée, les ministres, qui étaient sur le qui-vive à Montréal depuis samedi soir, étaient revenus un à un à Québec suivis de près par des policiers.

ROBERT LEMIEUX

la somme de \$500.000 soit déposée en fiducie dans un de ces pays, jusqu'au moment où Ottawa déclarerait que les otages ont été libérés.

Me Lemieux attendait, hier soir, une réponse du gouvernement Bourassa avant de poursuivre les négociations.

Même si le cabinet Bourassa a quitté le 20ème étage de l'hôtel Reine Elizabeth, à Montréal, pour réintégrer ses locaux du Parlement de Québec, les négociations se poursuivront dans la métropole.

En réponse à une question d'un journaliste, Me Lemieux croit que le principal responsable de la poursuite des opérations policières en vue de retrouver le repaire des ravisseurs est "peut-être" Me Michel Côté, avocat en chef de la ville de Montréal.

Il a rappelé que Me Côté est le "père du règlement anti-manifestation" et qu'il est à l'origine de mesures de répression des mouvements contestataires.

Cela ne limite pas la responsabilité du ministre Jérôme Choquette, a ajouté Me Lemieux, car le ministre de la justice est constitutionnellement responsable de l'administration de la justice dans la province.

Les perquisitions continuent, a-t-il ajouté, mais aucun cas de torture par les policiers ne lui a été rapporté.

Il a signalé que Pierre Tardé et un dénommé Potvin ont été arrêtés hier et détenus au quartier général de la police de Montréal.

"Je suis inquiet, mais je suis de bonne foi et j'espère en arriver à une entente le plus vite possible. Je présume la bonne foi du gouvernement, mais j'aimerais qu'il pose des gestes concrets pour confirmer cette bonne foi".

Puis il a ajouté: "J'ai l'impression que le gouvernement est disposé à libérer les prisonniers politiques; si je n'avais plus cette impression, je devrais faire rapport au FLQ et j'ai l'impression que les négociations seraient alors définitivement rompues."

Concernant la libération des prisonniers politiques consentants, Me Lemieux s'est dit d'avis que la Couronne provinciale jouit de la prérogative royale de gracier ou de libérer des prisonniers.

BOURASSA

le mandat de Me Demers n'a pas changé. Au sujet de l'une des exigences du FLQ — arrêt complet de l'activité policière — M. Bourassa a noté simplement qu'il est difficile dans les circonstances actuelles d'ordonner aux corps policiers de ne rien faire.

Le fait que Me Lemieux ait refusé de négocier à Québec, a encore dit M. Bourassa, n'est pas de nature à accélérer les négociations en cours.

La journée de mercredi, dixième journée de ce drame apparemment interminable, dixième séquence d'un film qui serait médiocre et loufoque si la vie de deux hommes n'était pas menacée, aura été marquée, essentiellement, par les événements suivants:

● Suspense et anxiété au début de la matinée quant à la tournure des négociations par suite de la décision de Me Lemieux d'y mettre fin, faute de pouvoir dépasser le mandat que le FLQ lui avait expressément confié. Il ne sagissait pas encore d'une rupture des pourparlers puisque les deux avocats avaient pris rendez-vous pour 10 heures. Mais l'impasse était complète, le gouvernement restant sur ses positions et exigeant toujours une réponse à la "question préalable", c'est-à-dire la certitude absolue que, une fois les conditions remplies, les deux otages seraient effectivement remis en liberté. A cette question préalable, Me Lemieux avait, de son propre chef, mais sans l'autorisation des ravisseurs, proposé une réponse: les "prisonniers politiques" pourraient être détenus et les lingots d'or (\$500.000) conservés par le gouvernement du pays (Algérie ou Cuba) où seront transportés les "prisonniers politiques" dont le FLQ réclame l'élargissement. Le gouvernement algérien ou cubain ne les relâcherait que si MM. Cross et Laporte sont remis en liberté. S'il arrivait que le FLQ ne respecte pas son engagement, Alger ou La Havane renverrait les "prisonniers politiques" et l'or au Canada.

● Mais, au milieu de la matinée, les deux cellules du FLQ publièrent conjointement le communiqué n° 9, daté de 5 heures du matin et qui constitue une réponse à la requête de Me Lemieux. Dans ce texte, les ravisseurs donnent "carte blanche" à l'avocat pour négocier avec le gouvernement les conditions posées pour la remise en liberté, sains et saufs, de MM. Laporte et Cross. Me Lemieux a rencontré à 14h, le représentant du gouvernement, Me Demers, — fit la veille. On trouvera le texte de ce communiqué plus loin.

● Muni de ce nouveau mandat, Me Lemieux a rencontré à 14h, les représentants du gouvernement, Me Demers. Ce dernier lui a fait savoir que les négociations reprendraient, non plus à Montréal, mais à Québec où sont retournés hier après-midi le premier ministre et les membres du gouvernement qui siégeaient à Montréal depuis samedi.

● Me Lemieux a refusé de se rendre à Québec pour négocier. C'est à Montréal, a-t-il dit, que doivent se poursuivre ces tractations, car c'est à Montréal qu'il peut plus facilement communiquer avec toutes personnes nécessaires. Me Lemieux, en fin d'après-midi, attendait la réponse du gouvernement à la formule qu'il a proposée avec l'accord du FLQ quant à la question préalable.

● Toute la journée, une grande question, une question fondamentale s'est posée: quelle est, exactement, l'attitude des autorités gouvernementales: est-ce la souplesse? Et jusqu'où? Est-ce la fermeté? Et dans quelle mesure? Ottawa semble, à cet égard, opter pour la "ligne dure". Mais, au début de la soirée, on ne pouvait dire si Québec le suivrait dans cette voie.

Voici le texte du 9e communiqué du FLQ:

"Après rencontre et entente entre la cellule CHENIER et la cellule LIBERATION, le Front de libération du Québec cellule Libération tient à faire certaines mises au point, suite à la conférence de presse de Me Lemieux sur le résultat des pourparlers avec les autorités en place.

"1 — Quant aux garanties que les autorités en place nous demandent, le Front de libération du Québec ne peut que renouveler son engagement solennel devant le peuple du Québec."

Il n'est pas question, comme le suggèrent les autorités en place, de leur li-

vrer un membre de chaque cellule, comme garanties. Nous acceptons toutefois comme solution ultime, la proposition de Me Lemieux, à savoir que le pays qui accueillera les prisonniers politiques retienne ces derniers ainsi que les 500.000 dollars — jusqu'à ce que nous ayons libéré sain et sauf J. Cross et P. Laporte.

"2 — Nous doutons sérieusement de la bonne foi des autorités concernées. Quelles "garanties" celles-ci peuvent-elles nous donner quant à la cessation des fouilles, perquisitions, et arrestations de la part de leur police politique fasciste? Depuis plus de huit jours les forces policières répressives, sous les ordres du chien à Choquette, multiplient leurs perquisitions et arrestations illégales, malgré le fait que ce soit là une des principales conditions quant à la remise en liberté sain et sauf de J. Cross et de Pierre Laporte. Comment, après tant d'actes illégaux de la part de leurs "bouncers", les autorités en place pourront-elles nous affirmer et nous convaincre que leur police politique fasciste arrêtera momentanément leur "chasse"? Comment pouvons-nous croire que les autorités en place veulent sauver la vie de J. Cross et P. Laporte, lorsqu'elles ordonnent à leurs "bouncers" de retrouver les ravisseurs, tout en sachant que notre arrestation signifie la mort immédiate du diplomate et du ministre du chômage et de l'assimilation?

"3 — A Me Lemieux, Le Front de Libération du Québec ne demande aucune "garantie", quant à son intégrité et sa bonne foi. Nous renouvelons le mandat de Me Lemieux quant à l'application de nos conditions et nous lui donnons "carte blanche" pour négocier ces dites conditions.

"4 — Me Robert Lemieux devra faire rapport publiquement, comme précédemment, des résultats des négociations qui se seront déroulées au cours de la journée de mercredi.

"5 — A la suite de ces résultats, nous émettrons un nouveau communiqué. Nous ferons part à Me Lemieux ainsi qu'aux autorités en place de notre décision et nous fixerons un dernier délai quant à l'exécution de nos demandes.

Nous vaincrons
Front de libération du Québec

"Remarque 1. Nous tenons à rappeler aux autorités en place qu'il n'est pas question qu'un ou des membres du Front se livrent à leurs "bouncers". Toute nouvelle proposition en ce sens sera considérée comme négative et ne fera que compromettre les chances de J. Cross et de Pierre Laporte.

"Remarque 2. Nous demandons à Me Lemieux de faire le point sur les opérations policières présentes et passées: fouilles, perquisitions, arrestations et tortures.

"Remarque 3. S'il vous plaît, remettre une copie de ce communiqué à Me Robert Lemieux."

QUAND

Suite de la page 4

l'heure fixée, du ministre québécois du travail.

La Commission Scolaire Régionale de Chambly

Extrait du livre des délibérations
A une session spéciale des Commissaires d'écoles de la Commission Scolaire Régionale de Chambly, tenue au lieu habituel des séances, au siège social de la Commission Scolaire Régionale de Chambly, 185 rue St-Jean, suite 210, Ville de Longueuil, à 20:00 heures (heure avancée) et convoquée dans le but d'étudier et d'adopter, s'il y a lieu, une ou des résolutions se rapportant aux articles mentionnés dans l'ordre du jour, et à laquelle la session est présente:

Messieurs:
André Camarale, Jules-E. Moulin, Jean-M. Poirant, Jacques Rochelleau, Bernard-E. Lapointe, Gaston Bussières, Jules St-Pierre et Ch.-E. Plamondon, tous Commissaires et représentant la totalité des membres de cette Commission Scolaire Régionale.

Sous la présidence de Monsieur André Camarale.
Le secrétaire-trésorier, Monsieur André Charrier, est aussi présent.

Sujet:
Modifications aux résolutions nos. 723-67, 704-67 et 735-67, re: emprunts à long terme — Ecoles secondaires polyvalentes de Montargis, André Laurendeau et MacDonald-Carter.

RESOLUTION NO. 743-70

Monsieur le commissaire Jacques Rochelleau propose que les taux d'intérêt sur les obligations à émettre en vertu des résolutions d'emprunts à long terme suivantes, lesquelles résolutions furent d'abord approuvées par le conseil de l'Éducation, à savoir:

a) Emprunt de \$2.200.000,00 décaissant de la résolution No. 723-67 du 18 mai 1967, modifiée les 15 juillet 1968 (No. 548-68) et 27 août 1968 (No. 702-68) pour la construction de l'école secondaire polyvalente MacDonald-Carter (St-Hubert — anglais: 0600-64).

b) Emprunt de \$2.200.000,00 décaissant de la résolution No. 735-67 du 13 novembre 1967, modifiée les 15 juillet 1968 (No. 548-68) et 27 août 1968 (No. 702-68) pour la construction de l'école secondaire polyvalente MacDonald-Carter (St-Hubert — anglais: 0600-64).

c) Emprunt de \$2.200.000,00 décaissant de la résolution No. 704-67 du 11 mai 1967, modifiée les 15 juillet 1968 (No. 548-68) et 27 août 1968 (No. 702-68) pour la construction de l'école secondaire polyvalente MacDonald-Carter (St-Hubert — anglais: 0600-64).

soient portés de 7 1/4% à 9 1/4% l'an pour le solde non amorti de ces emprunts au 24 novembre 1970, soit un montant total de \$6.180.000. ET QUE les résolutions originales mentionnées aux item a, b et c, soient de nouveau modifiées en conséquence.

ADOPTÉE

Vraie copie certifiée du Livre des Délibérations. (Folio.....) Livre....., Longueuil.

CE 14IEME JOUR D'OCTOBRE 1970.

Le.....étaire-trésorier, André Charrier.

HUSSEIN

Grande-Bretagne?

— "Nous avons entrepris des démarches auprès des gouvernements américain et britannique pour les informer des événements, mais nous ne leur avons demandé aucune intervention directe, car nous nous estimons capables de redresser la situation par nos propres moyens".

— Peut-on s'attendre à un prochain retour au pouvoir d'un gouvernement civil?

— "Toutes les dispositions adoptées dernièrement en Jordanie sont conformes à la constitution. La formation d'un cabinet militaire n'enfreignait en rien les règles constitutionnelles.

"Cette décision obéissait à deux motifs: 1) mettre à exécution le précédent accord conclu avec la résistance palestinienne; 2) arrêter le processus de dégradation dans le fonctionnement des organismes de l'Etat lui-même.

"Le gouvernement actuellement au pouvoir est un cabinet civil. Sa tâche est d'assurer la reconstruction du pays dans tous les domaines".

— Quelle est votre position à l'égard des troupes irakiennes stationnées en Jordanie?

— "Les relations entre le gouvernement jordanien et les troupes irakiennes stationnées sur notre territoire seront prochainement l'objet d'entretiens entre Amman et Bagdad".

En réponse à une dernière question, le roi Hussein a déclaré: "Nous traitons uniquement avec l'O.L.P. Cependant, nous sommes prêts à collaborer avec tous ceux qui souscrivent aux engagements contenus dans l'accord du 13 octobre".

Dans le discours qu'il avait prononcé plus tôt, le roi Hussein avait déclaré: "La cause de la Palestine constitue pour la Jordanie une question de vie ou de mort. La lutte contre l'ennemi est l'affaire de tous les Arabes. Dans cette lutte, le rôle qui incombe au peuple palestinien est celui d'avant-garde et de fer de lance".

"La Jordanie se prononce fermement pour le droit du peuple palestinien à sa terre, à sa patrie, et à l'autodétermination", a poursuivi le roi Hussein. "Mais elle tient à proclamer en même temps qu'il est honteux de laisser le peuple palestinien seul sur le théâtre de la lutte. Ce n'est pas par la solidarité sentimentale ou même l'aide matérielle qu'on peut modifier le cours du conflit. L'action palestinienne, politique ou militaire, doit s'intégrer à la stratégie générale de la Jordanie et de l'ensemble des pays arabes dans ces deux domaines".

Ayant réaffirmé sa "détermination à laisser toute latitude au peuple palestinien de décider de son propre sort quand se lèvera l'aube de la libération", le souverain hachémite a ajouté: Nos frères en Cisjordanie pourront choisir la forme de leur gouvernement, leur régime politique et son statut, et déterminer eux-mêmes le caractère de leurs relations avec l'Etat jordanien et avec les autres pays arabes". "Ce que décidera le peuple palestinien aura notre appui sans réserve, quelle que soit cette décision", a souligné le roi Hussein.

Aucune certitude sur les conséquences

Pour faire passer le salut de la société avant celui de James Cross et maintenant de Pierre Laporte, il faudrait être aussi certain des conséquences que l'élargissement des criminels du FLQ pourrait avoir sur l'intérêt national qu'on l'est, en fait, des conséquences de quelques coups de feu tirés en direction de la cervelle des deux détenus. Il est évident qu'aucune

certitude du genre n'existe. Un chef politique qui, même en empruntant les paroles les plus sombres, est prêt à sacrifier la vie d'un individu à quelque abstraction politique, est un leader qui un jour pourrait être prêt à sacrifier des hécatombes de "kulaks" pour l'amour de quelques principes chéris. Les disciples d'un tel leader se retrouveraient non pas dans la vallée heureuse de la juste société, mais plutôt dans l'abîme de la règle totalitaire.

Si James Cross est crucifié, nous ne pourrions pas, en toute équité, accuser le gouvernement canadien de ce crime. Ce crime aura été l'oeuvre du FLQ. Mais la décision de notre gouvernement nous en rappellerait une autre qui fut prise il y a déjà plusieurs siècles. "Je suis innocent du sang de cet homme. Voyez-y vous mêmes. Les mânes de Pilate planaient la semaine dernière sur la "salle des opérations" du Bloc de l'est, à Ottawa.

aujourd'hui

Dernière journée du septième séminaire mondial du Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique (MI-JARC) à Ottawa.

Journée de clôture du congrès de l'International Bridge, Tunnel and Turnpike Association.

A 12h30, à la Maison du commerce, déjeuner du Kiwanis Club de Montréal. Conférencier: Father Ambrose.

Le ministre des transports, M. Georges-E. Tremblay, assiste à la conférence de presse clôturant le 4ème séminaire de l'industrie du camionnage au Château Bonne-Entente, à Québec.

Le ministre Victor-C. Goldbloom présidera, à 17h30, la conférence inaugurale du 100ème anniversaire du Children Services Centre (une des agences de la Campagne des Fédérations) à l'auditorium de la Banque Royale, 1, Place Ville-Marie.

Assemblée plénière de la conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. A l'issue de la réunion, il y aura conférence de presse, à 17h00, au pavillon Pollack de l'université Laval, et présentation du premier rapport annuel de la conférence: "Interdépendance et concertation".

A 17h30, à l'auditorium de Saint-Albert-le-Grand, 2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, lancement de l'ouvrage du père Louis Racine, o.p., "L'évangile selon Paul Tillich".

A 19h30, à l'auditorium de la bibliothèque Atwater, 4023, rue Tupper, réunion de la Société Japon du Canada.

A 20h00, au centre de formation de la police, 3000, rue Viau, remise des diplômes aux aspirants policiers et aux étudiants en sciences policières.

A 20h30, au grand salon du centre social de l'U. de M., conférence de M. Guy Thomas, sur "Tokyo, le Japon sans masque". Films inédits. Tarif de l'admission: un dollar.

La secte du Québec de la Fondation canadienne des maladies du rein s'est fixé un objectif de \$150.000 pour sa campagne de vente de bonbons qui commence aujourd'hui et se terminera à la fin du mois.

A 14h00, réunion statutaire de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

A 17h45, à l'hôtel de ville de Longueuil, le président du Club Optimiste International M. Charles Campbell donnera une conférence de presse.

A 20h00, à la salle de curling du centre Paul-Sauvé, le FRAP tiendra un "encan musical" populaire. Divers objets donnés par des artistes seront mis aux enchères. Il y aura aussi danse et musique de l'orchestre du Jazz libre du Québec.

La semaine de lutte à la pollution se poursuit. Le conférencier au ciné-dialogue de l'ONF au CEGEP Maisonneuve, de 20h à 23h, sera Ilona Kerner; thème: "La vie du monde". L'atelier de travail ouvert au public, de 12h à 14h, au 550 ouest, rue Sherbrooke, portera sur "La pollution atmosphérique".

LE TIERS-MONDE EN COOPÉRATION

c'est l'homme... c'est la fraternité... c'est la solidarité... c'est...



la revue 23 en parle

COMMANDE D'ABONNEMENT:

Régulier: F 6.00 (1 an)
D'action: \$15.00 (1 an)
Hors du Canada: \$10.00 (1 an)

Nom:
(en lettres majuscules, s.v.p.)

Adresse:

Prière d'ajouter .15 pour les chèques tirés hors de Montréal

British Leyland accroît ses ventes en Amérique

LONDRES (AFP) — Pour 1971, les distributeurs américains et canadiens ont passé commande à "British Leyland" de 30 pour cent de véhicules de plus que l'année précédente, a annoncé hier le constructeur britannique à l'occasion du salon de l'auto.

Les Etats-Unis absorberont 90.000 véhicules et le Canada 15.000.

Si la production peut être maintenue, précisent les services d'exportation de "British Leyland", la firme britannique pourra prétendre, en 1972, atteindre les 100.000 unités aux Etats-Unis et 125.000 pour les modèles 1973.

Cours retardés

Les cours sur le Placement au Canada qui devaient commencer cette semaine à Montréal ont été retardés jusqu'à la semaine prochaine, nous avisent les Bourses de Montréal et Canadienne. Les deux séries de cours projetées commenceront donc mardi le 20 et jeudi le 22 octobre.



LANGUAGE POWER SYSTEMS

MONTREAL: Place Bonaventure 878-2821

QUÉBEC: 500 Grande Allée 529-0331

COURS DE CONVERSATION, JOUR OU SOIR

Chez L.P.S. vous bénéficiez des méthodes les plus modernes, des techniques les plus efficaces et des systèmes les plus perfectionnés. Faites, sans engagement, un essai gratuit.

* Tous les cours L.P.S. sont déductibles de l'impôt.

De 9 heures à 21 heures

Distributeurs en gros et détail
de fruits et légumes
lisez bien ce communiqué de
l'Association des
Jardiniers-Maraîchers

Ce communiqué a été adressé à notre ministre de l'agriculture l'hon. Normand Toupin et à l'hon. D. Lévesque, ministre de l'industrie et du commerce.

Messieurs,
Les Jardiniers ont produit au-delà de 250,000 cageots de céleri contenant 24 pieds de qualité supérieure cette saison.

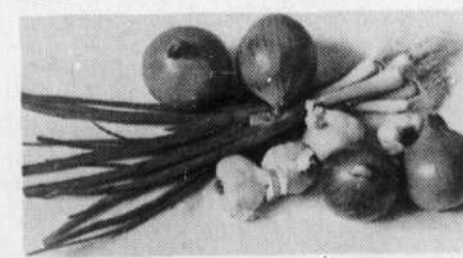
À date, leur prix moyen a été de \$2.50 pour le céleri vendu en cageot. Le même céleri, quand l'importation s'impose en hiver, ne se vend jamais moins de \$4.75 et plus souvent, même \$6.00 et \$8.00.

Ces producteurs ont encore 30,000 cageots à vendre. Ils sollicitent votre aide afin que ce céleri soit distribué et consommé dans toute l'étendue du Québec et du Canada.

Merci aux courtiers, producteurs et négociants qui en expédient aux États-Unis.

Les récoltes de patates, panais, carottes, navets, oignons, choux de toutes sortes et pommes sont abondantes et de très belle qualité. Une publicité soutenue aidera la distribution et la consommation de ces bons légumes et pommes de chez nous; la santé de tous en sera grandement améliorée et nos sous circuleront dans notre province.

L'Association des Jardiniers-Maraîchers conseille aux négociants d'entreposer des oignons du Québec; la qualité est incomparable. Les prix sont environ 3 sous la livre à la ferme; à un aussi bas prix les négociants ne prennent aucun risque et devraient multiplier leurs achats.



Ce message vous est adressé par

L'Association des
Jardiniers-Maraîchers,
Paul Boudrias, prés.,
Sherrington, P.Q.

Publicité payée par l'Association des Jardiniers-Maraîchers, Sherrington, P.Q.

N.B. Quelques retardataires n'ont pas encore payé leur cotisation due depuis le 1

Plus de 5,000 membres des syndicats de la construction se sont rassemblés hier près de Queen's Park, pour protester contre les amendements que le gouvernement ontarien entend apporter à la loi sur les relations de travail. Ces amendements autoriseraient les employeurs à se grouper en associations, porteraient de 55 à 65% des membres les exigences pour la reconnaissance d'un syndicat et confèreraient au ministre du travail l'autorité de créer une commission pour les conflits de travail. Parmi les syndicats représentés à la manifestation on mentionne: la section 524 de Peterborough des Travailleurs unis de l'électricité; le Conseil des syndicats de la construction de Sudbury; l'Association internationale des travailleurs de l'acier de construction; le Conseil des syndicats de la construction d'Ottawa, et la section 96 d'Ottawa, de l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs. (Télé-photo PC)



La CEQ s'inquiète

Québec interdit le réengagement des enseignants non légalement qualifiés

par Gilles Provost

Le ministère de l'éducation du Québec cherche actuellement à se défaire de plusieurs milliers d'enseignants non légalement qualifiés dès la fin de la présente année scolaire.

Déjà, plusieurs commissions scolaires, un peu partout dans la province, ont reçu du service de la probation et de la certification des maîtres des listes d'enseignants à ne réengager "sous aucune condition".

Cette action énergique du ministère visant à faire de la place pour les nouveaux diplômés de l'an prochain, n'a pas manqué, on s'en doute, de susciter une certaine opposition de la part des enseignants. La CEQ, qui dit n'avoir pas eu

connaissance de l'"opération ENLQ" (enseignants non légalement qualifiés) avant la semaine dernière, a convoqué les représentants de toutes ses associations à une réunion d'urgence en fin de semaine.

Ce n'est donc que lundi que l'on connaît la réaction de la Corporation des enseignants du Québec. Celle-ci se trouve cependant dans une situation délicate puisqu'elle doit défendre ses membres même si elle a appuyé les enseignants sans travail dans leurs revendications auprès de Québec. Alors que la CEQ est encore une corporation professionnelle (légalement), elle doit choisir entre la

compétence de ses membres et leur sécurité d'emploi.

Un problème complexe

La situation actuelle est très complexe puisque c'est la première fois que le gouvernement émet des "lettres de tolérance" qui permettent à une commission scolaire d'engager des NLQ malgré les termes de la loi, quand il n'y a pas moyen de faire autrement.

Le 13 juin 1969, le bill 49 amendait la loi de l'instruction publique (art. 217) de façon à obliger les commissions scolaires à n'engager "que des personnes pourvues d'un brevet de capacité décerné ou reconnu par le ministre". Cet article paraît bien en contradiction avec certaines clauses de la dernière convention collective des enseignants qui avaient déjà été négociées à l'époque.

Si tel est le cas, plusieurs enseignants ne jouiraient pas d'une protection illusoire. Dans bien des cas, des commissions scolaires ont renouvelé des contrats d'une façon qui serait maintenant jugée comme illégale. (La CEQ a demandé des avis légaux sur ce sujet).

Le problème se complique encore du fait que c'étaient, jusqu'à tout récemment, les commissions scolaires qui reconnaissaient les équivalences des diplômes de leurs enseignants. C'est pourquoi, plusieurs professeurs qui se croyaient "légalement qualifiés" et qui ne craignaient pour rien, viennent de recevoir une lettre de "tolérance" et un avis de non réengagement parce qu'ils ne se sont pas perfectionnés.

Or, la convention collective prévoit que l'enseignant non légalement qualifié qui s'inscrit à des cours de perfectionnement en pédagogie menant à un brevet reconnu par le ministère de l'éducation doit être considéré comme un professeur qualifié lors du renouvellement de contrat.

Un cercle vicieux

Ceux qui viennent de recevoir ou qui vont bientôt recevoir une lettre de

tolérance et un avis de non réengagement ne peuvent cependant pas bénéficier de cette issue. En effet, les cours de perfectionnement des maîtres s'adressent à des professeurs déjà en exercice. Par contre les détenteurs de lettres de tolérance ne sont pas considérés comme des professeurs de plein droit. Ils ne peuvent donc se perfectionner.

Il n'y aurait donc pas d'autres possibilités pour ceux qui recevront des lettres de tolérance, que d'abandonner l'enseignement à la fin de l'année pour retourner aux études à plein temps. Selon M. Saint-Laurent, directeur du service de probation et de certification des maîtres dans la région de Montréal, "il n'est pas exagéré de dire que 2,000 enseignants seront dans une telle situation. C'est bien malheureux pour eux, mais il n'y a pas d'autre issue".

D'ailleurs, M. Jolicoeur, registraire de l'université de Québec à Montréal, a confirmé au Devoir que les cours de perfectionnement des maîtres ne sont effectivement pas accessibles aux enseignants qui bénéficient d'une tolérance.

Les erreurs dans les dossiers?

Pour compliquer le tout, plusieurs enseignants dont le contrat avait été normalement renouvelé de manière tacite cette année parce qu'ils étaient

Suite à la page 6

L'épiscopat réitère l'appui déjà donné aux 'gars de Lapalme'

L'Office national de l'action sociale, un organisme de la Conférence catholique canadienne qui regroupe tous les évêques du Canada, a réitéré hier son appui aux employés de Lapalme dans le conflit qui oppose ces derniers au gouvernement fédéral. Déplorant qu'on n'ait pas tenu compte des recommandations que son conseil national avait faites le 3 avril dernier, l'Office constate que "certaines décisions prises depuis sont loin d'avoir facilité le règlement du conflit dans le respect des droits humains fondamentaux".

"Un règlement du conflit, précise le communiqué, qui ne tiendrait pas compte des droits individuels et collectifs des travailleurs de Lapalme pourrait être une honte à jamais inscrite sur nos institutions". C'est pourquoi, l'Office d'action sociale "appuie de toutes ses forces ceux qui actuellement travaillent à sauvegarder les droits acquis de ces travailleurs".

Après avoir affirmé qu'"aucun citoyen, aucun chrétien ne peut rester insensible devant cette situation où se débat ce groupe d'ouvriers depuis plus de sept mois", l'Office rappelle avoir énuméré le 3 avril dernier quelques-uns des effets entraînés par ce conflit:

"1) plusieurs centaines de travailleurs sont privés de leur gagne-pain et accusés au chômage;

"2) le syndicat que ces travailleurs se sont donné est menacé de disparaître;

"3) des travailleurs estiment être les victimes des changements administratifs décidés sans qu'ils aient été suffisamment consultés;

"4) un climat de violence et de rancoeur compromet gravement la paix sociale."

"Face à une telle situation, poursuit le communiqué, le Conseil estimait que ce problème devrait être étudié dans un climat plus détendu en vue d'harmoniser les droits individuels et collectifs et les impératifs d'une administration rationnelle et efficace". En conséquence, le recommandait:

"que le gouvernement nomme une commission d'enquête et lui accorde le temps suffisant pour étudier les divers aspects de cette question;

"que les employés de G. Lapalme Inc. continuent, pendant le temps requis pour l'enquête, d'assurer le service du transport postal qui prévalait avant le 1er avril;

"que le service du transport postal soit provisoirement organisé de façon à permettre l'application des recommandations exprimées plus haut; par exemple, cette période de transition pourrait être assurée soit par l'attribution d'un contrat temporaire soit par la constitution d'une compagnie de la couronne provisoire."

C'est alors que l'Office national de l'action sociale fait remarquer que les décisions prises depuis sont loin d'avoir facilité le règlement du conflit dans le respect des droits humains fondamentaux.

"Les heures que nous traversons,

lit-on encore dans le communiqué, doivent nous donner à tous une plus vive conscience de l'importance d'assurer aux individus et aux groupes les justices essentielles".

L'office souhaite que "les décisions qui seront prises seront au diapason de notre civilisation", et laisseront prévaloir les valeurs humaines et sociales en cause.

Les postes: le contrat est ratifié à 89 p.c.

OTTAWA (CP) — C'est par une majorité écrasante de 89 p.c. que les 27,000 employés des postes du Canada ont ratifié leur nouveau contrat de travail avec le gouvernement, ont annoncé hier les dirigeants du Conseil des unions des postes.

Les résultats du vote national de ratification ont semblé surprendre M. William Houle, coprésident du CUP et président du syndicat des postiers.

"Je ne m'attendais pas à un si fort pourcentage. Je prévoyais peut-être 80 p.c. C'est une confirmation de la confiance que nous avons donnée à l'équipe de négociateurs", a-t-il dit.

M. Houle a révélé que tous les syndicats avaient voté en faveur du contrat de travail qui avait fait l'objet d'une entente de principe le 4 septembre à la suite de pourparlers qui ont duré un an et d'une grève qui a bouleversé les services postaux à travers le pays.

A Montréal, le président des facteurs, M. Guy Morrisette, a dit que ses commettants s'étaient prononcés à 97,3 p.c. en faveur de la convention collective. Chez les postiers, il n'a pas été possible hier de savoir le pourcentage mais des sources officielles avancent le chiffre de 51 p.c. Reconnus pour leur militantisme, les postiers montréalais, était-il prévu, seraient plus divisés que leurs camarades facteurs.

Le nouveau contrat prévoit une augmentation de salaire de 55 cents l'heure répartie sur 30 mois. Les employés des postes gagnaient en moyenne \$3.06 l'heure selon les termes de l'ancien contrat collectif.

M. Houle a dit hier qu'à l'expiration du contrat, en avril 1972, les syndicats gagneront en moyenne \$22 de plus par semaine.

Les syndicats recevront, en guise de rétroactivité, un montant forfaitaire de \$574.

L'indice des prix régresse de 2 p.c.

OTTAWA (PC) — L'indice des prix à la consommation a régressé de 0,2 pour cent, passant de 130,5 à 130,2, pendant la période d'août à septembre, indique un bulletin du Bureau fédéral de la statistique.

Il a cependant dépassé de 2,8 pour cent son niveau de septembre 1969 et, de mars à septembre, l'indice des prix a avancé à un taux annuel de seulement 2 pour cent.

Le recul subi en septembre, par l'indice général, est le même que celui enregistré au cours de trois des cinq dernières années et il résulte de la baisse saisonnière 1,4 pour cent de l'indice de l'alimentation.

Pour compenser jusqu'à un certain point cette diminution, il y eut des augmentations dans le vêtement, 0,6 pour cent; dans l'habitation,

0,2 p.c.; dans les loisirs et la lecture, 0,4 p.c.

Par ailleurs, l'indice des soins personnels et de santé a baissé de 0,1 pour cent tandis que ceux des transports, des tabacs et des alcools n'ont pas varié.

L'indice de l'habillement a accusé une hausse par suite de l'augmentation du coût des éléments de vêtements, sauf les tissus à la verge qui a diminué.

Le bulletin du BFS explique également la hausse de l'indice de la lecture par l'augmentation du prix des journaux.

Depuis septembre 1969, le prix moyen des journaux canadiens est monté de plus de 13 pour cent.

Quant aux tabacs et aux alcools, l'indice des prix est demeuré le même (126,4) en septembre qu'en août, et en septembre 1969.

La liberté d'action du journaliste

La FPJQ envisage des recours juridiques

Devant le refus des autorités gouvernementales, judiciaires et policières d'en venir à une entente sur le libre exercice du travail d'information, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec aura dorénavant recours à des moyens juridiques.

A l'issue d'une conférence téléphonique tenue lundi soir, le bureau de direction de la FPJQ a décidé d'offrir aux journalistes dont le travail serait entravé par la police, les services requis pour poursuivre en justice les responsables de ces vexations, qu'il s'agisse de déten-

tions arbitraires, de perquisitions ou de contraintes physiques.

La FPJQ estime que l'heure n'est plus aux protestations verbales, soulignant que depuis trois ou quatre ans, et notamment à Montréal, les reporters, photographes de presse, et cameramen sont trop souvent victimes de l'ingérence des forces policières et de l'appareil judiciaire.

Au cours des derniers mois, la Fédération professionnelle des journalistes affirme avoir fait nombre de représentations auprès des gouvernements, notamment par l'intermédiaire de la commission sénatoriale Davey, par des rencontres avec le ministre de la justice du Québec ou avec les autorités policières. Dans l'ensemble, ajoute la FPJQ, ces démarches n'ont donné aucun résultat et sont parfois demeurées sans réponse.

André Dagenais réclame la convocation d'une constituante

M. André Dagenais, président du Conseil québécois de la légitimité nationale, a adressé une lettre à M. Robert Bourassa, dans laquelle il demande au premier ministre du Québec d'établir "immédiatement un comité d'organisation d'une constituante du Québec, laquelle devrait tenir ses réunions préliminaires en dedans de 6 à 9 mois" en vue d'élaborer une constitution québécoise conformément au vœu exprimé par les Etats généraux du Canada-français.

M. Dagenais précise que ce "processus — qui va au fond des choses — n'empêche nullement — c'est clair — la libération de prisonniers politiques du FLQ, en échange de la vie sauve d'otages détenus". Il demande enfin que le gouvernement "annule immédiatement l'élection frauduleuse dans Fabre et poursuive sans plus de

La Fédération invite donc les journalistes qui, dans l'exercice de leur métier, seraient victimes de mesures arbitraires et vexatoires mettant en jeu le principe fondamental de la liberté de presse, de se prévaloir des recours juridiques dont jouissent tous les citoyens.

Le conseiller juridique de la FPJQ, Me Serge Ménard, de concert avec les intéressés, étudie actuellement les mesures judiciaires à prendre concernant les journalistes qui, au cours des derniers jours, ont été bousculés par la police ou amenés au quartier général pour y être interrogés.

A cet égard, souligne la FPJQ, M. Louis Fournier, journaliste à CKAC et à Québec-Presse, a été détenu durant quatre heures vendredi dernier, pendant que la police saisissait à son domicile

Suite à la page 6



par ses • PERFORMANCES

• SA SÉCURITÉ

• SON ÉLÉGANCE

• SON CONFORT

• SA ROBUSTESSE

• SA TECHNIQUE

• SON PRIX (\$2,595.00)*

LA PEUGEOT 304

RÉPOND AU BESOIN D'UNE ÉPOQUE

EN DÉMONSTRATION AUX

GRANDS GARAGES DU QUÉBEC

306 EST, RUE SAINT-ZOTIQUE

TÉL.: 273-9105

* ÉQUIPEMENT COMPLET ET ACCESSOIRES INCLUS SAUF RADIO.

Centre-ville
(coin Dorchester et Bleury)

DÉBOSSAGE, PEINTURE,
MÉCANIQUE
Excellent travail

DOWD AUTO REPAIRS INC.
366 rue Dowd
Tél.: 861-6510

Protéger sa maison est une économie
LES GOUTTIÈRES HO-DO
sans joint

installées exclusivement par
PRIMEAU MÉTAL
sont la meilleure protection.
Émaillé, galvanisé, cuivre.

Estimation gratuite

Montréal et Banlieue 322-4160

Québec et Banlieue 872-9244

éditorial

Où est le vrai bien des personnes et de l'État?

A cause peut-être du climat de détente relative créé par un communiqué du FLQ rendu public en fin de matinée, la journée d'hier a semblé marquer une pause dans l'évolution du drame qui, depuis dix jours, met en jeu non seulement la vie de deux hommes, mais aussi l'équilibre politico-social de ce pays.

Par-delà ce calme apparent, un malaise nouveau se faisait toutefois jour. Il devenait apparent que, du côté des autorités politiques, on n'a pas encore tranché la question fondamentale qui devra, en dernière analyse, présider à une solution. On croyait, depuis dimanche soir, que M. Bourassa, répudiant la ligne dure épousée la veille par son ministre de la justice, avait opté pour la souplesse. Il est moins sûr, à la lumière des événements des derniers jours, que tel ait été le cas. De nombreux signes incitent à croire, au contraire, que, tout en empruntant un langage conciliant, M. Bourassa aurait refusé, jusqu'à maintenant, de faire un choix définitif avant d'y être carrément astreint.

Or, il importe, à ce stade du drame, que les autorités fassent une option claire. Cette option doit être faite, selon nous, dans le sens de la souplesse et de l'ouverture.

Nous avons dit maintes fois la répulsion que nous inspire le recours délibéré à la violence. Pour qu'il n'y ait aucune équivoque, nous répétons sans hésiter que la voie choisie par le FLQ ne peut conduire qu'à l'anarchie, à la ruine ou à la dictature.

Cela étant clair, que faut-il faire en face du problème créé par l'enlèvement de MM. Cross et Laporte? Faut-il refuser de céder aux exigences posées par les ravisseurs pour la libération des deux otages? Ou ne faut-il pas plutôt chercher un règlement négocié afin de sauver la vie des deux hommes?

En des termes qui tranchent sur sa pondération habituelle, M. John Roberts est venu s'ajouter, hier, aux groupes de ceux, très nombreux, qui favorisent la ligne dure. La situation créée par les terroristes a dégénéré, selon le premier ministre ontarien, en une "guerre totale": le moment est venu pour chacun "de se tenir debout et de se battre". M. Roberts considère qu'il est absolument impossible de céder aux exigences des terroristes. "C'est là la plus difficile des décisions, ajoute H. Roberts, mais il n'y a pas de compromis possible".

Le diagnostic de M. Roberts procède de la panique. Les choses ont beaucoup glissé au Québec depuis quelques jours: elles n'ont cependant pas atteint le stade décrit par M. Roberts. Mais indépendamment de cela, de nombreux arguments plaident en faveur de la position adoptée par le premier ministre ontarien. Une attitude trop complaisante des autorités équivaldrait, aux yeux de plusieurs, à sacrifier aux exigences d'une minorité insatiable, le droit de la majorité à la paix et à

l'ordre. Elle serait une incitation, pour les auteurs d'actes de terrorisme, à recommencer sans cesse. A quoi d'autres ajoutent qu'il faut, à tout prix, sauver l'autorité morale de l'Etat et la cohérence des institutions démocratiques et que, si l'on est forcé de choisir entre la vie de quelques citoyens et la liberté de tout le corps social, il ne faut pas reculer devant le second choix. Un Etat qui cède trop facilement à des exigences contraires à ses normes régulières, finit par se dégrader dans l'esprit des citoyens. Il faudrait avoir oublié les leçons des années 30 pour en douter.

Mais pour que cette option soit bonne, il faut que se vérifient deux conditions essentielles. La gravité du problème à résoudre doit justifier une position intransigeante des autorités: dans le cas présent, disons que cette condition existe. Il faut de plus que l'on soit assuré, en choisissant la ligne dure, d'obtenir en pratique des résultats meilleurs que par l'autre voie: or, ici rien n'est assuré, tout devient même terriblement risqué. A court terme, on risque, en jouant dur, la vie de deux otages. A plus ou moins long terme, on risque, étant donné la conjoncture politico-sociale présente, de déclencher au Québec un état de crise beaucoup plus grave et coûteux. Il faut essayer de prévoir les conséquences qui découleraient, dans le contexte actuel, d'une attitude intransigente: une telle attitude ne pourrait contribuer, selon nous, qu'à envenimer les choses davantage ou, au mieux, à différer un rendez-vous historique.

La voie de la souplesse trouve a priori appui dans l'enjeu immédiat du drame actuel. Deux vies humaines sont en jeu: qui pourrait nier qu'une attitude souple des autorités soit plus de nature à sauver ces deux vies qu'une attitude intransigente?

Mais il y a plus, en l'occurrence, que les arguments du bon sens immédiat. Il y a aussi le poids de l'expérience et du vrai réalisme.

Au plan de l'expérience, James Eayrs évoque, dans un remarquable article du Toronto Star que nous reproduisons ci-contre, des cas semblables à celui de MM. Cross et Laporte, qui ont surgi dans divers pays ces derniers temps. De cette énumération, il ressort que la souplesse a généralement donné lieu à des solutions axées sur le salut des vies menacées, tandis que l'intransigeance a entraîné, en contrepartie, des dénouements tragiques. Les gouvernements du Brésil, du Guatemala, de l'Uruguay, de Grande-Bretagne, de Suisse, d'Allemagne fédérale, ont eu à trancher des cas d'enlèvement. Rien n'indique que ceux qui ont opté pour la souplesse — et ils furent la majorité — y aient perdu leur honneur ou leur prestige. Rien n'indique, non plus, que ceux qui ont opté pour l'intransigeance y aient gagné en autorité ou en vertu démocratique.

Les risques inhérents à une option souple sont bien connus. Il y a danger que les auteurs d'actes de terrorisme se sentent incités, devant la faiblesse des autorités, à multiplier leurs actes. Il y a risque aussi que s'affaiblisse l'autorité de l'Etat et que se détériore continuellement le climat social. Il y a risque enfin que la confusion s'installe dans les esprits et que l'Etat paraisse entériner des choses auxquelles il n'a consenti que sous l'empire de la nécessité.

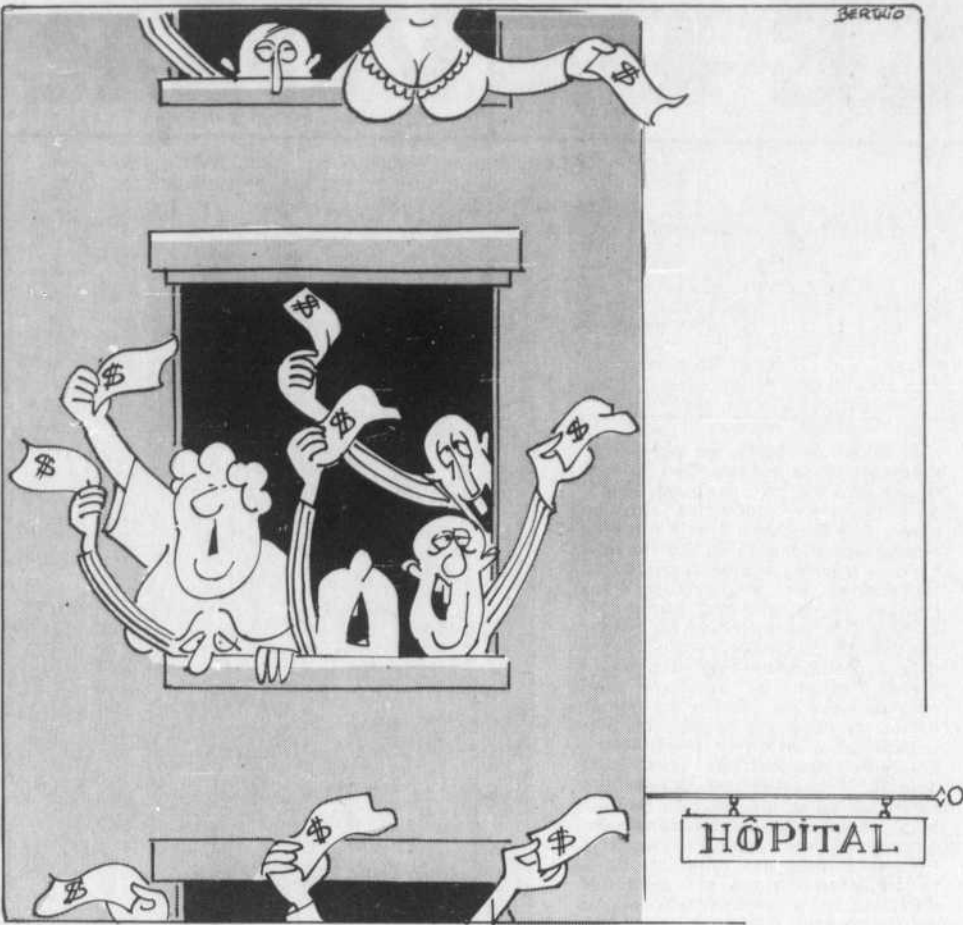
Tout devient, ici, question d'appréciation d'un contexte historique donné. Si l'on estime qu'une situation a atteint un point au-delà duquel il n'est plus possible d'aller, l'intransigeance est la seule voie possible. Si l'on estime au contraire qu'il y a encore des chances raisonnables de résoudre un problème en empruntant la voie démocratique large, il est évident que la souplesse est indiquée.

Nous estimons que la voie de la souplesse correspond mieux à l'état réel de la situation et que mieux vaut, de toute manière, en faire l'expérience avant d'être conduit à des conclusions plus radicales. M. Trudeau considérera qu'en agissant ainsi, on accorde une certaine forme de reconnaissance à des éléments qui demeurent, dans son esprit, des criminels ordinaires. Voilà peut-être, en effet, le stade qu'il faut franchir cette fois-ci. Cela s'impose d'autant plus que le FLQ est moins isolé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a trois ou quatre ans. Il ne saurait être question, pour l'avenir, que le reste du corps social se plie aux règles empruntées par les terroristes. Il faudra, au contraire, viser à réintégrer ceux-ci dans le circuit de la vie démocratique. Mais dans l'immédiat, avons-nous réellement le choix? Deux hommes nous disent que nous ne l'avons pas.

Pour que le drame Cross-Laporte puisse connaître un dénouement satisfaisant, il faut que le gouvernement Bourassa définisse clairement et positivement son attitude. Il faut qu'il opte, en l'occurrence, pour la voie de la souplesse.

Que le gouvernement indique, au fur et à mesure, que se dérouleront les pourparlers, les limites au-delà desquelles il ne saurait aller, on le comprendra très bien, encore qu'il faille là aussi éviter toute raideur prématurée. Qu'après tout cela, les pourparlers, pour prendre l'hypothèse la plus pessimiste et la plus improbable, échouent: on saura sur qui retombe la responsabilité de l'échec. Quant aux sacrifices qu'il faudra éventuellement exiger des citoyens dans l'hypothèse où la modération échouerait totalement, ils deviendront plus acceptables si les citoyens ont d'abord acquis la conviction que tout ce qui pouvait être tenté de raisonnable l'a été.

Claude RYAN



— Revenez, docteurs !

Quand les mânes de Pilate hantent le Bloc de l'est

par JAMES EAYRS

● M. Eayrs est professeur de relations internationales à l'Université de Toronto. Dans ce commentaire traduit du Toronto Star par Le Devoir, M. Eayrs analyse la position adoptée par les autorités gouvernementales dans l'affaire Cross-Laporte. Les sous-titres sont du Devoir.

"Le diplomate, cet honnête homme qu'on envoie mourir pour sa patrie à l'étranger". La définition classique de Henry Wotton ne disait pas "mourir" mais "mentir". Mais l'auteur anglais écrivait au XVII^e siècle. La personne d'un diplomate était alors l'objet d'un scrupuleux respect non seulement dans les lois mais dans le comportement pratique des nations. Il n'en va plus ainsi de nos jours.

La personne du diplomate

Non pas que la loi nous permette d'agir autrement. Les gouvernements, de leur propre aveu, sont aussi tenus qu'autrefois d'assurer aux diplomates la protection et le secours en cas de danger. "Le pays d'accueil traitera le diplomate avec tout le respect dû à son rang", affirme la convention de Vienne sur les relations diplomatiques, datant de 1961. Et le texte continue: "Et le pays d'accueil devra prendre toutes les mesures appropriées afin d'empêcher qu'il ne soit porté atteinte à la personne, à la liberté ou à la dignité du diplomate". Cet engagement a été signé par 45 gouvernements différents, parmi lesquels figure celui du Canada.

Le gouvernement du Canada ayant failli à son obligation de prévenir un attentat contre la personne et la liberté de J. R. Cross, il en découle, pour ce gouvernement, une obligation spéciale de faire passer avant toute autre considération la vie et la sécurité du diplomate enlevé.

Le gouvernement canadien a décidé de définir autrement ses priorités. "Il s'agit clairement là d'exigences déraisonnables", affirmait le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures lorsqu'il apprit les exigences posées par les ravisseurs pour la libération de leur otage. "J'ai à peine besoin de dire qu'il ne sera pas donné suite à cet ensemble de demandes".

Une seule demande exorbitante

Les rançons qu'exigent les ravisseurs apparaissent toujours déraisonnables à ceux qui sont appelés à les payer. Les ravisseurs courent de graves risques. Ils jouent gros jeu. Le temps dont ils disposent s'envole rapidement: aussi doivent-ils faire un usage maximal de leur pouvoir volatile pendant qu'ils le possèdent. Aussi, les ravisseurs de James Cross fixèrent-ils un prix très élevé pour la libération du diplomate.

Très élevé, en effet. Mais pas nécessairement exorbitant, sauf sur un point précis. Le gouvernement ne pouvait tout simplement pas, en bonne conscience, révéler au F.L.Q. le nom de son informateur: cela eût équivalu à trahir une vie contre une autre.

Mais aucune des autres exigences des ravisseurs ne saurait être considérée comme dépassant les bornes d'une propitiation raisonnable lorsque la vie d'un homme est en balance. Il est normal que des hommes qui se sentent trahis demandent qu'il soit mis fin à la chasse. On comprend que s'ils ne sont pas assurés d'un sauf-conduit, les ravisseurs refusent de transiger. Le caractère tout à

fait logique de cette exigence ne fut cependant reconnu par le gouvernement qu'après que la famille de James Cross eut dû subir cinq fois l'expiration du délai fixé pour la mort de celui-ci. Quant à la rançon de \$500.000 en lingots d'or, elle est moindre que celle de \$700.000 qui fut exigée par les terroristes du Guatemala dans un cas semblable; et l'on se souvient qu'ils tuèrent leur otage lorsque les autorités refusèrent de leur accorder cette rançon.

Que penser de la condition — inspirée de l'expérience des Tupamaros d'Uruguay — exigeant la publication du manifeste du F.L.Q.? Après de longues hésitations, le gouvernement finit par consentir à cette exigence. La diffusion du manifeste du F.L.Q. sur les ondes de Radio-Canada, et la publication du document dans les journaux a finalement fait plus de bien que de mal. Une connaissance claire des éléments qui se situent aux pôles extrêmes de la société aide ceux qui sont au centre à se définir plus clairement. Toute société a intérêt à bien connaître les motivations de ceux qui cherchent à la détruire.

Il était facile, pour le petit groupe de ministres et de fonctionnaires de rang supérieur qui eurent à étudier ces questions pendant toute la semaine dans la "salle des opérations" du Bloc de l'est, de prendre connaissance de ces précédents. Si ces gens voulaient éviter de sacrifier James Cross sur l'autel de l'orgueil national canadien, le langage de l'expérience leur suggérerait la voie de l'apaisement.

Document révélateur

Le manifeste du F.L.Q. est un document révélateur. On n'y trouve pas d'envoies intellectuelles abstraites. La rhétorique qu'on y trouve tient plus du style des journaux à sensation que du document révolutionnaire. Le langage des auteurs est celui de la taverne. Il se peut que pour ces raisons précises, le texte ait une place permanente dans une anthologie consacrée à la politique canadienne. Il exprime une sorte de marxisme écorché, comprenant deux mesures de Murras pour une mesure de Mao, ou peut-être l'inverse.

La plus déroutante des conditions posées par le F.L.Q. a trait à la libération des 23 terroristes détenus dans les prisons canadiennes, et que le F.L.Q. voudrait voir libérer en échange de leur départ pour Cuba ou l'Algérie.

C'est là une pilule difficile à avaler. Mais d'autres gouvernements l'ont avalée auparavant. Le Brésil a dû élargir cinq prisonniers afin d'obtenir la libération du consul général japonais en mars 1969. En septembre 1969, il dut consentir à l'élargissement de 15 prisonniers afin d'obtenir le retour à la liberté de l'ambassadeur américain. En juin de cette année, 40 prisonniers étaient élargis afin de rendre l'ambassadeur ouest-allemand à la liberté. Encore le mois dernier, les gouvernements de Grande-Bretagne, d'Allemagne de l'Ouest et de Suisse consentaient à libérer les auteurs d'ac-

tes de piraterie aérienne détenus dans leurs prisons respectives afin d'obtenir, en retour, la libération des passagers détenus comme otages par les guérilleros palestiniens.

L'attitude contraire, là où elle a prévalu, a débouché sur la tragédie. Le Guatemala refusa d'élargir 25 prisonniers en échange de la libération de l'ambassadeur ouest-allemand. Le comte von Spreti fut assassiné. L'Uruguay refusa de même de libérer 150 prisonniers afin d'obtenir le retour à la liberté d'un conseiller technique américain. Celui-ci, Dan Mitrone, fut assassiné.

L'autel de l'orgueil national

Du strict point de vue de l'intérêt du Canada, il en allait d'ailleurs de même. On comprend qu'un gouvernement qui tiendrait des milliers de prisonniers politiques — ou si l'on préfère de criminels politiques — hésite à la pensée d'en relâcher quelques-uns. Dans le cas du Canada, l'élargissement des 23 prisonniers en question aurait eu comme effet, somme toute, de nettoyer complètement nos prisons de ce genre de détenus. Une fois rendus à Cuba ou en Algérie, ils auraient cessé d'être un fardeau pour les contribuables, une source de tension pour leurs gardiens, et une incitation pour leurs semblables à recommencer les mêmes actes. Il n'est pas exclu que le FLQ aurait pu commettre des erreurs à un stade ou à l'autre. Il y a plus d'une ombre entre Dorval et Alger. Il n'est pas exclu que Castro ou Boumedienne eux-mêmes aient pu être induits, tout ou tard, à les renvoyer chez eux.

Il se peut qu'on ait considéré de tels arguments, mais ils n'ont eu aucun poids dans les décisions. Ni Ottawa ni Québec n'étaient disposés à une forme d'apaisement qui aurait pu sembler donner raison au FLQ quand celui-ci prétend que ces meurtriers et ces voleurs ne sont pas plus coupables de crimes que les victimes de la tyrannie soviétique, grecque ou brésilienne. Les gouvernements québécois et fédéral craignaient également pour la sécurité du royaume. Ils craignaient qu'en cédant, ils n'ouvrent la porte à une orgie d'enlèvements et d'actes illégaux. Ils se représentaient en esprit les diplomates succombant les uns après les autres à la violence des terroristes. Ils conclurent qu'il ne fallait pas céder au chantage.

Le gouvernement refusa donc de céder. La récompense de sa sainte obstination lui vint rapidement: ce fut l'enlèvement, quelques minutes à peine après l'expiration de

Suite à la page 2

bloc-notes

Les questions à négocier

Si les autorités gouvernementales ne tiennent pas primordiallement à sauver la vie de MM. Cross et Laporte, et si le FLQ ne vise pas essentiellement à obtenir la libération de ceux de ses membres qui sont prisonniers au pays, alors il ne peut y avoir de véritable négociation entre eux, même si chaque partie a désigné un représentant. Car telles sont les seules questions sur lesquelles peuvent porter les pourparlers entrepris par les avocats Demers et Lemieux.

On veut croire que le gouvernement est résolu à sauver les otages, non simplement à faire retomber leur sang sur le Front de libération du Québec. On veut croire également que l'objectif du FLQ dans ces enlèvements, c'est la libération des siens, et non pas un prétexte pour faire glisser politiquement les autorités gouvernementales en leur posant des exigences délibérément inacceptables. Dans le cas contraire, en effet, il faudrait conclure que cette négociation ne serait qu'une manœuvre visant véritablement, non pas la vie des otages ou la libération des prisonniers, mais la destruction morale et politique de l'adversaire.

On pouvait encore raisonnablement estimer hier que chaque partie tenait à limiter l'enjeu aux otages et aux prisonniers, aucune ne pouvant prévoir les conséquences d'un échec sur l'affrontement plus global qui s'ensuivrait et le prix que chacune devrait inexorablement payer. Dans cette hypothèse, il faut examiner les exigences posées par les parties dans la négociation.

Le pays d'accueil

Les autorités gouvernementales veulent des garanties que les otages seront remis sains et saufs en liberté. C'est une exigence fondamentale. Si le seul engagement du FLQ devant le peuple québécois peut être tenu pour suffisant dans la mentalité révolutionnaire, les membres du Front peuvent comprendre qu'il ne saurait en être ainsi pour les autorités. Il faut davantage. Or, le FLQ a accepté la suggestion de son représentant, que le pays d'accueil des prisonniers ne laisse ceux-ci effectivement en liberté qu'une fois assu-

rée la vie des otages. Cette suggestion était déjà venue à l'esprit de plusieurs. Elle est raisonnable et pratique. Un accord devrait intervenir là-dessus sans trop de difficultés, si vraiment les autorités envisagent d'accéder, au moins partiellement, à cette demande des cellules "libération" et Chénier.

Reste les sept demandes fondamentales du FLQ. Une d'entre elles a déjà été remplie dans une mesure propre à satisfaire le Front, même si toutes les modalités qu'il souhaitait n'ont pas été respectées: le manifeste fait maintenant partie de l'histoire du Québec.

Une autre est irréductiblement inacceptable: le nom et la photo du présumé délateur de la dernière cellule du FLQ démantelée par la police. On comprend que le FLQ veuille faire réfléchir ceux qui seraient tentés de le trahir ou de le dénoncer pour de l'argent. Mais il ne peut en faire une demande: s'il est indigne de livrer un gars FLQ dans la mentalité révolutionnaire, comment ne serait-il pas tout aussi indigne en effet, dans toute mentalité, de livrer à la mort le présumé délateur. Au reste, rien n'indique qu'il y a eu délation. Cette demande pourrait tomber sans que l'enjeu central soit compromis.

Les "gars de Lapalme"

Plus vraisemblable, le réengagement des "gars de Lapalme" devrait pourtant être écarté des négociations. Le problème de fond ne peut être véritablement abordé, à cette table de négociation. Ces "travailleurs révolutionnaires" ont du reste indiqué au Front qu'ils étaient capables de poursuivre leur combat eux-mêmes. On voit mal comment le FLQ pourrait aller au-delà d'un appui moral à ces travailleurs et se substituer à eux dans le règlement de leur conflit.

Quant aux opérations policières, il était normal que le FLQ en demande la suspension, tout comme il était normal que le gouvernement refuse de les arrêter officiellement. Elles ont continué, apparemment sans succès. Elles ne peuvent arrêter, le FLQ le reconnaît lui-même, pas plus qu'il est prêt à arrêter son combat. La guerre change de forme, mais les combattants des deux côtés n'ont pas le choix. Les activités anti-terroristes cesseraient-elles, que le FLQ n'aurait pas le moyen d'en avoir une certitude parfaite pour les fins de la négociation. Il doit donc se contenter de la limite que peut leur imposer le souci de la vie des otages.

On le voit, deux conditions restent au centre du débat, la mise en place d'un avion pour Cuba ou l'Algérie dépendant d'abord du sort qui sera fait à la demande de libération des prisonniers.

Si des prisonniers étaient libérés, faudrait-il accepter qu'ils emportent avec eux une somme de \$500.000? Cette condition n'a rien de physiquement impossible: le gouvernement pourrait en discuter, suivant le nombre des personnes libérées, les nécessités de leur subsistance dans le pays d'accueil, etc. Le Front ayant déjà clairement fait savoir qu'il ne jouerait pas avec la vie des otages pour une "question de piastres", un accord devrait être trouvé.

La libération des prisonniers

La condition la plus importante et la plus ardue pour les deux parties reste donc la libération des prisonniers. Certains relèvent d'Ottawa, d'autres de Québec. Peut-on libérer les uns seulement? Tous? Peut-on accepter qu'un certain nombre ne le soit pas? Dès lors qu'on envisage d'en libérer ne serait-ce qu'un seul, il devrait être possible d'en arriver à une entente. Il ne serait pas déshonorant pour le FLQ que deux otages soient échangés pour un nombre réduit de prisonniers. De même, le gouvernement pourrait examiner qu'il n'est pas dans son intérêt d'en libérer le plus grand nombre, sinon tous.

J.-C. LECLERC

La tragique inconscience des médecins spécialistes

La Fédération des médecins spécialistes a dépassé toutes les bornes imaginables de l'entêtement. Son attitude des derniers jours frise tout simplement l'inconscience.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas encore si la Fédération se sera finalement résignée à reprendre les services aux malades, mais qu'elle le fait ou non, et à fortiori si elle ne l'a pas fait, nous ne craignons pas de dire que nous sommes révoltés de son inexplicable intransigeance.

Nous n'avons pas soulevé d'objection formelle à leur grève, mais, par définition, celle-ci ne pouvait être que de très très courte durée. Elle ne se justifiait tout au plus que dans le but de saisir brutalement l'opinion publique des termes mêmes du conflit.

Vincent Prince

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Edition du samedi: 12 mois: \$10.00. Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE: 844-3361

des idées

des événements

des hommes

Poussée du nationalisme de gauche

Allende veut dialoguer avec les démocrates-chrétiens

par MARCEL NIEDERGANG

La prochaine formation à Santiago du Chili d'un gouvernement de Front populaire, comprenant des ministres socialistes et communistes, n'est pas seulement un événement exceptionnel en Amérique latine. Il risque aussi de modifier sensiblement le rapport des forces dans l'hémisphère occidental.

La volonté du prochain gouvernement chilien de M. Salvador Allende de lutter d'une manière plus résolue contre le sous-développement et la dépendance est en effet partagée par d'autres gouvernements latino-américains, notamment au Pérou et en Bolivie. Deux ans après son arrivée au pouvoir, le régime nationaliste du général Velasco Alvarado réaffirme à Lima son désir de réduire les privilèges des anciennes classes dirigeantes liées aux sociétés et aux banques étrangères qui contrôlent l'é-

conomie péruvienne. Aux Nations unies, le général Mercado Jarrin, ministre péruvien des affaires étrangères, n'a pas hésité à plaider en faveur de la Chine populaire, et il a lancé un appel pour la reprise des relations avec Cuba.

En Bolivie, où le coup d'Etat de l'extrême droite encouragée par les Etats-Unis a échoué, le général Torrez a constitué un gouvernement "nationaliste" et "révolutionnaire" qui ne répond sans doute pas à toutes les exigences de la Confédération ouvrière et des dirigeants universitaires de gauche, mais qui insiste aussi sur la "lutte contre l'impérialisme". C'est aux actes, cependant, qu'il convient d'attendre la nouvelle équipe dirigeante bolivienne soumise, comme celle du général Ovando, aux pressions contradictoires des forces conservatrices et d'une gauche très dynamique.

du succès, la droite reportant cette fois les "suffrages de la peur" sur son nom, tout comme en 1964. "Mais la manœuvre est si grosse, disent les dirigeants de l'Unité populaire, qu'elle discréditerait la démocratie-chrétienne et hypothéquerait toutes ses chances de revenir au pouvoir en 1976..."

Un climat de panique

Mais les espoirs de collaboration entre la démocratie-chrétienne et l'Unité populaire, très grands au lendemain de l'élection présidentielle, se sont un peu réduits. Il y a trois semaines, M. Salvador Allende pouvait espérer que le Congrès chilien ratifierait à une large majorité, le 24 octobre, le scrutin populaire. Les nuages n'ont cessé de s'accumuler depuis lors dans le ciel chilien. Le comité directeur du parti démocrate-chrétien n'est pas resté insensible aux voix des Chiliens criant sous les fenêtres de la Moneda: "Eduardo Frei, sauvez-nous du communisme!". La semaine dernière, un très sévère et très sombre discours télévisé du ministre des finances, M. Andres Zaldivar, n'a pas peu contribué à aggraver le climat de panique qui règne dans les milieux économiques et qui a gagné les petits épargnants et les couches modestes de la population.

La fuite des capitaux s'accroît, le cours du dollar monte au marché noir, des entreprises ferment leurs portes et d'autres ont arrêté leurs opérations. Les études des notaires sont assaillies par ceux qui veulent liquider au plus tôt leurs affaires. Les agences de voyages sont également débordées, et il devient très difficile d'obtenir une place d'avion pour quitter le Chili.

En Argentine, on signale à Mendoza et à Buenos Aires l'arrivée de ressortissants chiliens de plus en plus nombreux. Chaque jour, à Santiago, de longues files se forment devant les banques pour retirer des fonds ou solliciter l'allocation de 360 dollars accordée à chaque voyageur partant pour l'étranger. Un trafic est né, qui prend de grandes proportions: il consiste à présenter un titre de voyage fictif pour obtenir des dollars. Or il reste encore deux semaines avant la réunion décisive du Congrès chilien. "Ce délai de deux mois entre l'élection présidentielle et le vote du Congrès est trop long, nous disait la semaine dernière M. Radomiro Tomic. Il se justifiait lorsque les choses se passaient en famille. Dans le climat actuel, il favorise toutes les spéculations et toutes les manœuvres..."

Aussi M. Salvador Allende était-il manifestement soucieux, bien qu'il refusât encore de croire à une aggravation de la crise lorsqu'il nous a reçu pour un entretien privé. "Certes, dit-il, il y a un moment difficile, mais ces difficultés ne font que renforcer la détermination des partisans de l'Unité populaire. Je me refuse à croire que la démocratie-chrétienne puisse recommander à ses parlementaires de voter pour M. Jorge Alessandri le 24 octobre. Il y a de fortes pressions sur le parti de M. Eduardo Frei, c'est l'évidence. Mais nous nous refusons à considérer ces pourparlers avec le parti du gouvernement comme une opération commerciale. Cela ne serait pas digne. Nous ne transigerons pas sur la question de l'armée, et je crois savoir que les forces armées n'ont pas l'intention de se prêter à des manœuvres politi-

ques. Il me semble que la réponse de l'Unité populaire aux demandes de garanties de la démocratie-chrétienne a pleinement satisfait les chefs des forces armées... Nous proposerons concrètement à la démocratie-chrétienne de reconnaître les points communs de nos programmes, notamment les nationalisations des monopoles et des banques. A partir de là, il doit être possible de dégager des garanties, de préparer une révision constitutionnelle satisfaisante pour tous. Il doit être possible de mettre sur pied un plan de lutte contre l'inflation, qui nous paraît la tâche la plus urgente dans l'immédiat. Il n'est pas bon que le gouvernement donne l'impression de ne pas vouloir lutter contre cette inflation et cette menace de crise économique et financière. Nous avons déjà perdu plus d'un million de dollars en quelques jours..."

Les "garanties démocratiques" réclamées par la démocratie-chrétienne à M. Salvador Allende, et qui viennent d'être débattues, portent sur le respect des libertés individuelles, sur le maintien de l'autonomie universitaire, sur le pluralisme politique et syndical, sur la liberté de la presse et sur l'intangibilité des cadres actuels des forces armées et des carabiniers. Les démocrates-chrétiens, dont certains dirigeants affirment "parler au nom de deux millions d'électeurs chiliens", demandent donc à M. Salvador Allende de respecter toutes les "libertés démocratiques": ils lui demandaient aussi de ne pas procéder éventuellement à des "limogeages politiques" dans l'armée.

Mais comment s'assurer du respect rigoureux de ces "garanties" lorsque le gouvernement de M. Allende aura été formé? En obtenant avant le 4 novembre une révision constitutionnelle qui accorderait à l'armée, implicitement ou formellement, le rôle de "gardienne" de la nouvelle Constitution. Cette exigence n'a pas été rendue publique.

Elle avait été exposée la semaine dernière par la délégation démocrate-chrétienne lors d'une première entrevue avec M. Salvador Allende. Estimant que les "garanties démocratiques" figuraient déjà dans le programme de l'Unité populaire mais prêt à en débattre, il avait rejeté sèchement l'éventualité d'un recours aux forces armées. Cet "accrochage" n'a

pas été divulgué sur la place publique. Mais on comprend pourquoi les démocrates-chrétiens n'avaient pas trouvé "satisfaisante" la réponse "officielle" du dirigeant socialiste. Aussi, lui ont-ils demandé, à la fin de la semaine dernière, de faire un "nouvel effort". Cet "effort" est l'offre faite par M. Salvador Allende de former une "commission mixte".

Cette offre, acceptée par la démocratie-chrétienne, a donc permis la reprise d'une certaine collaboration entre les deux principaux "courants" politiques chiliens, maîtres de la majorité au Congrès chargé d'entériner les "réformes constitutionnelles". Mais il reste à savoir si les dirigeants de l'Unité populaire, soucieux de commencer leur expé-

rience avec une base parlementaire aussi large que possible, n'ont pas déjà hypothéqué leur victoire du 4 septembre et réduit des possibilités d'actions que les éléments les plus "gauchistes" de l'Unité populaire (c'est-à-dire une notable fraction du comité directeur du parti socialiste de M. Allende) avaient déjà tendance à trouver trop faibles...

SANTIAGO-DU-CHILI (Le Monde)

"Nous sommes disposés à poursuivre le dialogue avec la démocratie chrétienne aussi longtemps qu'il sera nécessaire. Nous avons proposé la formation d'une commission mixte composée de membres de la démocratie chrétienne et de l'Unité populaire afin de mettre au point en commun les garanties constitutionnelles souhaitées par le parti de M. Eduardo Frei. Mais nous ne saurions accepter que les forces armées chiliennes soient érigées en arbitres et en gardiennes tutélaires de ces garanties démocratiques, car cela serait antidémocratique. Cette formule serait contraire à toute la tradition démocratique et civile du Chili, et je ne crois pas davantage qu'une telle solution soit acceptable dans quelques pays du monde que ce soit..."

Le sénateur Salvador Allende, socialiste, porte-drapeau de l'Unité populaire et vainqueur de l'élection présidentielle du 4 septembre dernier, nous a reçu dans sa résidence de Santiago, alors que le ton a monté de quelques degrés depuis deux semaines dans les milieux

politiques de la capitale chilienne.

Sans doute la Junta national du parti démocrate chrétien, réunie dimanche dernier à Santiago, s'est-elle finalement rendue aux arguments de MM. Benjamin Prado, président du parti, et Radomiro Tomic, candidat à l'élection du 4 septembre, en faveur de la poursuite des difficiles pourparlers engagés avec l'Unité populaire.

Et le parti de M. Eduardo Frei a décidé jeudi de confirmer son appui au sénateur Salvador Allende lors du vote du 24 octobre au Congrès. Mais ces décisions positives peuvent encore être remises en question par certaines personnalités dirigeantes de la démocratie chrétienne que ne dissuadent pas leurs réserves devant la prochaine arrivée au pouvoir d'un gouvernement de Front populaire. Dimanche, M. Benjamin Prado, qui jouait et joue encore, son poste de président du parti, a dû lancer un appel pressant aux instances de la démocratie chrétienne. Et M. Radomiro Tomic, avocat de la "voie non capitaliste de dé-

veloppement", n'a pas hésité à dramatiser le débat pour surmonter certaines réticences. "Préférez-vous que le Chili se trouve dans la situation de la Colombie des années 50, où une guerre civile a fait trois cent mille morts parce que les conservateurs n'avaient pas respecté le jeu démocratique..."

M. Radomiro Tomic, dont la "visite de courtoisie" à M. Salvador Allende au lendemain du scrutin du 4 septembre a beaucoup choqué certains dirigeants démocrates-chrétiens, estime que "l'important, aujourd'hui, est la lutte contre le sous-développement et la dépendance étrangère" et qu'une "opposition systématique de la droite et du centre ne pourrait que favoriser une radicalisation inopportune de l'Unité populaire". Mais l'influence de ceux qui, au sein de la démocratie-chrétienne, répugnent à paraître cautionner l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de Front populaire demeure grande. Ils se sont rangés, de mauvaise grâce sans doute, à l'avis de MM. Prado et Tomic pour sauver avant tout l'unité compromise d'un parti qui représente près de 27% de l'électorat.

Le dialogue n'est pas rompu, comme on pouvait le penser à la fin de la semaine dernière, mais une nouvelle Junta nacional (compréhension des parlementaires et tous les dirigeants nationaux ou provinciaux) devrait, avant le 24 octobre, fixer la position définitive du parti, dont les responsabilités gouvernementales ne prendront fin que le 4 novembre prochain.

C'est le 24 octobre, en effet, que le Congrès chilien, réuni en séance extraordinaire, doit se prononcer sur le nom de l'homme qui succédera le 4 novembre au Dr Eduardo Frei, leader de la démocratie-chrétienne, au pouvoir depuis 1964.

Les deux cents députés et sénateurs, face à l'une des décisions les plus difficiles de l'histoire du Chili depuis quarante ans, voteront à bulletin secret. Certes, le climat qui a régné lors du dernier week-end pendant les débats passionnés de la Junta nacional de la démocratie-chrétienne permet de penser qu'un vote en faveur du conservateur Jorge Alessandri, arrivé second le 4 septembre, est tout à fait improbable.

Celui-ci, battu de quelque quarante mille voix par M. Salvador Allende, a déjà solennellement déclaré qu'il "démisionnerait aussitôt si le Congrès devait l'élire". Cette démission ouvrirait la voie à une nouvelle élection présidentielle dans un délai de soixante jours et permettrait à un candidat démocrate-chrétien d'être à peu près assuré

lettres au Devoir

Le défi du Nouveau-Québec

"Voulez-vous me dire ce que le "boy scout" français (émission "format 30" de Radio-Canada, 25 septembre) allait déifier au Nouveau-Québec, et surtout ce qu'il a pu apprendre de nouveau sur ce territoire aux milliers de Québécois aux écoutes, alors qu'il y a fait une petite trottée de quelques semaines? Il a même eu le culot de lancer qu'il était plus informé sur le sujet que la masse des Québécois; évidemment, si la radio d'Etat continue à nous fournir ce genre d'information sur le Nouveau-Québec, nous ne sortirons jamais de notre ignorance.

N'êtes-vous pas au courant que, chaque année, il y a au moins une centaine de Québécois qui se rendent au Nouveau-Québec pour un séjour minimum de deux ans, comme c'est notre cas, par exemple, et qui trouvent que ce n'est pas encore suffisant pour connaître toute la complexité du milieu nordique, alors que des pseudo-aventuriers évaluent de prétention parce qu'ils ont approché un Esquimaux à deux pieds de distance, l'espace de quelques jours?

M. Plumet a parlé lui-même de collaborateurs québécois, concernant les recherches archéologi-

ques. J'ai de la difficulté à croire qu'ils avaient tous une migraine ce soir-là. M. Plumet, qui est sûrement un homme compétent dans le domaine de l'anthropologie, et qui je respecte beaucoup, pourquoi ne s'en tenait-il pas à sa raison d'être au Nouveau-Québec, plutôt que de laisser débiter son petit copain sur ses impressions du Nord, comme aurait pu le faire un enfant de sept ans qui lit les aventures d'"Atchoune le petit eskimo". L'époque héroïque dans le Grand Nord est terminée depuis longtemps, et que ceux qui veulent satisfaire leurs instincts de jeunes adolescents attardés, en quête d'aventures, cessent d'empoisonner les gens qui ont un mandat bien précis dans le Nord, ainsi que des questions urgentes à régler, concernant l'aspect économique, social, politique, administratif ou l'éducation; autrement dit, les seules personnes compétentes pour informer le public sur la condition nordique.

C'est à se demander si la société d'Etat elle-même est informée sur la présence de Québécois au Nouveau-Québec... La gaffe a assez duré.

Madeleine TREMBLAY
Montréal, 28-9-70

Un merci à la C.E.C.M.

Faisant suite à l'article du 22/9-70. Nous avons le plaisir de vous informer que l'école polyvalente Charles-Lemoyne ouvre ses portes officiellement.

Nous tenons à remercier tout spécialement Mme Roux présidente de la commission scolaire de Montréal, ainsi que M. Jules Leclerc, sous-directeur délégué aux immeubles, de leur collaboration.

Nous admettons que le matériel reçu n'est qu'un palliatif en attendant l'équipement neuf. On nous a promis que le tout entrerait dans l'ordre le plus tôt possible.

A la suite de cette réponse, il

y a lieu de se poser des questions. En trois jours, l'école a reçu plus de matériel didactique qu'en un mois. Pourquoi les commandes ne sont-elles envoyées qu'au mois d'août pour une livraison qui prend de trois à six mois? Il y aurait peut-être lieu de reviser la marche à suivre pour expédier les commandes.

Nous espérons qu'à la lumière de l'expérience vécue à Charles-Lemoyne, les gens concernés vont remédier à ce malaise.

Le comité consultatif Charles-Lemoyne
Montréal, 28-9-70

Ne cherchez plus...

Vous vous demandez où tenir une importante réunion d'affaires, une conférence de presse, une exposition, un défilé de mode, un grand bal ou une réception intime?

Ne cherchez plus...

Au Ritz-Carlton vous avez le choix de plusieurs salons; vous y trouverez le décor élégant et l'ambiance agréable nécessaires à un événement dont vous voulez faire un succès.

LE RITZ-CARLTON

C'EST L'EXCELLENCE EN TOUT!
(Le numéro de téléphone du Directeur des Banquets est: 842-4212)

HÔTEL RITZ-CARLTON — 1228 OUEST, SHERBROOKE
SALON VERT • SUITE VICE-ROYALE • SALON OR

Bouquinez dans une atmosphère accueillante et paisible

à la LIBRAIRIE FIDES

Ouverte tous les jours de 9 à 5 heures 30
le samedi de 9 à 5 heures

- nouveautés littéraires canadiennes et européennes
- manuels scolaires
- livres

- de spiritualité d'éducation de psychologie
- albums et livres pour enfants
- organisation de bibliothèques

Accessible par deux voies du métro: Berri et Champ-de-Mars
Stationnement gratuit en arrière de l'immeuble

FIDES

245 est, boul. Dorchester, Mtl. 129
* 861-9621

DUPUIS

aujourd'hui

recherchez les
"étiquettes
rouges"

*achats spéciaux
et non
des soldes!

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21 H

suites de la première page

LES SPÉCIALISTES

de la santé ne cite aucun cas de patient qui aurait été privé des soins dont il aurait eu besoin.

Plus tôt dans la journée, le Collège des médecins et chirurgiens avait emboîté le pas au ministre en demandant aux spécialistes de mettre fin immédiatement à leur grève. Un son de cloche similaire avait été entendu de la part de l'Association des hôpitaux qui juge que la situation est devenue intolérable. La FMSQ fait au Collège les mêmes reproches qu'au ministre.

Un porte-parole de la FMSQ a refusé hier soir de dire si la Fédération, à la suite de l'adoption d'une loi d'exception, recommanderait à ses membres de retourner dans les hôpitaux.

Les spécialistes ont déclenché la grève jeudi dernier afin de protester contre le régime d'assurance-maladie qui doit normalement entrer en vigueur le 1er novembre. Environ 1,000 spécialistes ont continué d'assurer les services d'urgence dans les 38 hôpitaux désignés de la province.

Dans son communiqué, la FMSQ dit "partager l'angoisse des Québécois au moment où le climat social se détériore dans le Québec. Mais, ajoutée-elle, en dépit des menaces dont sont l'objet de nombreux médecins, la Fédération continuera à assurer les services d'urgence comme elle l'a fait jusqu'ici."

Un porte-parole a dit que les dirigeants, avant de prendre leur décision, ont consulté les présidents et les délégués des associations de spécialistes et que ceux-ci ont approuvé la position de l'état-major de la FMSQ de façon "quasi-unanime".

Peu après midi, le Collège des médecins et chirurgiens du Québec avait lancé un appel à tous les spécialistes en grève leur demandant de reprendre le travail.

L'appel a été communiqué par télégramme au Dr Raymond Robillard, président des spécialistes, au Dr Gérard Hamel, président des omnipraticiens, au premier ministre Bourassa ainsi qu'au ministre de la santé, M. Claude Castonguay.

"Après avoir pris connaissance des derniers rapports concernant les soins prodigués dans les hôpitaux, l'exécutif du Collège des médecins demande à tous les médecins de se mettre immé-

diatement à la disposition des malades et de reprendre leur travail", disait le télégramme.

Le Collège demandait également aux deux Fédérations de médecins (spécialistes et omnipraticiens) leur collaboration pour que ce retour au travail se fasse dans l'ordre.

L'appel du Collège ne peut naturellement avoir qu'un effet d'ordre moral. Le Collège est un organisme semi-public chargé, en vertu de la loi médicale, de protéger l'intérêt public dans le champ de la médecine. En tant que tel, il est l'organisme veillant à la discipline de la profession et responsable du maintien de la qualité des soins médicaux à tout moment.

On croit savoir d'autre part, que devant la détérioration progressive des services médicaux, le Collège avait quand même laissé quelques jours de répit aux spécialistes, confiant que la Fédération prendrait sur elle-même d'ordonner le retour au travail.

De son côté, l'Association des hôpitaux de la province de Québec a émis dans l'après-midi un communiqué dans lequel elle demande au gouvernement de prendre "immédiatement les mesures correctives pour un retour à la situation normale".

L'AHQP qualifiait "d'intolérable et préjudiciable à la santé de la population" la situation présente, et de "sérieuse" la désorganisation du système hospitalier.

Le président de la Fédération des omnipraticiens, le Dr Gérard Hamel, s'est dit confiant que les médecins de famille collaboreraient entièrement avec leurs collègues.

"Ils veulent collaborer avec les spécialistes dans le but de fournir aux patients les soins nécessaires mais jusqu'à présent il a été difficile de ce faire", a dit le Dr Hamel.

Mardi après-midi, le premier ministre Bourassa a personnellement demandé aux spécialistes de cesser leur grève à cause des circonstances exceptionnelles créées par le double enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross et du ministre du travail, M. Pierre Laporte.

Cependant, les dirigeants de la Fédération ont refusé de répondre à l'appel. Ils ont proposé un projet de trêve au gouvernement mais l'ont assorti de conditions que les autorités ont jugées inacceptables.

Les spécialistes demandaient notamment que la loi qui doit être adoptée incessamment lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale afin d'assurer l'entrée en vigueur du régime, même à défaut d'une entente avec les Fédérations de médecins, ne tranche pas la question du désengagement.

Le gouvernement se propose de modifier la clause du désengagement de façon à ce qu'un médecin n'adhérant pas au régime puisse quand même être remboursé à un montant égal à 100 p.c. du taux négocié. Mais les spécialistes exigent que ce médecin ait droit à un dépassemment d'honoraires.

Le projet de trêve des spécialistes de-

mandait en outre au gouvernement que les barèmes d'honoraires fixés dans la loi spéciale soient sujets à révision à la faveur d'une période de négociations d'une durée de trois mois.

Les négociations, précisaient les spécialistes, pourraient éventuellement être prolongées au-delà de ce délai et leurs résultats seraient rétroactifs à l'entrée en vigueur du régime.

UN GROUPE

notre réalité, car l'extrémiste fait partie de l'organisme social, même s'il en dénote le mauvais état et peut le mettre en péril mortel.

"Le sort de deux vies humaines, la réputation et l'honneur collectif de notre société, le danger évident qu'elle court présentement d'une dégradation sociale et politique, tout cela rend évident pour nous le fait que c'est premièrement au Québec que réside et doit résider la responsabilité de trouver la solution et de la faire appliquer."

"Certaines attitudes extérieures, dont la dernière et la plus incroyables est celle du premier ministre Roberts d'Ontario, s'ajoutant à l'atmosphère de rigidité déjà presque militaire que l'on peut déceler à Ottawa risquent à notre avis de réduire le Québec et son gouvernement à une impuissance tragique. De effort surhumain pour accepter de traiter et de faire des compromis. Sur ce plan, nous croyons que le Québec et son gouvernement sont vraiment chargés du mandat moral et de la responsabilité, vraiment détenteurs de la connaissance des faits et du climat, qui permettent de décider à bon escient."

"D'autant plus que nous redoutons, dans certains milieux non-québécois en particulier, la terrible tentation d'une politique du pire, c'est-à-dire l'illusion qu'un Québec chaotique et bien ravagé serait enfin facile à contrôler par n'importe quel moyen."

"C'est pourquoi, oubliant la variété des attitudes que nous pouvons avoir sur une foule de sujets, conscients uniquement pour l'heure d'être Québécois et à ce titre vitalement impliqués, nous tenons à donner notre appui le plus complet à l'intention annoncée dimanche soir par le gouvernement Bourassa, c'est-à-dire essentiellement notre appui le plus pressant à la négociation d'un échange des deux otages contre les prisonniers politiques — et ce, envers et contre toute obstruction de l'extérieur du Québec, ce qui implique nécessairement le concours positif du gouvernement fédéral."

"Et nous invitons instamment tous les citoyens qui partagent notre point de vue à le faire savoir publiquement dans les plus brefs délais."

Les signataires de la déclaration sont MM.

René Lévesque, président du Parti québécois; Alfred Rouleau, président de l'Assurance-vie Desjardins; Marcel Pepin, président de la CSN, Louis Laberge, président de la FTQ, Jean-Marc Kirouac, président de l'UCC, Claude Ryan, directeur du DEVOIR, Jacques Parizeau, président du Conseil exécutif du PQ, Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, Yvon Charbonneau, président de la CEQ, Mathias Rioux, président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Camille Laurin, leader parlementaire du Parti québécois, Guy Rocher, professeur de sociologie à l'U. de M., Fernand Dumont, directeur de l'Institut supérieur des sciences humaines à l'université Laval, Paul Bélanger, professeur de sciences politiques à l'université Laval, Raymond Laliberté, ex-président de la CEQ, Marcel Rioux, professeur d'anthropologie à l'U. de M.

Un citoyen offre de se sacrifier pour M. Laporte

Voulant se désolidariser de toute action visant à faire des concessions dangereuses au FLQ dans l'affaire Cross-Laporte, un optométriste de Magog, M. Gilles Lavoie, a offert hier soir de sacrifier sa vie pour sauver celle du ministre Pierre Laporte. M. Lajoie estime que les autorités doivent à tout prix maintenir une position ferme dans le drame actuel. C'est dans cet esprit qu'il a offert de se substituer à Pierre Laporte s'il doit y avoir une victime.

SHARP À L'ONU

rectement remarquer que la Chine communiste n'y était pas représentée.

Parlant devant les délégués des 127 pays membres de l'assemblée générale, M. Sharp a notamment déclaré:

"Si en qualité de nations membres, nous venons ici en sachant que tout ce que nous pouvons faire dans le cadre de nos propres juridictions a été fait — et je ne crois pas que quelque pays ici puisse l'affirmer — nous trouverions peu de problèmes à résoudre et ceux qui existeraient pourraient être réglés plus facilement."

Le ministre canadien des affaires extérieures a affirmé que le monde faisait face à une crise de confiance entre les peuples et les institutions qu'ils ont créées. Il y a peu de raison de réconfort, encore moins de raisons de se féliciter, et aucune pour s'y complaire. Il existe un mécontentement et un malaise au sujet de l'ONU.

La seule référence de M. Sharp à la Chine populaire consistait dans l'affirmation que son absence aux Nations unies était l'une des quatre causes du mécontentement à l'égard de l'ONU. Le ministre a ajouté que l'organisation n'a pas pris position quand des événements majeurs ont menacé la paix et la sécurité.

"Berlin, le Vietnam, la Tchécoslovaquie me viennent à l'esprit, mais ce ne sont que les exemples les plus frappants."

"D'autres critiques estiment incroyables que l'organisation puisse s'affirmer comme représentant le monde, quand elle a exclu depuis des décennies les représentants de nations qui composent une partie importante de la population du globe."

On s'attendait généralement à ce que M. Sharp fasse une intervention plus marquée en faveur de l'entrée de Pékin à l'ONU depuis que le Canada et la Chine ont accepté de nouer des relations diplomatiques.

Le Canada appuiera l'admission de la Chine populaire à l'ONU.

Les trois autres points mentionnés par le ministre sont:

La disparité entre les grands espoirs des signataires de la charte, en 1945, et les lents progrès accomplis depuis.

La science a tellement dépassé la politique que les institutions politiques, et par-dessus tout l'ONU, ont de moins en moins d'importance.

Les espoirs, intérêts et valeurs qui, en 1945, formaient le fondement même de l'ONU, ne le sont plus et ne gouvernent plus les nations et les individus.

Pour M. Sharp, le paradoxe de la situation réside dans le fait que les nations fondatrices n'ont pas réussi à accomplir ce que laissent prévoir le début de l'ère nucléaire. Rappelons que la charte et la bombe A furent créées en même temps.

QUÉBEC

Suite de la page 3

aux études ont quand même reçu une "lettre de tolérance." A la régionale Le Gardeur, par exemple, au moins une douzaine des 21 enseignants qui ont reçu un tel avis sont dans cette situation, selon le président du syndicat local, M. Robert Beulac.

M. Beulac signale aussi que presque tous les enseignants visés s'étaient inscrits il y a déjà plusieurs semaines à des cours qui seraient organisés par l'université du Québec dans la région. Ces cours ne commencent pourtant qu'en janvier prochain. Comment se fait-il, demande M. Beulac, que la Commission scolaire doive congédier des enseignants qui se sont battus pour obtenir la possibilité de se perfectionner et qui se sont même inscrits en bloc à l'U.Q. par son intermédiaire?

M. De Grandpré, directeur général de la régionale Le Gardeur, a expliqué au Devoir que des envoyés du ministère de l'éducation avaient réclamé avec insistance, à la fin de l'été, les dossiers des enseignants non légalement qualifiés. C'est après étude de ces dossiers que les décisions ont été prises au ministère de l'éducation (qui, cependant, ne dispose pas du pouvoir d'engager ou de licencier un enseignant).

M. De Grandpré a déclaré que plusieurs enseignants "à ne pas réengager" lui apparaissent comme très qualifiés, "nous allons tout faire pour les garder", a-t-il dit. Par ailleurs, il a avoué que d'autres enseignants non légalement qualifiés, qui n'ont jamais fait d'effort pour se perfectionner, n'ont pas été mentionnés par le ministère.

Ces disparités dans le traitement de deux cas identiques provoquent de profondes inquiétudes chez les enseignants. Selon Mlle Micheline Sicotte, vice-présidente de la CEQ, plusieurs syndicats, un peu partout au Québec, craignent que les commissions scolaires ne mettent à profit ce "grand nettoyage" pour se débarrasser des enseignants qui auraient été un peu trop combattifs par le passé ou pour "protéger" certains autres plus conciliants avec l'administration.

Enfin, les témoignages ne concordent pas quand il s'agit de savoir si tous les NLQ sont touchés par les directives très strictes du gouvernement ou si cela se limite à ceux qui enseignent dans des matières saturées comme le français, l'histoire ou la géographie.

Mutisme au gouvernement

M. Saint-Laurent a expliqué au Devoir qu'une solution partielle pourrait résider dans les examens de qualification que le ministère organise les 30 et 31 octobre à Montréal, Sherbrooke, Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Sept-Îles, Gaspé, Rouyn, Chicoutimi et Hull. Ces examens permettraient à cinq catégories d'enseignants d'obtenir un brevet.

Seraient admissibles à ces examens: 1) les détenteurs d'un brevet d'enseignement obtenu hors du Québec et qui étaient "tolérés" jusqu'à maintenant, 2) les enseignants non légalement qualifiés qui enseignent depuis au moins trois ans, 3) les candidats qui ont suivi des cours de pédagogie dans plusieurs institutions différentes sans obtenir de diplôme, 4) les candidats à un brevet d'enseignement pour la langue seconde et, finalement, les contestataires qui avaient refusé de se présenter à l'examen officiel du gouvernement dans les écoles normales en 1968.

Quand nous avions cherché à connaître les critères d'émission des lettres de to-

lérance, les raisons des disparités constatées, ou des précisions sur les conflits possibles avec la convention collective des enseignants, les fonctionnaires se sont montrés bien moins loquaces.

M. Lafrance, adjoint de M. Saint-Laurent, a expliqué au Devoir que cette opération ENLF a été très bien étudiée en haut lieu et qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres. "Les responsables en haut lieu ont réfléchi avant d'agir, a-t-il dit, il y a eu consultation et s'il y avait eu contradiction avec la convention collective ils en auraient tenu compte."

"En haut lieu," toutefois, le responsable du service de la probation et de la certification des maîtres à Québec, M. Bernard Laliberté, s'est refusé à tout commentaire sous prétexte que ce n'était pas à lui de dévoiler les politiques du gouvernement. Un communiqué sera sans doute rendu public à ce sujet dans quelques temps, a-t-il ajouté.

Sans doute, le seul moyen d'obtenir des renseignements aurait été sans doute de s'adresser au ministre de l'éducation lui-même ou à un de ses sous-ministres. Malheureusement, M. Guy Saint-Pierre et ses sous-ministres étaient tous "en réunion pour l'après-midi", selon un porte-parole du gouvernement.

LA FPJQ

Suite de la page 3

quatre documents reçus du FLQ dans l'exercice de sa profession: M. Célestin Hubert, de Radio-Canada, et M. Robert Pilon, du Quartier Latin, se trouvant chez M. Fournier, ont eux aussi été conduits au quartier général de la police de Montréal pour interrogatoire: samedi dernier, au moment où il photographiait un groupe de jeunes détenus, M. Marcel Rivard, du journal "L'Union" de Victoriaville, "a été assailli et battu par l'agent Pierre Béliveau", qui a détruit son appareil, la veille, le photographe du Journal de Montréal, M. Yves Fabre a été forcé de détruire son film alors qu'il se trouvait en service commandé.

Le conseiller juridique de la FPJQ étudie également le cas du magazine "Quartier Latin" dont les textes qui devaient constituer une partie de la livraison du 24 octobre, sont encore aux mains de la police, à la suite d'une perquisition effectuée chez l'un des collaborateurs, M. Jacques Geoffroy.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec a par ailleurs pris connaissance des critiques qui s'élevaient actuellement dans certains milieux contre le rôle qu'ont joué les journalistes de la presse parlée et écrite, depuis le début de la crise déclenchée par les enlèvements de MM. Cross et Laporte.

La FPJQ estime qu'en accusant les organes d'information d'avoir donné trop d'ampleur aux récents événements et d'avoir notamment utilisé l'expression "prisonniers politiques", le premier ministre Trudeau s'est laissé emporter par son émotivité.

Tout en admettant que, dans ce climat d'extrême tension, il a pu se glisser des erreurs, la FPJQ croit que, dans l'ensemble, les journalistes ont jusqu'à maintenant fourni au public l'information à laquelle il a droit.

"Il est infiniment préférable pour nous, conclut la FPJQ, que l'information la plus étendue possible soit diffusée, au fur et à mesure des événements, au risque de charrier quelques erreurs de faits ou d'interprétation. C'est souvent de l'ignorance que naît la panique. C'est de la libre transmission des informations que dépend, dans une très large mesure, la survie des attitudes démocratiques, tant chez les gouvernants que chez les citoyens."

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY

EXTRAIT DU LIVRE DES DELIBERATIONS

A une session spéciale des Commissaires d'écoles de la Commission Scolaire régionale de Chamby, tenue au lieu habituel des séances, au siège social de la Commission Scolaire régionale de Chamby, 155 rue St-Jean, suite 210, Ville de Longueuil, à 20-00 heures (heure avancée) et convoquée dans le but d'étudier et d'adopter, s'il y a lieu, une ou des résolutions se rapportant aux articles mentionnés dans l'ordre du jour, et à laquelle session sont présents:

Messieurs: André Camarara, Jules E. Moulou, Jean-M. Poirault, Jacques Rocheteau, Bernard E. Laplante, Gaston Bisserais, Jules St-Pierre et Chs-E. Plamondon, tous Commissaires et représentant la totalité des membres de la Commission Scolaire régionale.

Sous la présidence de Monsieur André Camarara.

Le secrétaire-trésorier, Monsieur André Chartier, est aussi présent.

Sujet: Emprunt à long terme au montant de \$550,000.00 — Dépenses à pourvoir etc. — Ecoles secondaires polyvalentes André-Laurendeau (0600-05), MacDonald-Cartier (0600-04) et DeMortagne (0600-02), etc.

RESOLUTION NO. 741-70

CONSIDERANT QU'il est devenu nécessaire pour la Commission scolaire régionale de Chamby de pourvoir les fonds nécessaires pour compléter certains travaux d'aménagement aux écoles secondaires polyvalentes André-Laurendeau, MacDonald-Cartier et DeMortagne, les fonds de bibliothèque de ces écoles ainsi que ceux des écoles secondaires polyvalentes Gérard-Filion, Pierre-Dupuy et Longueuil, en tenant compte des montants nets affectés à chaque projet et des montants déjà financés, des coûts inhérents au refinancement prévu pour novembre 1970, et qu'il y a lieu de prévoir à cette fin les dépenses ci-dessous énumérées, à savoir:

a) Solde à financer pour compléter l'aménagement des écoles:	
1 - DeMortagne (0600-02)	\$ 77,758.62
2 - MacDonald-Cartier (0600-04)	(\$541,848.47)
3 - André-Laurendeau (0600-05)	\$302,087.16
	(\$162,002.69)
b) Frais découlant du refinancement de 26,000,000 D.M.:	
1 - Prime à refinancer, dû à la fluctuation du dollar	\$369,200.00
2 - Frais de courtage (estimes)	\$110,565.00
c) Fonds de bibliothèque	
1 - Ecoles Gérard-Filion & South Shore (0600-01)	\$ 21,700.
2 - Ecole Pierre-Dupuy (0600-03)	\$ 31,000.
3 - Ecole de Longueuil (0600-08)	\$ 31,000.
d) Frais d'escompte et d'impressions	\$ 83,700.00
	\$ 38,537.69
e) Divers et imprévus	\$110,000.00
	\$550,000.00

CONSIDERANT QUE les commissaires d'écoles ne peuvent acquitter les dépenses susdites à moins d'avoir recours à un emprunt;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le commissaire Bernard E. Laplante qu'une résolution soit adoptée à cette fin et qu'il soit énoncé, par cette résolution, ce qui suit:

ARTICLE 1. - Les commissaires d'écoles pour la Commission scolaire régionale de Chamby ordonnent, par la présente, certains travaux d'aménagement aux écoles secondaires polyvalentes André-Laurendeau, MacDonald-Cartier et DeMortagne, le financement des fonds de bibliothèque de ces écoles ainsi que ceux des écoles secondaires polyvalentes Gérard-Filion, Pierre-Dupuy et Longueuil en tenant compte des montants nets affectés à chaque projet et des montants déjà financés, les coûts inhérents au refinancement prévu pour novembre 1970, le tout conformément aux documents (datés du 23 septembre 1970), provenant du ministère de l'Éducation et s'obligeant à effectuer à cette fin les dépenses ci-dessus spécifiées, dont la somme prévue s'établit à \$550,000.00.

ARTICLE 2. - Les commissaires d'écoles sont autorisés à emprunter pour les fins susdites un montant n'excédant pas \$550,000.00 en monnaie légale du Canada, au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence dudit montant portant intérêt à un taux n'excédant pas 9 1/4 % l'an.

ARTICLE 3. - Les dites obligations, représentant le capital, seront émises en valeurs nominales de \$100.00 ou de multiples de \$100.00. Chacune de ces obligations sera munie de coupons détachables représentant l'intérêt payable semi-annuellement jusqu'à échéance de l'obligation;

ARTICLE 4. - Elles seront datées du 1er décembre 1970 à moins que Messieurs les commissaires d'écoles n'en décident autrement lors de la vente desdites obligations, au moyen d'une résolution d'amendement. Elles seront remboursables au pair, par séries, au cours d'une période de vingt (20) ans suivant les modalités du tableau de remboursement qui sera fourni par la Commission municipale de Québec et qui sera annexé à la présente résolution;

ARTICLE 5. - Elles seront payables au porteur ou au détenteur immatriculé selon le cas à tous les bureaux de la Banque Provinciale du Canada, situés dans la province de Québec et au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ont. Les fonds que la Commission Scolaire Régionale de Chamby affectera au remboursement des obligations et au paiement des coupons seront déposés dans un compte spécial à la succursale de ladite banque en la Ville de Longueuil, P. Qué.

ARTICLE 6. - Un intérêt à un taux n'excédant pas 9 1/4 % l'an sera payé semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année sur présentation et remise à l'échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement au même endroit que le capital.

ARTICLE 7. - Elles seront signées par le président et contre-signées par le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt;

ARTICLE 8. - Elles ne seront pas remboursables par anticipation.

ARTICLE 9. - Pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles, conformément au tableau de remboursement qui sera annexé, il est, par la présente résolution, ordonné que chacune des Commissions Scolaires faisant partie de la Commission Scolaire Régionale de Chamby impose et préleve annuellement une taxe foncière spéciale à un taux suffisant, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité scolaire d'après le rôle d'évaluation ajusté suivant la loi pour acquitter jusqu'à extinction sa part au service de la dette ou de l'emprunt contracté telle qu'établi par la Commission Scolaire Régionale de Chamby aux fins de la présente résolution, conformément aux dispositions des articles 488, 489, 491 et 492 de la loi de l'Instruction publique (c. 220, S.Q. 1964 et ses amendements);

ARTICLE 10. - Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe générale;

ARTICLE 11. - Au cas où le montant réel de l'une quelconque des dépenses ci-haut mentionnées AU PREMIER CONSIDERANT serait moindre que celui prévu, le solde d'argent disponible pourra servir à défrayer l'une quelconque des dépenses dont le montant réel serait plus élevé que celui prévu.

ADOPTÉE

Vraie copie certifiée du Livre des Délibérations, (lille)..... Livre..... Longueuil, CE 14ÈME JOUR D'OCTOBRE 1970.

Le secrétaire-trésorier, André Chartier.

Lemieux invite les étudiants à débrayer

Affirmant que la répression policière avait pour but de provoquer une fusillade avec les patriotes québécois. Me Robert Lemieux a invité hier soir les étudiants du Québec à quitter leurs cours et manifester leur appui, avant qu'il soit trop tard, afin de forcer le gouvernement à négocier jusqu'à la libération des prisonniers politiques.

Devant un millier d'étudiants réunis dans le grand amphithéâtre de la faculté des sciences sociales de l'université de Montréal: Me Lemieux a été longuement applaudi lorsqu'il a exprimé l'avis que les étudiants devraient agir plutôt que de se plaindre passivement du phénomène de la répression.

"Vous pouvez contribuer à sauver leur vie et à régler le problème d'une façon équitable", a-t-il dit.

Organisée par des membres du Syndicat des professeurs de l'université de Montréal, la manifestation avait surtout pour but de sensibiliser les étudiants au phénomène de la répression policière. C'est ainsi que, dès le début de l'assemblée, quelques sympathisants reconnus, qui ces derniers jours avaient été arrêtés et interrogés par la police, ont été invités à raconter leur expérience.

Puis contrastant avec le ton plutôt modéré de Me Lemieux, le président du Conseil central de Montréal (CSN) M. Michel Chartrand, s'est livré à une violence verbale sans précédent à l'endroit des premiers mi-

nistres Trudeau et Bourassa.

Le chef syndicaliste a notamment déclaré qu'il considère le premier Trudeau plus dangereux que l'ancien premier ministre Duplessis parce "que c'est un maniaque". Mais, devait-il ajouter, ce n'est pas grave, il y a plus de patriotes que de policiers.

Après avoir fait l'éloge de Me Robert Lemieux et rappelé les principaux conflits syndicaux, M. Chartrand a émis l'avis que les inquiétudes du chanoine Lionel Groulx en 1935 sont plus vraies que jamais et que la nouvelle génération le sent d'une façon plus pressante.

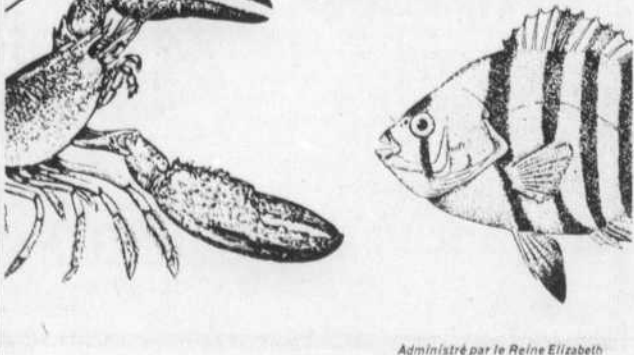
Quant au premier ministre Bourassa, le syndicaliste Chartrand a prédit "qu'il avait fini de bourasser". Puis il concluait ainsi: "Les valets d'Ottawa sont à Québec, les valets de Washington sont à Ottawa."

TOKYO (AFP) — Dom Helder Camara, archevêque de Recife et Olinda, est arrivé à Tokyo pour assister à la "conférence mondiale sur la religion et la paix" qui se tiendra pendant six jours à Kyoto, à partir de demain.

Mgr Camara prononcera un discours sur "La religion et l'efficacité de la non violence" devant la session plénière de la conférence.

Vous placez des goujonnettes de filet de sole sur un lit de riz au safran, ajoutez du veau et des crevettes et arrosez d'une sauce de curry. De quoi s'agit-il?

D'une Timbale Marco Polo... un mets servi au restaurant THE BLUENOISE réputé pour ses fruits de mer. Attendez au Carrefour. Place Ville-Marie. Réservations: 861-3511



Tout ce qui bafouille, bredouille, jargouille, charabieuille... est étranger à Berlitz.

CHEZ BERLITZ, dès la première leçon, vous parlerez la langue vivante répondant aux besoins actuels de votre profession. CHEZ BERLITZ, pas de longs devoirs. Chaque leçon est pratique et représente un pas vers l'avant. CHEZ BERLITZ, il n'y a qu'un seul élève: vous. Avec un cours adapté à vos besoins personnels.

CHEZ BERLITZ, votre temps est précieux et vous apprenez à parler très vite la langue de votre choix: anglais, espagnol, allemand, italien... Prenez rendez-vous pour une leçon gratuite et vous comprendrez pourquoi Berlitz, la plus ancienne école de langues au monde, est toujours la plus jeune et la plus efficace.

Berlitz®

Cours de langues vivantes

Montréal, 2055 rue Peel, Tél. 288-3111
Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 387-2566
St-Jean, 207, Richelieu, Tél. 346-6100



Contrairement à maintes prédictions, c'est le parti libéral de M. Gerald Regan (notre photo) qui a remporté la victoire aux élections générales de mardi en Nouvelle-Ecosse. (Téléphoto CP)

Le NPD, arbitre de la situation en N.-E., serait prêt à appuyer un gouvernement libéral

HALIFAX (PC) — Le NPD, qui détient maintenant la balance du pouvoir en Nouvelle-Ecosse à la suite des élections de mardi, est prêt à donner son appui aux libéraux à condition que ceux-ci s'engagent formellement à remplir certaines promesses du programme néo-démocrate. En aucun cas, toutefois, il n'appuiera un gouvernement conservateur.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Jeremy Akerman, le chef du NPD. Il a précisé qu'il exigerait des réformes, notamment dans le domaine fiscal. Il a mentionné également les allocations sociales et l'inclusion des soins dentaires et des médicaments dans l'assurance santé provinciale.

Outre M. Akerman, qui est âgé de 28 ans, le NPD a réussi à faire élire, au Cap Breton, un enseignant universitaire, M. Paul MacEwan. Interrogé au sujet d'une éventuelle désignation de ce dernier au poste d'orateur de la Chambre, le chef du NPD a répondu qu'il appartenait au futur premier ministre de faire les démarches qui s'imposent.

M. Akerman, qui, au cours de la campagne, avait affirmé qu'il n'appuierait aucun parti en cas de résultat non décisif, a déclaré hier qu'il ne croyait pas que de nouvelles élections serviraient les intérêts de la Nouvelle-Ecosse. Il a d'autre part affirmé qu'il ne voyait pas comment M. G. I. Smith pourrait démocratiquement se maintenir au pouvoir.

Ce dernier a déclaré, mardi soir, qu'il convoquera une réunion du caucus du parti progressiste conservateur, pour aujourd'hui ou demain, afin de faire le point sur l'avenir du parti à la suite de sa défaite. M. Smith a indiqué qu'il ferait une déclaration à l'issue de cette réunion, qui se tiendra à Halifax. Plus tôt, le premier ministre conservateur avait déclaré qu'il n'avait pas anticipé la formation d'un gouvernement minoritaire.

En perdant 18 sièges au profit des libéraux et deux autres aux mains du NPD, le parti conservateur n'a gardé que 21 des 46 sièges de l'assemblée. Avec 23 sièges, les libéraux n'ont cependant pas réussi à obtenir une majorité absolue. Avec 46% des suffrages exprimés, soit 1% de moins que les conservateurs, les libéraux ont deux sièges de plus que le parti conservateur.

M. Gerald Regan, le leader du parti libéral, encore incertain quant à sa prise de pouvoir, voudrait que l'Assemblée législative soit convoquée le plus tôt possible pour étudier les priorités de son programme. Parmi celles-ci figurent le regroupement du développement économique de la province sous un seul ministère, une aide accrue au logement et une mise à jour des lois du travail.

Le leader libéral a constamment critiqué le gouvernement conservateur de M. G.I. Smith pour

sa politique confuse de développement industriel, notamment dans l'affaire de l'usine d'eau lourde Deuterium of Canada Ltd et de la Clairmont Sound Corp., qui éprouve de graves difficultés financières.

Pour M. Regan, le logement fera partie du développement industriel. Au cours de sa campagne, il avait promis de reverser la taxe de sept pour cent sur les matériaux achetés pour la construction des maisons unifamiliales, une subvention pour les versements initiaux d'achat de maison par les familles à faibles revenus et la promotion pour la création de lotissements.

Le Parti libéral a également promis un ministère du tourisme, qui sera lié à la politique de développement qu'établira un ministère de croissance économique.

Enfin, M. Regan entend modifier les lois du travail qu'il estime dépassées; il entend créer un bureau de conciliation qui s'occupera de régler rapidement les conflits intersyndicaux de juridiction. Un réseau de dispensaires médicaux provinciaux serait mis en place pour tous les citoyens et ceux qui n'auront pas les moyens seront soignés gratuitement. Il veut aussi créer des centres de désintoxication et, enfin, une commission royale sera chargée d'établir s'il est possible de libérer les propriétaires de la taxe scolaire.

ALTITUDE
737

Faites un peu de sport à l'heure du lunch. Faites l'ascension de la Place Ville-Marie jusqu'à Altitude 737. Arrivé au but, 45 étages plus haut, servez-vous au plus somptueux des buffets en ville pour \$4.75 seulement. Réservation: 861-3511

Laissez le reste du monde à vos pieds.

Tremblay est libéré sous cautionnement

QUÉBEC (PC) — Le juge Antoine Rivard, de la Cour d'appel du Québec, a autorisé, mardi, la libération provisoire de M. Léo Tremblay, sous un cautionnement de \$2.000, lequel a été versé par un des frères de l'ex-chef du défunt parti nationaliste chrétien.

Le juge Rivard a, par ailleurs, permis à M. Tremblay d'en appeler du verdict prononcé le 2 octobre par un jury, au terme d'un procès de trois semaines, de même que de la peine de trois ans de détention que lui a imposée, le 9 octobre, le juge Gérard Lacroix, de la Cour du banc de la Reine, juridiction criminelle.

Tremblay avait été reconnu coupable de recel de 28 tableaux faisant partie de la collection Duplessis, disparus du Musée du Québec dans la nuit du 2 au 3 mai 1965. Les jurés l'avaient cependant acquitté de l'accusation de vol qualifié de ces tableaux.

Le procureur de la couronne, Me Maurice Lagacé, s'est opposé à cette libération, à cause du verdict de culpabilité prononcé par le jury, la gravité de l'accusation et les millions qu'elle met en cause.

De son côté, le procureur de la défense, Me Guy Bertrand, a soutenu que son client a été acquitté de l'accusation la plus grave qui pesait contre lui: qu'il est père de huit enfants demeurant tous au foyer paternel; qu'il est malade et qu'un séjour prolongé en prison peut mettre sa vie en danger; qu'il a toujours joui d'une excellente réputation et qu'il n'a aucun antécédent criminel; et qu'il s'est présenté devant les tribunaux chaque fois que requis depuis son arrestation, en octobre dernier, alors qu'il était en liberté sous cautionnement.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BRIARD Abbé Edouard à Montréal, le 12 octobre 1970 à l'âge de 60 ans, est décédé. L'abbé Edouard Briard, fils de feu J.J. Briard et de Médéric Laplante, Ordonné prêtre le 15 juin 1935, il a fait son ministère dans le district de Montréal comme vicaire et aumônier et résidait à la paroisse St-Mathias de Montréal. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Antoinette, Alice (Mme R. Chambliss) Marguerite (Mme R. Chambliss de Repentigny), Madeleine (Mme Yvon Richard) et son frère Georges. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire Inc. No 3675 rue Adam à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Mathias où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC

AVIS

LES PERSONNES CI-APRÈS MENTIONNÉES ONT DEMANDÉ LE PERMIS SUIVANT:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
AUTHIER, Mme Lucille	8921-23 boul. Pie IX, Paquette pour le bénéfice (St-Michel), Montréal	S.A.M.
LAZARIS, Christos	3734 est. Boul. Métropolitain, Montréal	Restaurant-Bar
HABIB, Alex & Philip Habib & Allain Habib & Victoria Habib	3100, Masson, Montréal	S.A.M.-Bar
FREED, Henry	1549 ouest, Boul. "Corona Provisions Inc.", Maisonneuve, Montréal	Epicierie
LEBLANC, Marcel	4150 avenue Verdun, Verdun	Epicierie
CARTIER, Mme Gertrude Doran	11353 est. 3e rue, (Rivière-des-Prairies) Montréal	Epicierie
ST-JULES, Rosaire pour le bénéfice de "Restaurant Le Bovin Inc."	10,520, Boul. Pie IX, Montréal-Nord	S.A.M.-Bars
BONNER, Samuel Jr.	8105, Boul. Decarie, Montréal	S.A.M.-Bars
WONG, H. Gilbert	1457 Bleury, Montréal	S.A.M.-Bar
AUCLAIR, Arthur pour le bénéfice de Lui-même Transfert de CHAYKOWSKY, Mme Joseph pour le bénéfice de: Elle-même et Steve Didiw et Anthony Chaykowsky.	71 ouest, Ste-Catherine, Montréal	Taverne
MARTEL, André R.	5067, Perras, Montréal-Nord	Epicierie
LALIBERTÉ, Longis pour le bénéfice de: Manoir Mercier de Laval Inc.	1331, Parc Lafontaine, Montréal	S.A.M.-Bars
FODOR, Tibor pour le bénéfice de: "Unirest Corporation" Transfert d'actions et Changement de Titulaire de: GABRIEL, Stephen William pour le bénéfice de: "Unirest Corporation"	1, Place Westmount, Westmount	S.A.M.-Bar
O'FLAHERTY, Mary pour le bénéfice de: "La Succession Edward F. O'Flaherty" Transfert par décès de: O'FLAHERTY, Edward pour le bénéfice de: Lui-même.	502, Bourgeois, Montréal	Epicierie

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis.

GREFFIER DE LA RÉGIE

CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES, MONTRÉAL, P.Q.

MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

DISQUES

LE POPULAIRE BEETHOVEN

NO. - 2730 001

SUR DISQUES HELIODOR - UN ALBUM DE 10 DISQUES POUR LE PRIX INCROYABLE DE

14.95

L'ALBUM

EEGMONT OVERTURE

LEONORE OVERTURE NO. 3

PIANO CONCERTO NO. 3

PIANO CONCERTO NO. 5 "EMPEROR"

THE VIOLIN CONCERTO

PIANO SONATA NO. 8 "PATHETIQUE"

PIANO SONATA NO. 14 "MOONLIGHT"

PIANO SONATA NO. 23 "APPASSIONATA"

PIANO SONATA NO. 25

SONATA FOR VIOLIN & PIANO No. 3 "SPRING"

SONATA FOR VIOLIN & PIANO No. 9 "KREUTZER"

SYMPHONY NO. 3 "EROICA"

SYMPHONY NO. 5

SYMPHONY NO. 6 "PASTORAL"

SYMPHONY NO. 9 "CHORAL"

CONCERT RONDO FOR PIANO & ORCHESTRA

TWELVE COUNTRY DANCES

The Berlin Philharmonic Orchestra conducted by Ferenc Fricsay

The Berlin Philharmonic Orchestra conducted by Ferenc Fricsay

Sviatoslav Richter (Piano) with the Vienna Orchestra conducted by Kurt Sanderling

Andor Foldes (Piano) with the Berlin Philharmonic Orchestra conducted by Ferdinand Leitner

Wolfgang Schneiderhan (Violin) with the Berlin Philharmonic Orchestra conducted by Eugen Jochum

Wilhelm Kempff (Piano)

Wilhelm Kempff (Piano)

Andor Foldes (Piano)

Wolfgang Schneiderhan (Violin) with Carl Seemann (Piano)

Wolfgang Schneiderhan (Violin) with Carl Seemann (Piano)

The Berlin Philharmonic Orchestra conducted by Ferenc Fricsay

The Berlin Philharmonic Orchestra conducted by Ferenc Fricsay

The Berlin Philharmonic Orchestra conducted by Lorin Maazel

Ernst Hendorfer (Tenor)

Dietrich Fischer-Dieskau (Baritone) with The St. Hedwig's Cathedral Choir & The Berlin Philharmonic Orchestra conducted by Ferenc Fricsay

Sviatoslav Richter (Piano) with the Vienna Symphony Orchestra conducted by Kurt Sanderling

The Berlin Philharmonic Orchestra conducted by Lorin Maazel

DEUTSCHE GRAMMOPHON

SÉRIE SOUSCRIPTION PRIX SURPRISE

BEETHOVEN EDITION

Fidelio

Staatskapelle Dresden - Karl Böhm

IMPORTÉ D'ALLEMAGNE

BEETHOVEN EDITION

Concertos

IMPORTÉ D'ALLEMAGNE

BEETHOVEN EDITION

9 Symphonies

IMPORTÉ D'ALLEMAGNE

FIDELIO

643,614/16.64. Opéra en deux actes, texte d'après J.M. Bouilly de Joseph Stollmeyer et George Friedrich Tiedtke, avec DON FERNANDO - DON PIZARRO - FLORESTAN - LEONORE - ROCCO - MARZELLINE - JACQUIN - Un coffret de 4 DISQUES 12" long jeu monophon stéréo.

BEETHOVEN (CONCERTOS)

643,608/13.64. 5 Concertos pour piano et orchestre. Concertos pour violon et orchestre en ré majeur p. 61. Concerto pour piano, violon, violoncelle et orchestre. Romances pour violon et orchestre. Wilhelm Kempff au piano. Orchestre dirigé par Herbert von Karajan.

LES 9 SYMPHONIES DE BEETHOVEN

GRAND PRIX DU DISQUE DE PARIS

"DELUXE" 643,600.7 - Les chœurs et l'orchestre de la PHILHARMONIQUE de Berlin dirigés par HERBERT VON KARAJAN.

BEETHOVEN - Les Messes. Missa Solenne. Janowitz, Ludwig Wunderlich, Berry, Chœurs du Singverein de Vienne. Orchestre Philharmonique de Berlin, Herbert von Karajan. Messe en ré mineur. Janowitz, Hamori, Loubenthal, Schramm, Chœurs et Orchestre Bach de Munich. Karl Richter. 3 disques - Gravure Universelle.

BEETHOVEN - Musique de scène. Les Overtures, Musique de scène pour l'Egmont de Goethe avec les "Clashen-Ledder". Gundula Janowitz. Orchestre Philharmonique de Berlin. Herbert von Karajan. 3 disques - Gravure Universelle.

BEETHOVEN - Musique de chambre pour instruments à vent - Orchestre à vent - Sextuor - Quintette - Trio - triade - Sextuor.

BEETHOVEN - TRIOS A CORDES

2720014 - Tous les trios à cordes avec Serenade op. 8 Trio Italiano d'Anst. 3 disques - Gravure Universelle.

SCHUBERT - LIEDER, VOL. II

2720022 - Dietrich Fischer - Diskow. Gerald Moore. 13 disques de 12" stéréo.

SCHUBERT - SONATES

Wilhelm Kempff - Piano

IMPORTÉ D'ALLEMAGNE

WAGNER - GETTERDAMMERUNG

2720019 - Demesch - Janowitz - Ludwig Brühl - Kalmann - Ridenhult - Stewart etc. Berlin Philharmonic Orchestra - Herbert von Karajan. 6 disques de 12" stéréo.

HANDEL - GIULIO CESARE

2720023 - Hamann - Trappani - Crisp - Fischer - Diskow - Schreier etc. Munich Bach Choir - Munich Bach Orchestra - Karl Richter. 6 disques de 12" stéréo.

COLUMBIA CLASSIQUES

12" MICROSILLON STEREO

ALBUM DE LUXE 3 DISQUES

9.99

L'ALBUM

D35 733 - BACH: Well Tempered Clavier, Book 1. Glenn Gould.

D35 734 - Bach: The Well-Tempered Clavier, Book 1 - Glenn Gould, Piano.

D35 758 - Brahms: The Four Symphonies - The Cleveland Orchestra, George Szell, conductor.

D35 770 - Vivaldi: Six Concertos for Flute - Jean-Pierre Rampal, Flute. 1 Soloist Veneti Claudio Scimone, conductor.

D35 777 - Handel: The Sixteen Organ Concertos, Vol. 1 - E. Power Biggs, Soloist. London Philharmonic Orchestra, Sir Adrian Boult, conductor.

D35 778 - Handel: The Sixteen Organ Concertos, Vol. II - E. Power Biggs, Soloist. London Philharmonic Orchestra, Sir Adrian Boult.

D35 781 - The Great Tchaikovsky Symphonies - New York Philharmonic, Leonard Bernstein, Conductor.

D35 785 - Bernstein Conducts For Young People - New York Philharmonic The Blue Danube - Eugene Ormandy, The Philadelphia Orchestra.

D35 789 - Clair de Lune: The World's Favorite Piano Music - Philippe Entremont, Piano.

D35 799 - Four Favorite Trios - The Istomin - Stern - Rose Trio.

D35 806 - Schumann: Quartet in A Minor, Op. 41, No. 1. Quartet in F Major, Op. 41, No. 2. Quartet in A Major, Op. 41, No. 3. Quartet in E-Flat Major, for Piano and Strings, Op. 47 - The Juillard Quartet, Glenn Gould, Piano.

D35 813 - Rachmaninoff: The Three Symphonies - The Philadelphia Orchestra, Eugene Ormandy, Conductor.

D35 814 - Dvorak: The Three Great Symphonies - George Szell conducting The Cleveland Orchestra.

D35 816 - Bach: The Six Brandenburg Concertos - The Marlboro Festival Orchestra, Pablo Casals, Conducting.

D35 817 - Casals conducts Mozart: The Last Six Symphonies.

D35 818 - William Tell - New York Philharmonic, Leonard Bernstein, Conductor.

D35 819 - Tchaikovsky: Con. No. 1 in B-Flat Minor, for Piano and Orchestra - Philippe Entremont, New York Philharmonic, Leonard Bernstein cond.

D35 820 - Grieg: Con. In A Minor for Piano and Orch. - Op. 16. Rachmaninoff: Rhapsody On A Theme of Paganini, Op. 43 - Philippe Entremont, The Philadelphia Orchestra, Eugene Ormandy cond. Rachmaninoff: Concertos and Preludes, Philippe Entremont, New York Philharmonic Leonard Bernstein conducting.

D35 770 - VIVALDI: Complete. Flûte. Concertos. Jean-Pierre Rampal.

VALABLE JUSQU'AU 31 OCT.

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est. Bélanger RA. 9-2833

Montréal 408

Au premier de cordée: vous trouverez l'ascenseur d'Altitude 737 dans le hall central de la P.V.M.

informations

internationales

\$250,000 de caution

Angela Davis est en prison

NEW YORK (AFP) — Angela Davis, une jeune noire, professeur de philosophie, membre du parti communiste américain, qui était la seule femme, depuis des dizaines d'années à figurer sur la liste des dix plus dangereux criminels recherchés par la sûreté fédérale américaine et que des agents du F.B.I. avaient arrêtée mardi soir en compagnie de son ami, David R. Poindexter, à New York, a été accusée d'avoir pris la fuite alors qu'elle était accusée de meurtre et de kidnapping.

Elle a été incarcérée en fin de matinée hier à la prison de femmes de New York sous réserve qu'une caution de 250,000 dollars ne soit pas déposée pour sa mise en liberté conditionnelle. Elle sera à nouveau interrogée demain.

Une centaine de personnes ont manifesté hier matin dans le calme devant la salle du tribunal tandis que plusieurs

membres du parti communiste américain, dont M. James Tormey, assistaient à l'audience.

Angela Davis est accusée en Californie d'avoir acheté les armes qui permirent à plusieurs détenus noirs de tenter de s'échapper du tribunal du comté de Marin après avoir détenu le juge et quatre otages pendant un moment.

La personnalité du compagnon de la jeune femme est difficile à cerner. Il passait pour ses voisins de Chicago pour un riche playboy noir, roulant en Cadillac, demeurant dans une luxueuse maison. Récemment veuf, à la suite du suicide de sa femme, David Poindexter était le fils d'un ancien membre du parti communiste américain. Chez lui les policiers ont trouvé une série de publications du parti communiste, des panthères noires et un journal du parti communiste en date du 11 octobre où se trouvait un long article sur Angela Davis.



Angela Davis, au moment de son arrestation mardi soir. (Téléphoto AP)

Les noirs américains mettent sur pied un 'cabinet fantôme'

WASHINGTON (AFP) — Une cinquantaine de parlementaires noirs américains ont annoncé hier, la constitution d'un "cabinet fantôme" dont la tâche sera d'informer les parlementaires (senateurs et représentants noirs) sur les faiblesses du gouvernement et de la politique Nixon en matière de déségrégation raciale au sein des agences fédérales.

Le "cabinet fantôme" a indiqué M. Charles C. Diggs, représentant démocrate noir au Michigan, sera formé d'une cinquantaine de personnalités noires étant ou ayant appartenu aux milieux politiques et parlementaires.

Aucune de ces personnalités n'a toutefois été identifiée par le porte-parole du groupe, mais le "cabinet fantôme" sera présidé par un Noir "largement respecté" et ayant accès aux documents permettant de traiter du problème de l'accroissement des droits civiques des Noirs.

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue dans la capitale fédérale, M. Charles Diggs, a tenu à souligner que les concepts racistes s'étaient infiltrés dans le gouvernement américain.

Ce "cabinet fantôme" informera les parlementaires noirs sur ces problèmes et leur demandera d'agir auprès du président Nixon pour renverser la tendan-

ce actuelle qu'ils dénoncent. Ils devront tenter d'obtenir une audience du président pour attirer son attention sur la question.

Nixon intervient massivement dans la campagne électorale

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon apportera son soutien personnel à de nombreux candidats républicains aux élections législatives du 3 novembre en effectuant une série de déplacements dans plusieurs Etats où les chances des représentants du "Grand Old Party" sont vacillantes.

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Ronald Ziegler, a annoncé que le chef de l'exécutif se rendra samedi prochain dans le Vermont, le New Jersey, la Pennsylvanie et le Wisconsin. Le lundi 19 octobre, M. Nixon s'embarquera une nouvelle fois à bord de "Air Force One" pour Columbus, dans l'Ohio,

Great Falls dans le Nord Dakota, et Kansas City dans le Missouri où il passera la nuit. Le mardi 20, le président des Etats-Unis visitera Johnson City dans le Tennessee, et Fort Wayne dans l'Indiana. Il compte également se rendre dans l'Illinois, en Californie et en Floride. Au total, indique-t-on de source officielle, il visitera 17 ou 18 Etats avant le 3 novembre. Le 23 octobre, il prononcera un important discours devant l'Assemblée générale des Nations unies à New York.

Cette série de voyages d'ordre politique est financée par le comité national du parti républicain, a précisé M. Ziegler.

Tel-Aviv relâche Djelloul et Belaziz

TEL-AVIV (AFP) — Le commandant Khatib Djelloul et M. Ali Belaziz, les deux ressortissants algériens qui avaient été appréhendés le 14 août dernier sur l'aéroport international de Lod-Tel-Aviv, alors qu'ils étaient en transit à bord d'un appareil de la compagnie britannique BOAC, ont été libérés hier deux mois jour pour jour après leur arrestation. Ils sont repartis pour Alger via Londres à bord d'un appareil de la même compagnie.

Pendant la première phase de leur détention, ils ont habité dans le luxueux hôtel "Avia" près de l'aéroport, disposant de tout le confort de l'établissement, y compris de la piscine. Ils ont même été invités à visiter le Tel-Aviv "by night".

Officiellement, leur détention s'est prolongée parce que "leur interrogatoire n'était pas terminé". Leur libération était cependant imminente depuis que les otages israéliens, détenus par les commandos palestiniens, après le triple détournement du 6 septembre dernier, avaient été relâchés.

Le commandant Khatib Djelloul et M. Ali Belaziz ont déclaré à la presse, avant de monter dans l'avion qu'ils avaient été fort bien traités.

Ils ont ajouté qu'ils n'avaient jamais été en prison et qu'ils avaient même pu visiter deux villes israéliennes: Achdod et Bercheba.

Détendus et souriants, les deux ressortissants algériens, élégamment vêtus, ont répondu aux questions des journalistes en français et en arabe, devant les caméras de la télévision.

"Nous ne savions pas, ont-ils dit, que l'avion de la BOAC devait faire escale à Lod et nous ne l'avons appris que quelques minutes avant qu'il n'atterrisse en Israël".

Rétorsion

Les faits remontent au 14 août dernier. Le commandant Khatib en compagnie de sa jeune épouse revenaient de la foire internationale d'Osaka où ils s'étaient rendus en

voyage de noces. Ils voyageaient à bord d'un avion britannique de la "BOAC" dans lequel se trouvait également M. Belaziz quand lors de l'escale à l'aéroport de Tel Aviv, la sécurité israélienne les interpella. Très rapidement, la jeune Mme Khatib était rendue à la liberté et pouvait poursuivre son voyage. Il n'en était pas de même pour son mari et M. Belaziz qui étaient gardés pour "complément d'enquête". Les services spéciaux israéliens, quelques jours plus tard, affirmaient que les deux détenus étaient des officiers, ce qui plaçait l'affaire sur un plan particulier. L'Algérie, qui n'a jamais reconnu le cessez-le-feu, étant toujours en état de guerre avec Israël. En dépit de tous les efforts de différents gouvernements, notamment celui de Grande-Bretagne (l'avion étant britannique) et d'organismes internationaux, la "détention arbitraire" des Algériens une mesure de rétorsion à la suite du détournement en vol par des Palestiniens, en juillet 1968, d'un Boeing de la compagnie israélienne "El Al" qui fut amené à Alger. Là, femmes et enfants furent rapidement remis en liberté, mais les Israéliens furent retenus 40 jours en dépit des démarches multiples de leur gouvernement et d'organismes internationaux.

Alors que Tel-Aviv relâchait le commandant Khatib Djelloul, un bref communiqué de la présidence à Alger a annoncé hier la nomination du lieutenant colonel Mohamed Amir au poste qui fut celui du commandant Khatib.

On fait remarquer cependant à Alger que le commandant Khatib était depuis plusieurs mois déjà directeur du "Comedor" (comité permanent d'études du développement de l'agglomération d'Alger). De ce fait, il apparaît quelque peu hasardeux de discerner un lien de cause à effet — ou même une sanction, selon certains — entre le départ rendu officiel du commandant Khatib et la nomination d'un nouveau titulaire au secrétariat général de la présidence.

Hanoi rejette les propositions de paix de Nixon

HANOI (AFP) — Le ministère des affaires étrangères du Nord-Vietnam a officiellement rejeté hier soir les propositions de paix présentées le 7 octobre par le président Nixon.

"Le peuple du Vietnam et le gouvernement de la République démocratique du Nord Vietnam condamnent avec sévérité et rejettent résolument les propositions de paix trompeuses avancées par l'administration Nixon" affirme une déclaration du ministère.

"Le gouvernement de la RDVN est entièrement d'accord avec les déclarations du gouvernement royal d'Union nationale du Kampuchea, du comité central du Néo Lao Haksat et du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam qui ont rejeté et condamné ces propositions de paix trompeuses" ajoute la déclaration.

Le ministère des affaires étrangères a ajouté que "pour régler pacifiquement le problème du Vietnam et de l'Indochine, la position du peuple vietnamien est très claire et nette. Vietnam: cette position se traduit par les quatre points de la RDVN et le soutien à la solution globale en dix points et aux précisions du 17 septembre du GRP du Sud-Vietnam".

"Laos: le peuple et le gouvernement de la RDVN soutiennent entièrement les cinq points en date du 6 mars 1970 du comité central du Néo Lao

Haksat, Cambodge: le peuple vietnamien et le gouvernement de la RDVN soutiennent entièrement les cinq points du 23 mars 1970 du prince Norodom Sihanouk", poursuit la déclaration.

Le ministère des affaires étrangères réaffirme ensuite son respect de la conférence au "sommet" des peuples indochinois et la volonté des trois pays de lutter jusqu'à l'obtention des droits nationaux fondamentaux reconnus par les accords de Genève.

Il se déclare enfin convaincu du soutien des peuples et des gouvernements des pays socialistes frères et de tous les pays épris de paix.

Ces pays doivent exiger du gouvernement américain qu'il réponde sérieusement à la proposition concrète du GRP dont les points fondamentaux, édictés par l'administration américaine, sont le retrait des troupes américaines et l'abandon de l'administration Thieu-Ky-Khiem, note encore la déclaration officielle.

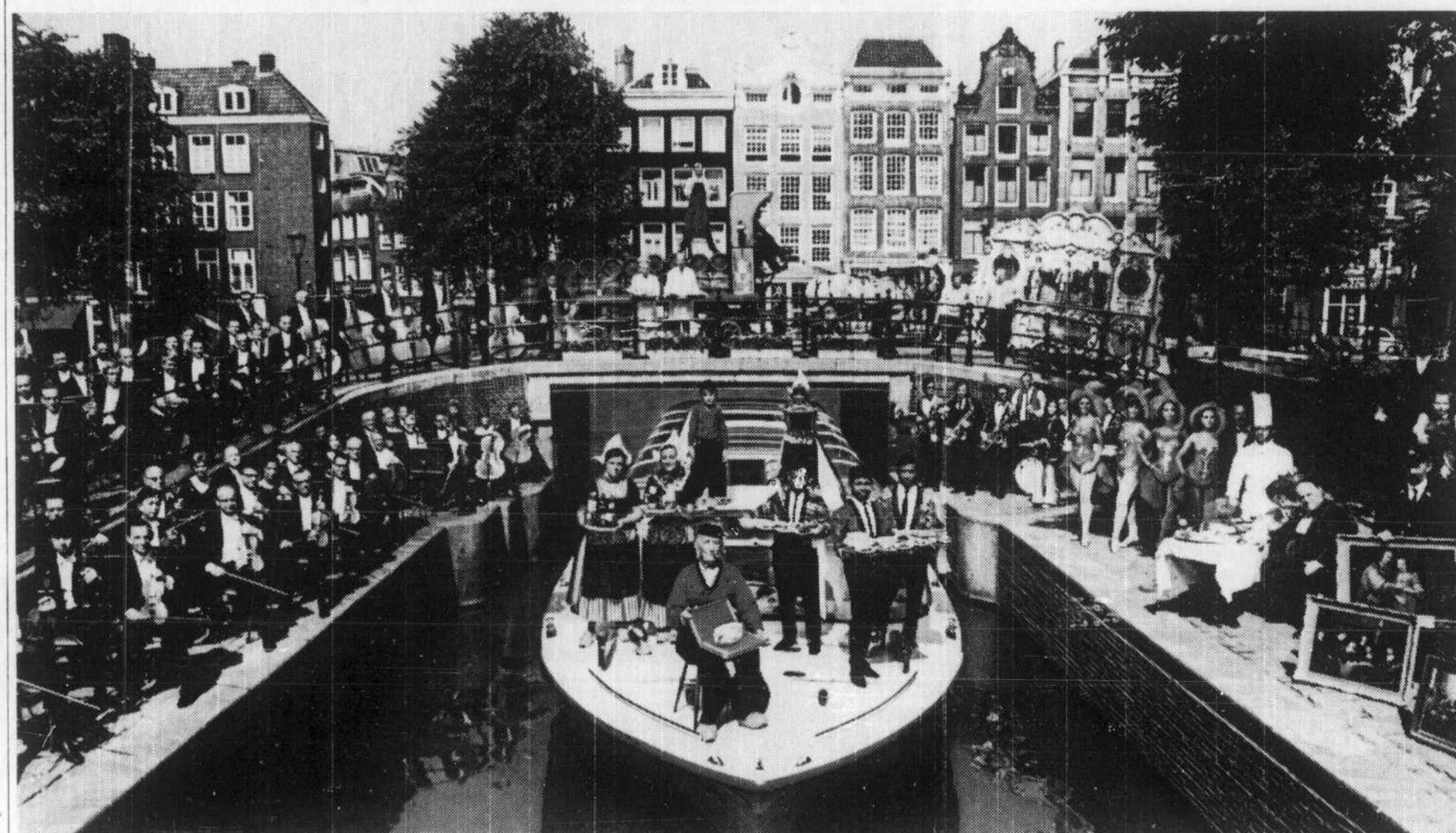
Les Escales de Paul VI

ROME (AFP) — Selon l'agence ANSA, Paul VI ferait escale, au cours de sa prochaine visite en Extrême-Orient, à l'aller à Karachi et à la Nouvelle-Delhi et, au retour, à Hong Kong.

Le pape doit visiter Manille et Sydney du 27 novembre au 3 décembre.

ÉTONNANTISSIME (et gratuit)

KLM vous montre comment vous distraire gratuitement pendant un jour complet et une nuit (repas compris) lorsque vous commencez votre voyage en Europe par l'Etonnante Amsterdam.



Pour obtenir ces surprises gratuites et bien d'autres, consultez votre agent de voyages, appelez KLM ou découpez le bon dans cette annonce.

Des canaux d'Amsterdam aux palais de La Haye en passant par l'Euromast de Rotterdam, il y a peut-être plus de choses à voir au mille carré dans les Pays-Bas qu'en tout autre pays d'Europe. Et voici l'occasion d'en profiter gratuitement.

Vous n'avez qu'à commencer ou à terminer votre voyage en Europe par l'Etonnante Amsterdam, entre le 15 octobre 1970 et le 15 mars 1971. Voici ce que vous offre l'Office du tourisme d'Amsterdam.

1. Dîner gratuit dans l'un de sept restaurants au choix.
2. Billets gratuits pour entendre l'incomparable orchestre Concertgebouw (s'il joue pendant que vous êtes à Amsterdam).
3. Excursion gratuite, avec guide, depuis Amsterdam, aux innombrables attractions de La Haye, Rotterdam, Aalsmeer, Delft.
4. Promenade gratuite d'une heure et demie en bateau sur les canaux.
5. Entrée gratuite au Rijksmuseum réputé pour ses Rembrandt.
6. Entrée gratuite au Musée municipal d'Amsterdam (200 Van Gogh).
7. Café et gâteau gratuits au restaurant du Musée historique.
8. Déjeuner broodjeswinkel gratuit.
9. Visite gratuite d'une usine de taille de diamants.
10. Thé gratuit au grand magasin Bijenkorf.

*En vigueur le 15 novembre.

11. Entrée gratuite à la maison de Rembrandt.
12. Visite gratuite, avec guide, de la brasserie Heineken.
13. Consommation gratuite dans un bistro hollandais typique.
14. Consommation gratuite à la fameuse taverne Bols.*
15. Cocktail de bienvenue gratuit à un hôtel ou un restaurant.
16. Visite et consommation gratuites à l'un de trois clubs de nuit au choix.
17. Boîte de chocolats surfin Droste de 14 on. gratuite.

Et voyez ces surprises:

18. Une voiture Avis pour un jour jusqu'à minuit, sans frais de location.* Vous ne payez que 4€ le km plus l'essence.
19. Rabais de 50% sur le prix de votre chambre d'hôtel pour votre troisième nuit.* (Plein prix les autres nuits, hélas!)
20. Pour plaire aux dames, 10% de rabais dans plusieurs boutiques.
21. Pour vous faciliter l'achat de souvenirs, 10% de rabais au grand magasin Bijenkorf.
22. C'est une ligne aérienne étonnamment méticuleuse qui vous emporte vers ces plaisirs. KLM s'assure que tous ses commandants de bord ont plus d'années de formation qu'un médecin. Ses avions subissent des

vérifications soignées, y compris 800 radiographies par an. Appelez votre agent de voyages ou KLM Lignes Aériennes Royales Néerlandaises. Ou détachez le bon ci-dessous.

Une offre étonnante.

KLM Lignes Aériennes Royales Néerlandaises
1140 ouest, boul. de Maisonneuve, Montréal 110

Veillez m'envoyer tous les détails concernant vos "surprises".

NOM	
ADRESSE	TÉL.
VILLE	PROVINCE
AGENT DE VOYAGES	98011P



CF

Notre bon service n'étonne plus personne, c'est une tradition!

LE PASSEPORT PARFAIT POUR
LE PLAISIR DE VOYAGER

Succursale
LAVAL
CENTRE LAVAL

SORTIE 7 AUTOROUTE 688-5310

VOYAGES

TRAVELAIDE Ltée

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 110, 861-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 21 HRES
ET LE SAMEDI JUSQU'À 17 HRES

Succursale
LONGUEUIL

1 PLACE LONGUEUIL 679-3777

informations

internationales

Un tournant historique

Le roi Hussein célèbre la fusion de l'armée jordanienne et des fedayin

AMMAN (AFP) — "L'accord jordanien-palestinien consacre la fusion de l'armée jordanienne et des fedayin et fait de la Jordanie la base de la résistance et de la lutte pour la libération", a affirmé hier soir le roi Hussein dans un discours diffusé par radio Amman.

La veille au soir, pour la première fois depuis les violents combats qui se sont déroulés le mois dernier à Amman, Hussein et Yasser Arafat, président du comité central de la résistance palestinienne, s'étaient serrés la main en public dans la capitale jordanienne, à l'occasion de la signature de l'accord, que le souverain hachémite a qualifié hier soir de "tournant historique".

"Cet accord, a dit le roi, sera le début d'une action permanente et radicale. Il ne sera pas une feuille de papier mais un tournant historique, le point de départ d'un avenir meilleur pour la Palestine et la Jordanie."

Auparavant, le souverain jordanien avait déploré que des forces politiques et des courants idéologiques, infiltrés au sein du mouvement palestinien, aient mis en échec "toutes les tentatives et tous les efforts honnêtes" visant à assurer une coopération harmonieuse entre les fedayin et les autorités jordanien-

nes. La faiblesse du pouvoir et de certains organismes gouvernementaux, a ajouté le roi Hussein, a aggravé la situation qui a fini par se dégrader au point d'aboutir à l'absence de stabilité et à la disparition du règne de la loi.

L'accord de mardi soir apparaît comme un succès pour la résistance palestinienne, si l'on s'en tient aux clauses qui ont été lues en arabe à la presse par M. Ibrahim Bakr, négociateur palestinien.

De nombreuses clauses demeurent cependant secrètes. L'importance des revendications palestiniennes qui ont été satisfaites et la liberté d'action qui est reconnue officiellement aux fedayin va en effet bien au-delà de ce tout ce qui avait été concédé précédemment par les autorités jordanien. Alors que l'accord du dix juillet dernier prévoyait la garantie, par le gouvernement jordanien (dans les limites de la souveraineté de l'Etat), de la liberté et de la défense de l'action de la résistance, ainsi que l'assurance de sa protection et de son droit à la mobilisation populaire, l'accord du treize octobre déclare que "la liberté d'action et de mouvement, dans les domaines politiques, militaires, social et financier, et dans celui de l'information" est un des "attributs fondamentaux de la révolution palestinienne".

En ce qui concerne la milice palestinienne (qui comprend des milliers d'hommes) elle est sous la responsabilité du commandement suprême de la révolution et jouira "d'une totale liberté d'action".

Ainsi, tous les efforts déployés par les autorités jordanien afin de contrôler la milice et de lui faire quitter les villes n'auront pas abouti.

Le journal et la radio du Fath disposent également d'une "totale liberté d'action", alors que le gouvernement jordanien demandait jusqu'à ces derniers jours que ce journal soit soumis à la censure gouvernementale.

Moins d'un mois après la destruction

des permanences palestiniennes d'Amman, la capitale jordanienne est officiellement reconnue comme le "siège principal du comité central de l'Organisation de libération de la Palestine, pour toutes ses activités politiques, militaires sociales et d'information". Toutefois, au-delà de ces victoires l'un des aspects fondamentaux de la crise palestinienne, à savoir l'emplacement des bases de fedayin en Jordanie, demeure secret. Le pa-



Le premier ministre tunisien, M. M. Bahi Ladgham, qui a présidé au rapprochement entre le roi Hussein et Yasser Arafat, assiste à leur réconciliation officielle lors de la signature de l'accord de mardi soir.

(Téléphoto AP)

L'Osservatore Romano publie un article du Quotidien du Peuple

CITE DU VATICAN (AFP) — Pour la première fois depuis la victoire du communisme en Chine, en 1949, "l'Osservatore Romano" vient de publier intégralement, avec un commentaire un long article du "Quotidien du Peuple", de Pékin.

Le conservateur Pie IX, qui fonda le journal en 1860 et même Pie XII le pape de la croisade anti-communiste, seraient fort surpris de lire aujourd'hui dans le quotidien du Vatican, un sous-titre comme "la pensée de Mao" et quelques paragraphes commençant par: "Le président Mao nous enseigne..."

L'article lui-même traitait du transfert des jeunes intellectuels chinois dans les centres ruraux et fut publié en Chine le 9 juillet dernier.

Déjà, l'accueil glacial réservé par Paul VI au président Nixon, il y a deux semai-

nes et l'intérêt nouveau de la curie pour la Chine, un mois avant le départ du pape pour l'Extrême-Orient, ont soulevé des spéculations aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. Une rumeur, circulant dans les milieux diplomatiques communistes de Rome, veut que la Chine ait déjà accepté l'installation, à plus ou moins long terme, d'une "antenne" du St-Siège à Canton. Mais les plus hauts prélats de la curie se montrent beaucoup plus réservés. Jusqu'à présent, on n'a enregistré officiellement aucune réponse de Pékin aux ouvertures faites par Paul VI lui-même après la libération de l'évêque américain James Edwards l'été dernier.

Ceci, toutefois, n'excluerait nullement des "contacts" directs ou indirects entre le St-Siège et le gouvernement chinois. Il paraît certain aux observateurs que Paul VI ne visitera pas Hong-Kong.

Sérieuses divergences entre les Six et la Grande-Bretagne

BRUXELLES (AFP) — Les sérieuses divergences que l'on pressentait entre la Grande-Bretagne et la Communauté européenne se sont confirmées hier après-midi au cours de la séance des suppléants des ministres des "sept".

Ces divergences sont les suivantes:

1. La Grande-Bretagne réclame une période de transition de six ans pour s'adapter à l'Europe verte et de trois ans pour entrer dans le Marché commun industriel. La position de la communauté est que la période de transition doit avoir la même longueur en agriculture et en industrie.

2. La Grande-Bretagne pose deux exceptions: le sucre du Commonwealth et le beurre de Nouvelle-Zélande qu'elle importe à prix réduit. La communauté n'a pas prévu de telles exceptions. Elle n'a pas reconnu, en préparant sa position commune, que le beurre de Nouvelle-Zélande ou le sucre du Commonwealth constituaient des problèmes spécifiques, ce qui revenait à les considérer comme devant être résolus par des mesures de transition.

3. — La Grande-Bretagne estime que le financement des dépenses européennes est un problème "à part", qui devrait être examiné plus tard. La communauté considère, si l'on s'en tient au texte de la position commune, qu'il s'agit d'un problème comme les autres. La Grande-Bretagne doit s'adapter aux textes européens par des mesures de transition. Il faut rappeler, notent les observateurs, que la libre circulation agricole et industrielle est entrée en vigueur, que les Six, en même temps que le financement était intégralement appliqué.

Les Six n'ont pourtant pas répondu à la demande anglaise. L'échange de vues qu'ils ont eu entre eux en fin d'après-midi les a amenés à constater que cette demande devait être soigneusement étudiée, et que cette étude devait être menée "au niveau politique". Ce sont donc les ambassadeurs qui la traiteront et non les experts. Ce qui traduit l'importance du problème.

bième. Les Six sont convenus qu'ils ne reparleraient de cette affaire avec la délégation anglaise que lors de la réunion des suppléants suivant la prochaine conférence ministérielle des Sept, c'est-à-dire au début du mois de novembre.

Mais, le représentant permanent de la France a tenu à marquer immédiatement sa position.

Devant des industriels français

Kossyguine lance un plan de coopération franco-soviétique

MOSCOU, (AFP) — Moins d'un jour après la fin de la visite du président Georges Pompidou en URSS un plan d'action pour une extension de la coopération économique franco-soviétique a été lancé hier par M. Alexis Kossyguine chef du gouvernement soviétique, devant les représentants de l'industrie et de la banque française.

"Nous avons à présent carte blanche pour approfondir la coopération" entre les deux pays, a en effet déclaré M. Kossyguine aux douze banquiers et industriels français qu'il a reçus pendant une heure vingt au Kremlin. Alors que la coopération politique va en s'approfondissant et prend un nouveau tournant, a-t-il ajouté, la coopération économique ne doit marquer aucun retard.

De son côté, à Paris, le président,

Georges Pompidou a déclaré au conseil des ministres, réuni hier à Paris, que son voyage en U.R.S.S. l'avait confirmé dans la justesse de la ligne générale de la politique française à l'égard de l'Union soviétique: "Nous sommes et demeurerons les alliés des uns, coopérant avec les autres sans dépendre de personne", a-t-il dit.

Le président a ajouté que la politique française "entend ne rien renier de ses alliances et amitiés occidentales tout en désirant élargir la coopération avec les pays de l'Est et en premier lieu l'U.R.S.S."

M. Pompidou a déclaré que "la coopération franco-soviétique dans les domaines économique, scientifique, technique et culturel tirera de sa visite une impulsion nouvelle et importante".

Explosion nucléaire en Chine

La Chine a procédé hier à une explosion nucléaire, dans la région du Lob Nor, a fait savoir le centre de recherche nucléaire de Bhabha, à Bombay, qui a précisé que l'explosion s'est produite dans l'atmosphère.

A Washington, le commissariat américain à l'énergie atomique a confirmé la nouvelle, ajoutant que la puissance de cette explosion équivaut à environ 3 mégatonnes.

Il s'agirait de la douzième expérience nucléaire chinoise en six ans.

Les Egyptiens vont aux urnes

LE CAIRE (AFP) — Décidé par l'Union socialiste arabe (le parti unique égyptien), entériné par l'Assemblée nationale, le choix de M. Anouar El Sadate comme successeur de Gamal Abdel Nasser à la présidence de la République arabe unie est soumis aujourd'hui au vote populaire.

Sept millions et demi de citoyens doivent participer à ce référendum par "oui" ou par "non" sur un candidat unique. Près de 15.000 bureaux de vote ont été mis en place et 35.000 fonctionnaires ont été affectés aux opérations électorales. Deux cent cinq magistrats surveilleront le dépouillement du scrutin qui, du fait de l'éloignement de certains centres, durera toute la nuit. Les résultats n'en seront connus que demain.

Il y a un seul bulletin de vote, libellé ainsi: "Etes-vous d'accord pour élire Mohamed Anouar el Sadate comme président de la république?"

En bas du bulletin sont imprimés deux cercles noirs au-dessus desquels est inscrit "d'accord", "pas d'accord". Il s'agit pour l'électeur de mettre une croix dans le cercle choisi. Du vivant de Nasser, un cercle était noir (non) et un autre cercle rouge (oui). Le rouge a été remplacé par le noir à cause du deuil national.

Couve de Murville chez Mao Tsé-toung

HONG KONG (AFP) — Le président Mao Tse-toung a reçu hier après-midi M. Maurice Couve de Murville, ancien premier ministre français, qui était accompagné de M. Etienne Manach, ambassadeur de France à Pékin, et de son épouse, annonce l'agence "Chine Nouvelle" reçue à Hong-Kong.

"Le président Mao a chaleureusement serré la main de M. Couve de Murville et des autres distingués hôtes français lorsqu'ils sont arrivés. Des photographies ont été prises et les distingués hôtes français ont présenté leurs respects au président Mao", indique l'agence.

Essayez notre délicieux dîner d'hommes d'affaires à partir de 11 h 30 a.m.

Château Madrid
2 heures de stationnement gratuit

Choix de fruits de mer le vendredi
368 est, rue Mont Royal
coin St-Denis

Si vous êtes du genre homme de famille



voyagez par le **CN** c'est un jeu d'enfant!

Les voyages forment la jeunesse... et détruisent les parents. Heureusement que le CN existe pour leur venir en aide. Bébé s'ennuie? Profitez de notre service de chauffe-biberons. Quant aux plus âgés, nous leur réservons toutes sortes de distractions. Le temps de crier "bingo", les voilà occupés — et vous, plus du tout préoccupés!

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES ET LES TARIFS, AINSI QUE POUR TOUTES RESERVATIONS, CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU UN BUREAU DES VENTES VOYAGEURS DU CN.

Montréal-Maritimes
Deux grands trains: l'Océan ou le Scotian. — Gaspé, Moncton, Halifax, peu importe le trajet. Profitez des tarifs famille.

Le Super Continental
C'est le "monde des petits" qui traverse un grand pays. Profitez des tarifs famille.

388 ouest, STE-CATHERINE (Angle St-Alexandre)

ANJOU FAIRVIEW

960 ouest, STE-CATHERINE (visin du Leow's)

Lorsqu'un cuir de haute qualité est choisi, façonné,
moulé, découpé, cousu et ajusté avec expertise, vous
obtenez une chaussure BIRKDALE "Specified" EATON.
Et lorsque le prix est si avantageusement réduit,
vous profitez d'une

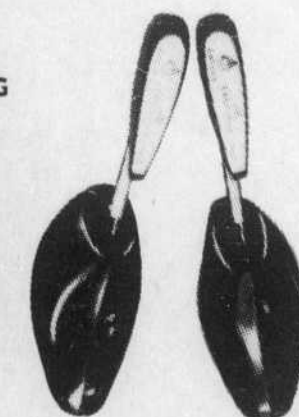
AUBAINE TRANSCANADIENNE EATON*



Prix courant 23.00
Aubaine transcanadienne EATON

17⁹⁹
la paire

Voici un défilé de souliers habillés et tout-aller qui vous permettent de chausser la mode tout en réalisant des économies rondelettes. Ce sont les BIRKDALE EATON, élégants, durables et offerts présentement à un prix difficile à concurrencer... 17.99. En plus, nos cordonniers expérimentés ont scrupuleusement respecté nos normes rigoureuses en ce qui concerne la fabrication et l'excellente qualité des matières employées. "Sanitized" pour vous assurer une fraîcheur durable en tout temps. Toutes les semelles sont de cuir et les talons de caoutchouc. Voyez! Vous trouverez sûrement chaussure à votre pied!



H. Embauchoirs
"Birkdale" EATON
Aubaine transcanadienne
Eaton
3.49 paire

Embauchoirs résistants en Cyclocac (plastique) conçus spécialement pour aider à conserver à vos chaussures leur forme première tout en prolongeant leur durabilité. Pointures: petite 6 à 7; moyenne 8 1/2 à 9 1/2; grande 10 à 13.

A. Brogue, 5-oeillets. Empeigne de cuir brun antique avec effet perforations. Tige effilée. Quartiers de doublure en vachette. Pointures D ou E 7 1/2 à 11 1/2.

B. Oxford, façon blucher 3-oeillets. Empeigne de cuir docile inspirée du moccasin. Trépointe Goodyear. Noir ou brun doré. Pointures D ou E 8 à 11.

C. Fourreau à bout uni. Empeigne de cuir lisse avec languette montante et courroie surpiquée. Brun olive. Pointures D 8 à 11.

D. Fourreau genre moccasin. Empeigne de cuir souple. Construction cimentée. Noir, brun, bronze foncé. Pointures B 9 à 11; D 7 à 11. Bronze foncé B et D seulement.

E. Fourreau à courroie. Cuir noir lisse ou nouveau brun olive avec boucle bronze doré. Soufflet dissimulé. Pointures D 8 à 11.

F. Oxford façon blucher 3-oeillets. Empeigne-cuir rehaussée de perforations-fantaisie. Fini luisant en brun olive antique. Pointures D 8 à 11.

G. Oxford, façon blucher 3-oeillets. Empeigne surpiquée. Noir, brun, bronze foncé. Pointures B 9 à 11; D 7 à 11.

La largeur D ne s'obtient pas en ville

Commandes téléphoniques acceptées pour la largeur D seulement.

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (deuxième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 237

EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-9211

Au moment où il allait faire son entrée à la Chambre des communes mardi, M. Pierre Elliott Trudeau, fut invité, de façon impromptue, à commenter la présence aux abords du parlement de nombreux membres des forces armées canadiennes. Au cours de la conversation qui suivit, le premier ministre du Canada a fait des déclarations très importantes sur la crise soulevée par l'enlèvement de MM. Cross et Laporte. Voici le texte intégral de l'interview accordée par M. Trudeau à MM. Tim Ralphe du réseau anglais de Radio-Canada, et Peter Reilly, de la station CJOH-TV d'Ottawa, dans une version française établie par Le Devoir.

Seuls les faibles reculeront devant la mise en veilleuse de certaines libertés civiles (Trudeau)

Ralphe — Que veut dire la présence dans la place de tous ces hommes armés de fusils?

Trudeau — N'avez-vous pas remarqué?

Q — Oui, j'ai remarqué. Mais c'est vous qui avez décidé d'amener ces hommes ici.

Trudeau — De quoi vous inquiétez-vous?

Q — Je ne m'inquiète pas. Je me préoccupe seulement d'avoir à vivre dans une ville où circulent partout des hommes armés de fusils.

Trudeau — Est-ce qu'ils vous ont fait quelque chose? Vous ont-ils bousculé ou vous ont-ils fait quelque chose du genre?

Ralphe — Ils ont bousculé des amis que je connais.

Trudeau — Ah oui? Que faisaient vos amis?

Ralphe — Ils essayaient de photographier ces hommes.

Trudeau — Ah.

Ralphe — Est-ce que cela est contre la loi?

Trudeau — Non, pas du tout.

Ralphe — Est-ce que cela ne vous inquiète pas, d'avoir une ville dans laquelle vous êtes obligé de recourir à de telles mesures?

Trudeau — Cela ne m'inquiète pas. Il est naturel, je pense, que si des gens se font enlever, on protège les citoyens contre ce genre d'action. Que diriez-vous si un autre ministre québécois, ou encore un ministre fédéral, se faisait enlever? Voulez-vous dire que nous devrions céder aux sept exigences du FLQ?

Ralphe — Non, pas du tout. Ma position est exactement contraire à cela.

Trudeau — Quelle est votre position?

Ralphe — Ma position, c'est que vous ne devriez céder à aucune des exigences du FLQ.

Trudeau — Très bien. Mais vous ne vous protégez pas contre la possibilité d'un chantage.

Ralphe — Comment pouvez-vous assurer la protection de tous ceux qui pourraient être une cible éventuelle pour des ravisseurs, sans être obligé de recourir à un déploiement de forces militaires beaucoup

plus élaboré, sans être obligé d'attacher un protecteur à la personne de pratiquement chaque citoyen, sans, du même coup, transformer votre société en un Etat policier?

Trudeau — Vous voulez donc laisser entendre que nous ne devrions protéger personne?

Ralphe — Comment pouvez-vous protéger tout le monde?

Trudeau — Il est évident qu'on ne peut protéger individuellement tous et chacun des citoyens. Mais concluez-vous de cela que nous ne devons assurer de protection particulière à personne?

Ralphe — C'est cela.

Trudeau — C'est votre position.

Ralphe — C'est juste.

Trudeau — Très bien. Ainsi, Pierre Laporte n'avait pas de protection, et il a été enlevé. Si c'était à recommencer, n'auriez-vous pas préféré lui accorder une protection? Et que dire de M. Cross?

Ralphe — Il est facile de se substituer ainsi, après coup, à ceux qui ont dû prendre la décision en premier lieu.

Trudeau — Je vous demande ce que vous ferez si vous aviez à prendre maintenant la première décision?

Ralphe — Je ne puis répondre, car cela est impossible.

Trudeau — Voulez-vous dire qu'il aurait été impossible d'assurer une protection au ministre du gouvernement provincial de Québec ou au diplomate?

Ralphe — Je serais porté à le croire, étant donné le nombre considérable de diplomates que nous avons au Canada.

Trudeau — Oui mais nous avons une armée importante.

Ralphe — Vous auriez vite fini d'épuiser les ressources de cette armée au rythme où vous avez commencé à les employer.

Trudeau — Que voulez-vous dire quand vous parlez de rythme? (Ici, Peter Reilly interroge le premier ministre).

Reilly — J'aimerais introduire quelques éléments dans le débat. Dans la déclaration que vous avez faite aux Communes ce matin, vous avez semblé vouloir dire qu'à votre avis, la presse avait été moins que responsable dans la manière dont elle a rapporté les événements jusqu'à maintenant. Pourriez-vous préciser cette déclaration?

Trudeau — Je n'ai pas dit "moins que responsable". J'essayais de dire que les responsables des organes de presse auraient peut-être pu faire montre d'une plus grande retenue, ce que vous omettez de faire à l'heure présente. Je sais que vous ferez de ces propos une matière à nouvelle très importante. J'en suis assuré.

Reilly — Avec tout le respect que nous vous devons, vos propos sont en effet de la nouvelle très importante.

Trudeau — Le FLQ cherche surtout à tirer de ces événements une publicité considérable pour ses objectifs. Et il me semble que plus vous accordez d'importance à ces gens, plus il y a risque qu'ils en sortent avec une grande victoire, et je ne suis pas intéressé à leur donner une victoire.

Reilly — Ne serait-il pas sage, cependant, d'employer des termes moins enflammés que le mot "bandits" lorsque vous parlez de gens qui tiennent entre leurs mains deux vies humaines?

Trudeau — Vous ne pensez pas qu'ils sont des bandits?

Reilly — Indépendamment de ce que je pense, je ne pense pas que je serais enclin à promener un drapeau rouge sous leur nez si je savais qu'ils détiennent deux de mes amis ou de mes collègues comme otages à la pointe de leur fusil.

Trudeau — D'abord, je ne les ai pas appelés des bandits. J'ai dit que ceux d'entre eux qui sont présentement en prison sont des bandits, c'est-à-dire ceux qui ont subi un procès en bonne et due forme et qui ont été condamnés à la réclusion. Et j'ai dit que vous, de la presse, devriez cesser de les appeler des prisonniers politiques. Ils ne sont pas des prisonniers politiques. Ils sont des bandits: c'est pourquoi ils sont en prison.

(C'est maintenant au tour de Ralphe d'interroger de nouveau le premier ministre).

Ralphe — Mais en vous servant comme vous le faites de l'armée, vous donnez l'impression de vouloir combattre le FLQ comme s'il y avait guerre. Et s'il y a guerre, est-ce qu'on peut accorder quelque validité aux propos de ces gens?

Trudeau — Ne soyez pas idiot. Nous n'avons pas engagé l'action contre le FLQ comme s'il s'agissait d'une guerre. Nous nous servons de certains éléments de l'armée en qualité d'agents de la paix, de façon que les forces policières soient plus libres pour accom-

plir leur travail propre, et ne soient pas obligées de consacrer leur temps à protéger vos amis contre une forme ou l'autre d'enlèvement.

Ralphe — Vous avez dit plus tôt que vous les protégeriez de cette façon. Mais vous aviez déjà dit en d'autres circonstances que ce genre de violence que vous combattez à l'heure actuelle — la violence employée par le FLQ — peut conduire à un Etat policier.

Trudeau — C'est de cela que vous voulez vous plaindre, n'est-ce pas?

Ralphe — Oui mais cette décision est sûrement la vôtre et non celle du FLQ?

Trudeau — Oui, mais je veux savoir quelle est votre propre logique. Elle me semble consister à laisser ces gens libres de procéder à l'enlèvement de n'importe qui, à n'accorder de protection à personne et à garder la police à distance. Telle me semble être votre position.

Ralphe — Je n'ai pas dit qu'il

fallait dire à la police de rester inactive. C'est sûrement la tâche de la police de voir à attraper les citoyens qui violent la loi.

Trudeau — Oui, mais selon votre conception la police ne serait pas responsable d'assurer la protection des citoyens qui peuvent être victimes de chantage pour une raison ou l'autre.

Ralphe — Il ne faut pas oublier que ce groupe de citoyens pourrait éventuellement représenter plus de la moitié de la population du pays. Je m'explique: gauchement, me semble-t-il. Mais c'est à quoi vous nous invitez, c'est à des choix fondamentaux. Mon choix, c'est de vivre dans une société libre et démocratique, et cela signifie que vous n'avez pas tout autour de vous des gens qui se promènent avec des fusils. Et l'une des choses auxquelles je dois consentir pour que ce choix ait un sens, c'est le fait que des gens comme vous

puissent être victimes d'enlèvement.

Trudeau — Tel n'est pas mon choix, c'est évident. Vous le savez. Je pense qu'il est plus important de se débarrasser de ceux qui commettent des actes de violence contre l'ensemble du corps social et de ceux qui cherchent à dicter leur volonté au gouvernement par l'intermédiaire d'un pouvoir parallèle qu'ils cherchent à établir en recourant au rapt et au chantage. Et je considère que c'est notre devoir comme gouvernement de protéger les membres du gouvernement et les membres importants de notre société contre ceux qui se servent de telles formes de chantage. Vous n'êtes pas d'accord avec moi là-dessus. Mais je suis sûr que si c'était à refaire, vous auriez trouvé préférable d'accorder une protection à MM. Cross et Laporte plutôt que de les exposer au sort qui leur échoit. Je ne vois pas comment vous pouvez nier que

vous auriez agi de la sorte.

Ralphe — Je reviens à la question de choix fondamental et au genre de société dans laquelle vous voulez vivre.

Trudeau — C'est vrai qu'il y a beaucoup de coeurs tendres ("bleeding hearts") dans la place, qui ne peuvent supporter la vue de personnes qui portent des casques et des fusils. Tout ce que je puis dire c'est: "allez et faites couler vos pleurs". Mais il est plus important de maintenir l'ordre et la loi dans la société que de s'inquiéter de ceux dont les genoux tremblent à la seule vue de l'armée.

Ralphe — A n'importe quel prix? Jusqu'où seriez-vous prêt à aller dans cette voie?

Trudeau — Vous n'avez qu'à me regarder faire.

Ralphe — Cela veut-il dire que vous iriez jusqu'à réduire les libertés civiles? Jusqu'à quel degré?

Trudeau — Jusqu'à quel degré?

Suite à la page 12



Gratis

LE CATALOGUE DE "KITS" ÉLECTRONIQUES LE PLUS COMPLET AU MONDE

Plus de 300 ensembles pour chaque goût... Épargnez jusqu'à 50%!



Joignez-vous aux milliers de gens, qui ont découvert, qu'ils pouvaient construire eux-mêmes beaucoup plus facilement un produit qu'en achetant tout fait et avoir le plaisir... d'épargner substantiellement avec ce procédé. Aucune aptitude spéciale n'est requise pour assembler les composants électroniques Heathkit... Il s'agit tout simplement de suivre, étape par étape, nos instructions d'assemblage. Demandez notre catalogue gratuit "Heathkit" des maintenant... et découvrez l'ultime satisfaction de pouvoir construire ces ensembles vous-même.

- Nouveau TV couleur transistorisé
- Radios ondes courtes
- Motos tout terrain
- TV couleur à lampes de luxe
- Équipement de radio amateur
- Instruments de mesure et de laboratoire
- Composants stéréo / Hi-Fi
- Amplificateurs d'instrument de musique
- Cours à domicile
- Orgues tout transistor
- Électronique pour automobile
- Instruments scientifiques
- Guitare de maison
- Électronique pour marine
- Radio commandes.

CENTRE ÉLECTRONIQUE HEATHKIT®

Paiements différés si désiré

795 est, rue Legendre (coin St-Hubert à 2 rues au nord du boul. Métropolitain)

Heures d'affaires: Lundi au mercredi 9 à 5 - Jeudi et vendredi 9 à 9 - Samedi 9 à 5.

OU DEMANDEZ
VOTRE EXEMPLAIRE
GRATUIT AUJOURD'HUI

Veillez m'envoyer gratuitement le catalogue Heathkit

Nom
Adresse
Ville Prov.

L.D. 15-10-70

Avez-vous acheté vos Obligations d'Épargne du Canada?

Communiquez immédiatement avec M. Richard Gagnon, Tél.: 288-9111

TASSÉ & ASSOCIÉS, LTÉE,

Courtiers en Valeurs, 360 St-Jacques, Montréal

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA "ELLES SONT EN OR!"

Les Obligations d'Épargne du Canada sont arrivées! Profitez-en! C'est un placement toujours sûr et rentable! Depuis 25 ans, des millions de Canadiens leur font confiance, car c'est l'un des meilleurs moyens de faire fructifier ses économies et de s'assurer un présent et un avenir meilleurs.

Mais oui! "Elles sont en or!"
Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada ont un rendement annuel moyen à l'échéance de 7 3/4 %!
Ce qui veut dire qu'une obligation de \$100.00 vous rapporte \$6.75 d'intérêt la première année, \$7.75 par an chacune des trois années suivantes et \$8.00 chacune des sept dernières années. De plus, vous pouvez gagner de l'intérêt sur l'intérêt et ainsi, à l'échéance, dans 11 ans, vous obtiendrez \$227.50 pour chaque obligation de \$100!

Argent instantané!
Vous pouvez encaisser vos obligations en tout temps, à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru.

À votre portée!
Vous pouvez en acheter de \$50 à \$25,000, au comptant ou par versements, à votre travail, auprès de votre banque, caisse populaire, société de fiducie ou courtier. Les Obligations d'Épargne du Canada... c'est vraiment l'un des meilleurs moyens de faire fructifier vos économies.

ACHETEZ-EN BEAUCOUP DÈS AUJOURD'HUI!

7 3/4 %

RENDEMENT ANNUEL MOYEN À L'ÉCHÉANCE



Seuls les faibles...

Suite de la page 12

Rafle — Je veux dire que si vous poussez ce raisonnement à la limite, vous pourriez être conduit à des moyens comme l'espionnage électronique et la mise en veilleuse de certaines libertés civiles?

Trudeau — Oui, en effet. Je pense que la société doit prendre tous les moyens dont elle dispose pour se défendre contre l'émergence d'un pouvoir parallèle qui défie le pouvoir

des élus du peuple et je pense que cette obligation ne connaît pas de limite. Aussi longtemps qu'il existera ici un pouvoir qui défie les représentants élus du peuple, je pense qu'il faudra s'employer à supprimer ce pouvoir, et s'ils, encore une fois, je le répète, les faibles (weak-kneed bleeding hearts) reculeront devant de telles mesures.

St-Pierre annule sa visite au Saguenay

CHICOUTIMI (PC) — La visite du ministre de l'éducation du Québec au Saguenay-Lac Saint-Jean, qui devait avoir lieu aujourd'hui et demain, a été contremandée, en raison des événements politiques que connaît actuellement le Québec.

Rien ne permet de dire si le ministre Saint-Pierre entreprendra plus tard sa visite dans cette région, visite qui

avait déjà été ajournée une fois, avant son annulation. En effet, le ministre n'a pas fait parvenir de communiqué à la presse à ce sujet.

A la suite de l'enlèvement de MM. Cross et Laporte, le premier ministre Bourassa a convoqué à plusieurs reprises ses principaux ministres, pour des réunions d'urgence, à Montréal, ce qui explique la décision de M. Saint-Pierre.

À N.-Y.

Dix industriels du Québec au Salon du vêtement masculin

Dix industriels du Québec participeront au Salon du vêtement masculin qui aura lieu à l'hôtel New-Yorker, de New York, du 18 au 21 octobre.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de l'industrie et du commerce du Québec, M. Gérard D. Lévesque, précisant que le salon est un événement semestriel qui groupe environ 500 exposants surtout des États-Unis, mais aussi du

Canada, de l'Angleterre, de la France, de la Belgique et de l'Australie. Les exposants québécois occuperont une section du quatorzième étage.

Le ministère de l'industrie et du commerce du Québec assume une partie des frais de la participation à cette exposition, conformément à sa politique visant à stimuler l'exportation des produits québécois.

Carrières et Professions

École de langues

recherche

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

2ème langue

connaissant méthodes L.F.I. et Mauger. Âge maximum 30 ans.

Adresser curriculum vitae détaillé et prétention de salaire à:
Case 1389, Le Devoir

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur

demande

UN PRINCIPAL ADJOINT

à l'école Jean-Baptiste Meilleur (école polyvalente de 4100 élèves).

EXIGENCES:

- 16 ans de scolarité
- 5 ans d'expérience dans l'enseignement
- Légèrement qualifié
- Expérience pertinente dans une école polyvalente

TRAITEMENT:

Selon l'entente provinciale des principaux d'écoles.

Adresser toute demande par écrit avant le 19 octobre 1970 à:

M. Jean-Paul De Grandpré,
Directeur des services au personnel,
777, boulevard Iberville,
Repentigny, Qué.

TRADUCTEUR

Importante société canadienne recherche traducteur professionnel avec plusieurs années d'expérience pour ses bureaux de Montréal.

FONCTIONS:

Traduire, surtout de l'anglais au français, textes techniques, formulaires, brochures, correspondance, etc. Poursuivre certains travaux de recherche en terminologie.

EXIGENCES:

Études universitaires et culture générale, expérience en traduction dans un organisme reconnu et connaissance approfondie du français et de l'anglais.

TRAITEMENT:

A déterminer selon l'expérience et les aptitudes du candidat. Avantages sociaux. Discretion assurée.

Prière de faire parvenir curriculum vitae et tous détails utiles avant le 23 octobre.

CASE 1388, LE DEVOIR

ASSISTANT RELATIONS OUVRIÈRES

Requis à notre Division des Relations Ouvrières à Sept-Îles, P.Q.

TACHES:

Seront de participer aux négociations, investigations, griefs et faire les recommandations nécessaires.

QUALIFICATIONS:

Le candidat devra posséder un degré universitaire et avoir un minimum de deux (2) années d'expérience dans un domaine connexe.

BÉNÉFICES:

Bon traitement, congés généraux, caisses de prévoyance et de retraite, aide pour l'installation de la famille du candidat.

Les intéressés sont invités à soumettre un résumé de leurs qualités et expérience, à titre confidentiel, à l'une ou l'autre des adresses suivantes:

Bureau de l'Embauchage, OU Bureau du Personnel,
Iron Ore Company of Canada, Iron Ore Company of Canada,
Edifice Arcade, Suite 22, 2100, rue Drummond,
760, boulevard Laure, Suite 103,
Dossier No.: 319, MONTREAL 107e, Québec,
SEPT-ÎLES, Québec.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

demande

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ

FONCTION:

Sous l'autorité du directeur des services financiers et de l'équipement.

LE TITULAIRE DEVRA:

- préparer les états financiers
- établir des procédures comptables
- collaborer à la préparation des budgets d'opérations et immobilisations
- exécuter toutes tâches connexes, qui peuvent lui être confiées

EXIGENCES:

- 1) C.A., C.G.A., ou R.I.A. ou équivalent
- 2) Cinq (5) ans d'expérience connexe de préférence dans la comptabilité institutionnelle
- 3) Expérience dans la supervision d'employés subalternes

SALAIRES:

- À déterminer selon les qualifications et l'expérience

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande avant ou le 23 octobre 1970 à:

Hervé Sicard,
Directeur des Services au Personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

demande

ADJOINT EXÉCUTIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

TITRE POSSIBLE:

- Adjoint Exécutif au Directeur Général

LE POSTE:

- Seconder le Directeur Général dans ses fonctions administratives
- Faire la recherche et préparer: mémoires, conférences, études et rapport pour le Directeur Général.
- Agir comme agent de liaison entre les services extérieurs et le Directeur Général, entre le Directeur Général et l'extérieur:

Conseils étudiants
Parents
Commissions Scolaires Locales
Gouvernement

- Accomplir toutes autres tâches qui peuvent lui être assignées.

LE CANDIDAT:

- Diplôme universitaire
- Expérience dans l'enseignement serait un atout
- Expérience dans l'administration
- Connaissance supérieure des deux (2) langues officielles
- Personnalité et entre-gent agréable
- Expérience dans les communications

LE SALAIRE:

- Grade IV (\$11,700.00 à \$13,200.00)
- Tous les avantages réguliers de sécurité sociale

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit avant ou le 23 octobre 1970 à:

M. Hervé Sicard,
Directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

demande

RESPONSABLE EN ENFANCE INADAPTÉE

Sous l'autorité du Directeur des Services à l'Enseignement, le titulaire devra voir à:

- l'organisation
- la supervision
- développement de l'enseignement aux enfants inadaptés.

EXIGENCES DU POSTE:

- a) formation pédagogique sanctionnée par un brevet d'enseignement, option enfance inadaptée.
- b) spécialisation en pédagogie et psychologie de l'enfance inadaptée.
- c) Minimum, 16 ans de scolarité

EXPÉRIENCE:

- Cinq (5) ans dans l'enseignement, dont deux (2) auprès d'élèves inadaptés.

TRAITEMENT:

- Grade IV (\$11,700.00 à \$13,200.)
- Tous les avantages réguliers de sécurité sociale

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit avant ou le 23 octobre 1970 à:

M. Hervé Sicard,
Directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

La Commission des Écoles Catholiques de LaSalle

recherche les services de

deux (2) professeurs pour ses classes d'enfance inadaptée.

QUALIFICATION:

Légalement qualifiés avec spécialisation en enfance inadaptée.

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Veuillez adresser votre demande par écrit en donnant votre curriculum vitae avant le 28 octobre 1970 à:

M. Jacques Séguin, coordonnateur,
9199, rue Centrale,
LaSalle, Qué.



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOIS

I - SERVICE de L'ÉDUCATION des ADULTES

Directeur du Centre de langues aux néo-canadiens

FONCTIONS:

- Planifier, contrôler et animer les services de formation offerts aux néo-canadiens dans un centre.
- Assurer l'animation pédagogique et le perfectionnement du personnel enseignant.
- Participer à la mise au point de programmes et de méthodes d'enseignement des langues aux néo-canadiens adultes.
- Assurer la bonne administration du centre.

N.B. Heures de travail: le jour et/ou le soir et/ou le samedi matin.

EXIGENCES:

- Posséder dix-sept (17) ans de scolarité.
- Avoir dix (10) ans d'expérience comme enseignant ou au niveau de la direction.
- Avoir enseigné le français et/ou l'anglais comme langue/s seconde/s aux adultes.
- Être parfait bilingue.

TRAITEMENT

Jusqu'à un maximum de \$15,280 selon l'expérience et la compétence.

II - RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Bibliothécaires professionnels

FONCTIONS:

- Orienter les objectifs pédagogiques de la bibliothèque en collaboration avec les professeurs.
- Organiser et surveiller le service de prêt.
- Évaluer et choisir les livres, brochures, périodiques.
- Initier les élèves et les professeurs à l'usage de la bibliothèque et les orienter dans l'exploitation des ressources.
- Concevoir des instruments de recherches et les adapter au programme.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme universitaire en bibliothéconomie.
- De préférence, posséder un brevet d'enseignement et un an d'expérience dans un milieu scolaire.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$9,565 selon l'expérience et la compétence.

III - SERVICE de la DIRECTION GÉNÉRALE

1- Responsable des structures administratives

FONCTIONS:

- Analyser la répartition actuelle des responsabilités à l'intérieur des structures de la Commission et recommander les modifications qui s'imposent, compte tenu des priorités et des objectifs de la Commission.
- Effectuer certaines recherches concernant la centralisation et la décentralisation de certaines activités administratives, compte tenu des priorités de la Commission.
- Analyser les contenus des emplois actuels en regard des projections organisationnelles et établir des recommandations.

EXIGENCES:

- Formation universitaire pertinente.
- Quelques années d'expérience dans le domaine de l'organisation.
- Sens des relations humaines très développé.
- Capacité de travailler en équipe.
- Jugement sûr - capacité de perception très aiguisée.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$15,400 selon l'expérience et la compétence.

2- Responsable des méthodes et procédures

FONCTIONS

- Effectuer certaines recherches ou études sur les systèmes administratifs à utiliser dans une optique de rentabilité optimale des ressources humaines et matérielles tels que P.P.B.S., Perth, etc...
- Effectuer des études sur la mesure du travail, analyser les résultats et participer à l'établissement de normes de gestion (tels que: ratio, secrétariat, nombre d'élèves).

EXIGENCES:

- De préférence détenir un diplôme d'ingénieur industriel ou tout autre diplôme jugé pertinent.
- Quelques années d'expérience dans ce secteur d'activités.
- Entregent - souplesse - sens de l'organisation.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$15,400 selon l'expérience et la compétence.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae en insistant sur leur compétence et leur expérience et en donnant les motifs de leur demande, avant le 23 octobre 1970, à:

M. André Séguin,
Directeur de la sélection du personnel administratif,
C.E.C.M.,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal 406,

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont

École privée confessionnelle demande **PROFESSEUR** légalement qualifié pour enseigner le français, histoire, géographie et physique au secondaire.

323-5802

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Langue seconde

À plein temps ou à temps partiel, pour l'enseignement du français à des cadres de compagnies à Montréal. Possibilité de quelques jours par mois à l'extérieur.

QUALIFICATIONS:

- Certificat L.F.I.
- 2 ans d'expérience avec L.F.I.
- Toutes les qualifications de base d'enseignement.
- Personnes très dynamiques et intéressées, d'origine canadienne, de 25 à 35 ans.

Veuillez téléphoner à:

849-6236

INGÉNIEUR PROFESSIONNEL



demandé pour occuper un poste supérieur au sein du personnel permanent d'un important producteur d'amiante dans le sud du Québec, près de Sherbrooke.

Un Ingénieur Professionnel gradué en Génie Mécanique capable de diriger des projets de génie en ce qui regarde l'aménagement des usines et de l'équipement, et aussi le réaménagement des facilités d'usinage. Les candidats devront avoir une attestation de leurs accomplissements dans le domaine du génie relatant à de pareilles fonctions, de préférence dans l'industrie lourde, en plus de posséder l'aptitude pour assumer de plus grandes responsabilités professionnelles. Le salaire sera en rapport avec l'habileté technique. Conditions de travail agréables, facilités de logement, programme complet non contributaire des bénéfices sociaux. Endroit idéal avec toutes facilités de banlieue.

S'adresser par écrit au:

Gérant de L'Embauchage,
Canadian **Johns-Manville** Co., Limited
Asbestos, Que.

NOTES RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique couvrent 28 la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

434 av. rue Notre-Dame,
Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:
Bernard Lutz

AGENT DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE

Direction des services techniques

Ministère des
Affaires indiennes
et du
Nord canadien

OTTAWA



Fonction
publique
du
Canada

Jusqu'à \$13,300

La Section de la cartographie et de l'organisation communautaire, dans la Division des plans d'aménagement, a besoin d'un agent de planification communautaire pour effectuer des études dans l'Est du Canada.

FONCTIONS

- À titre de spécialiste, donner son avis sur les programmes globaux d'embellissements;
- assurer un service de consultation sur les techniques d'organisation communautaire et sur les tendances socio-économiques ayant une incidence sur les communautés indiennes;
- assurer des services spécialisés aux consultants chargés d'études d'organisation communautaire.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Diplôme universitaire dans une discipline qui se rattache à l'organisation communautaire, et études, au niveau de la maîtrise ou du doctorat, en planification urbaine ou régionale;
- admissibilité à l'accréditation au sein de l'Institut d'urbanisme du Canada;
- expérience connexe et valable en urbanisme.

Pour obtenir des détails, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA,
OTTAWA 4 (ONTARIO)
Téléphone: (613) 996-3990
Référence à rappeler: 70-230-6.

les élections du 25 octobre

M. Drapeau et le Parti civique se concentrent sur la TV

Suspendant temporairement les rencontres qu'il projetait de faire avec ses organisateurs dans chacun des districts et éliminant toute autre apparition dans des assemblées publiques, le chef du Parti civique enregistrera aujourd'hui et demain deux émissions de télévision qui seront présentées dimanche. Il s'agit de Week-end avec Pierre Nadeau et le Fond des choses à Télé-Métropole.

M. Drapeau a mis en veilleuse toutes ses autres activités électorales pour des raisons de sécurité et pour ne pas accroître la tâche de la police déjà surchargée, précise-t-on dans son entourage. Des que la situation se sera "normalisée", le chef du PCM a l'intention de donner suite aux rencontres déjà prévues; il est possible qu'il participe, dimanche après-midi, à une rencontre organisée par The Unitarian Church of Montreal et qu'il prenne la parole, mardi soir, devant les membres du Club de rencontre et d'information de Saint-Henri.

4,817 demandes de révision

Le bureau du président des élections et la Cour municipale ont accepté 4,817 demandes de révision, ce qui porte le nombre total d'électeurs montréalais pour les élections du 25 octobre à 698,758. Les demandes de révision se répartissent comme suit: 3,704 additions de noms, 359 radiations et 754 corrections. C'est dans le district de Laval qu'il y a eu le plus d'additions, soit 567, et c'est dans le district de Sainte-Anne qu'on enregistre le plus de radiations, (164).

La date des élections ne sera pas changée.

En réponse à un télégramme du Parti de Montréal qui avait demandé au gouvernement du Québec de retarder de 4 semaines la date du scrutin à Montréal, en raison de la grande place que prennent dans l'opinion publique les agissements du FLQ, le ministre des affaires municipales, M. Maurice Tessier, précise que, pour retarder la tenue de l'élection, il faudrait une loi spéciale; en conséquence, il déclare que le gouvernement ne peut pas accéder à la demande du Parti de Montréal.

Clubs de chasse et de pêche et campagne électorale

M. Marcel Boily, président du Mouvement pour l'abolition des clubs privés de chasse et de pêche sur les territoires de la couronne, a invité le président du FRAP et le chef du Parti civique à rencontrer les membres de son mouvement pour préciser la pensée de leurs partis sur ce problème qui touche de nombreux Montréalais. Le président du FRAP, M. Paul Cliche,

a accepté l'invitation et expliquera un point du programme du FRAP qui préconise l'abolition de ces clubs privés. M. Pierre Lorange, coordonnateur de la campagne du Parti civique, a déclaré que ni M. Drapeau, ni un représentant du parti ne se rendrait à cette rencontre, en raison de l'agenda chargé des membres du parti.

Pas d'assemblées contradictoires pour les candidats du Parti civique:

Le coordonnateur de la campagne électorale de M. Jean Drapeau et du Parti civique, M. Pierre Lorange, a déclaré hier au Devoir que les candidats du Parti civique "ont des choses plus importantes à faire que de participer à des assemblées de confrontation avec les candidats du FRAP". On sait que les candidats du FRAP dans Saint-Edouard ont invité leurs trois adversaires du Parti civique à venir discuter des programmes des deux partis, lundi prochain, au cours d'une assemblée: le FRAP s'apprête à lancer la même invitation dans d'autres districts.

"Halte à la répression!"

C'est l'appel que lance Mlle Manon Léger, candidate à la mairie et représentante de la Ligue socialiste ouvrière et de la Ligue des jeunes socialistes, devant les multiples perquisitions et fouilles effectuées par les forces policières, en rapport avec les enlèvements de MM. Cross et Laporte. Selon elle, ce qui a conduit aux actes de terrorisme du FLQ, ce sont l'impunité, la frustration et le désespoir provoqués par les agissements des "Drapeau et Cie". Mlle Léger a aussi exprimé son entière solidarité avec les grévistes de la GM à Sainte-Thérèse et a déclaré qu'elle favorisait l'unilinguisme français dans un Québec indépendant et socialiste.

Le candidat Robillard veut un mandat "puissant et fort"

M. Guy Robillard, candidat à la mairie, réclame un mandat "puissant et fort". Il déclare: "Le point de concentration de ma campagne est l'annexion des villes de banlieue. Il faut faire disparaître ces sangsues qui prennent Montréal pour leur mère nourricière. En effet, nous leur fournissons l'eau et de plus ils désirent la station de métro jusque dans leurs villes". Il se veut aussi le candidat qui permettra à la jeunesse de s'exprimer librement.

Au gré du temps

Quelle n'a été la surprise de M. Louis-Martin Tard, collaborateur au Devoir, de retrouver un de ses billets, écrit pour ce quotidien, sur un feuillet de propagande du candidat indépendant Gérard Raymond dans Côte-des-Neiges. Le billet de M. Tard s'intitulait "Les embarras de Montréal".

D'après les Izvestia

Le voyage de Trudeau ouvre "une ère nouvelle"

MOSCOU (PC) — Les autorités soviétiques projettent de recevoir prochainement le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, au cours de son voyage de 10 jours dans la capitale et dans d'autres villes soviétiques.

Les directeurs de journaux prévoient que plus de douze reporters soviétiques se joindront aux journalistes canadiens. Il est probable que l'on pourra lire dans les publications soviétiques de nombreux articles sur le Canada et sur son chef, pendant et après cette première visite officielle faite en URSS par un chef de gouvernement canadien. "Cette visite fera date, déclare à ce sujet Lev Volodine, un rédacteur des Izvestia, le journal gouvernemental. C'est une ère nouvelle, un nouveau départ".

Cet enthousiasme, que l'on peut également déceler dans des interviews accordées par d'autres éminents journalistes soviétiques, semble reposer sur l'opinion qui s'est établie récemment à Moscou, et selon laquelle le Canada et l'Union soviétique doivent travailler de concert, étant donné qu'ils sont des voisins dans l'Arctique et que, par conséquent, leurs problèmes sont similaires et se régleraient plus facilement par des efforts conjoints.

Par ailleurs comme l'ont fait observer Volodine et le rédacteur-en-chef adjoint de

l'agence de presse Novosti, M. Vladimir Makhotin, les leaders de Moscou n'ont pas manqué de noter que le Canada fait preuve d'une plus grande indépendance dans les affaires mondiales. En effet, le Canada a décidé de façon autonome de négocier la reconnaissance diplomatique de la Chine et il a réduit son effectif militaire à l'OTAN. De plus, les différences qui existent entre le Canada et les Etats-Unis se sont accrues par suite des débats sur la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

Le fait que ce dernier point a été soulevé par les journalistes soviétiques laisse croire que le premier ministre Alexis Kossyguine exprimera, selon toute probabilité, une grande sympathie à la politique du Canada dans l'Arctique. En résumé, la politique soviétique consiste sans doute à encourager le Canada à se détacher davantage des Etats-Unis, mais il existe également, comme l'a fait observer Makhotin, une curiosité très vive des Soviétiques pour la personnalité de M. Trudeau, ce qui expliquerait

l'intérêt extrême manifesté par les journalistes pour cette visite, qui aura lieu du 19 au 29 octobre.

Les officiels soviétiques ont annoncé que certaines parties de cette visite seront retransmises par la télévision russe, et il est possible que le chef d'Etat canadien soit invité à prendre la parole, s'il le désire.

M. Trudeau, cependant, ne sera pas traité de la même façon que l'a été M. Georges Pompidou qui, à titre de chef d'Etat, était logé au Kremlin.

Le premier ministre canadien sera logé dans une résidence d'invités, sur les collines Lénine, près de l'imposante Université de Moscou.

Mais les leaders soviétiques sont convaincus que les entretiens qu'aura M. Trudeau avec M. Kossyguine seront bénéfiques. Ils espèrent qu'un nouvel accord sur la coopération technologique contribuera à améliorer les relations commerciales entre le Canada et l'URSS. On espère également que des échanges seront établis dans le domaine culturel.

En mémoire du professeur Gagné

Le directeur du département de criminologie de l'université de Montréal, M. Denis Szabo a annoncé hier qu'un fonds sera créé afin de décerner un prix à la meilleure thèse de maîtrise consacrée à la prévention de la délinquance. Ce prix portera le nom de Denis Gagné, spécialiste en délinquance juvénile, décédé subitement dimanche dernier.

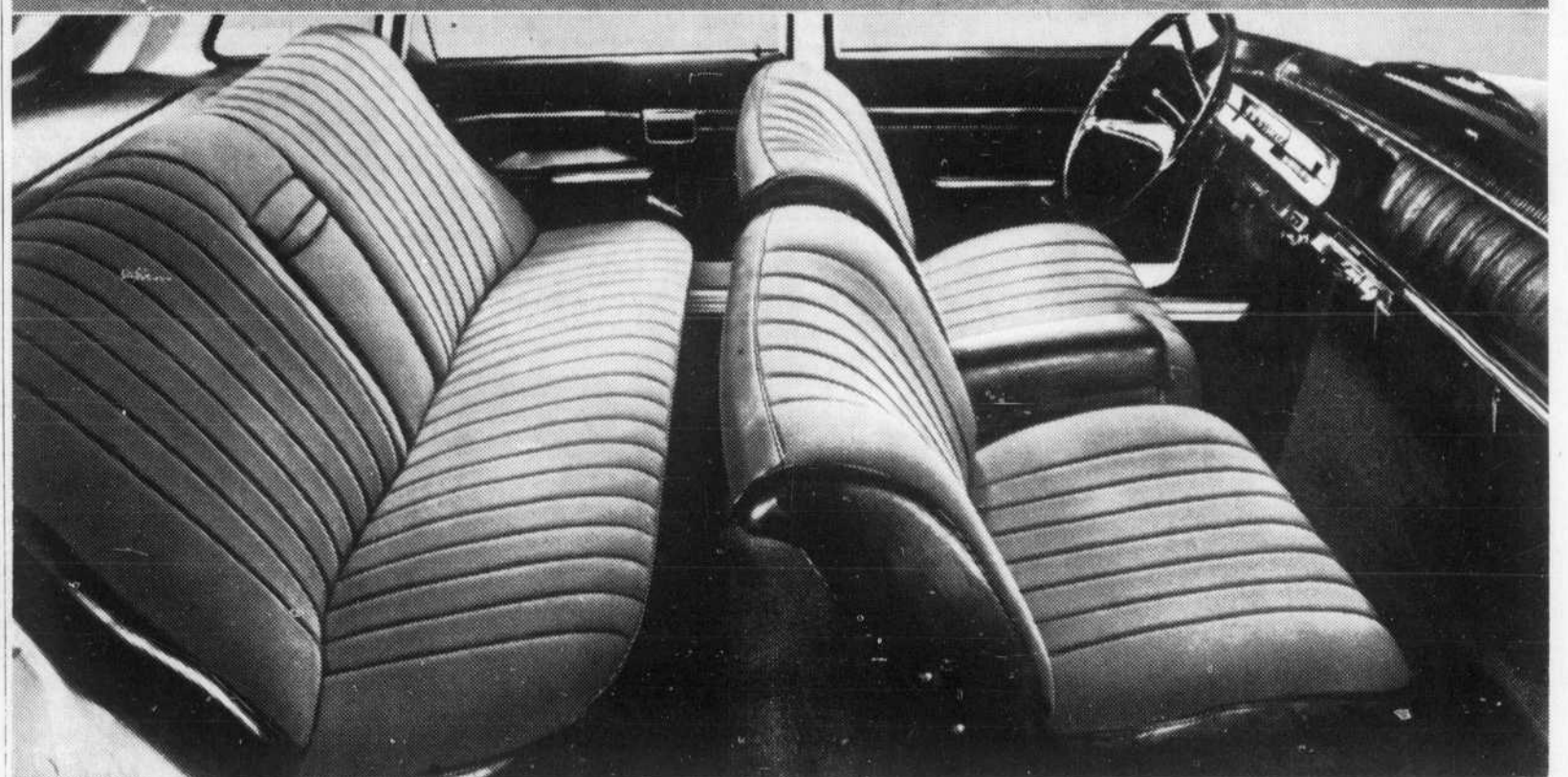
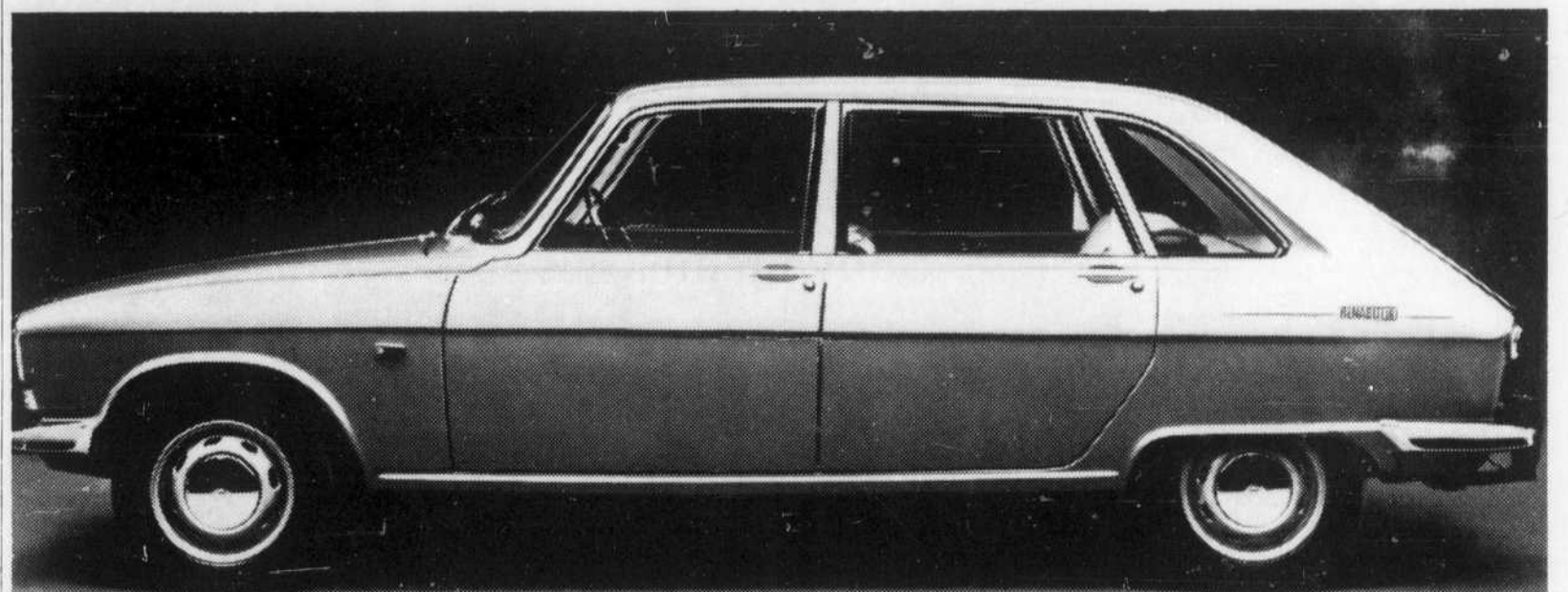
M. Szabo a fait l'éloge du professeur disparu en ces termes:

"Denis Gagné n'est plus... Il nous a quitté à trente-deux ans, emportant avec lui ses espoirs comme les nôtres, laissant un vide que ne comblera que le souvenir que gardent de lui tous ceux qui l'ont aimé et qui ont partagé ses idéaux et ses aspirations.

"Ce fut un jeune chercheur-professeur qui faisait la fierté de ses camarades et qui était une source d'inspiration pour ses élèves. Il fut pour nous tous un vivant, si vivant exemple, de cette jeune génération de Québécois qui se vouent corps et âme aux études scientifiques de l'homme et de la société, pour mieux comprendre ses misères et pour les soulager de toute sa générosité.

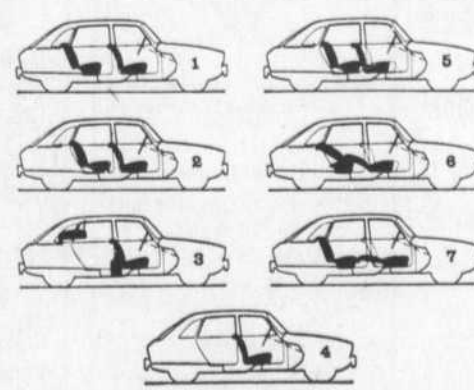
"Il était exemplaire dans son courageux dévouement au service de son prochain, intransigeant mais sans fanatisme, infatigable, mais plein de compréhension et de mansuétude pour les autres; à une époque où la raison et la générosité ont si peu d'écho dans le cœur des hommes, son exemple nous montrait que ces qualités n'ont rien d'incompatible avec un travail acharné et implacable au service des plus évidentes victimes de l'insuffisance de l'organisation sociale.

"Ses collègues et amis qui ont partagé son travail et qui attachaient les plus hauts espoirs dans sa contribution à la criminologie, en particulier aux problèmes de la prévention de la délinquance juvénile dans ses formes les plus récentes ont décidé de perpétuer sa mémoire. L'assemblée du Département de Criminologie, à sa réunion du 13 octobre 1970, a résolu qu'un fonds sera créé pour permettre de décerner un prix à la meilleure thèse de maîtrise consacrée à un problème de prévention de la délinquance. Ce prix portera le nom de Denis Gagné, et les travaux ainsi couronnés prolongeront, au-delà de sa mort, l'oeuvre qu'il a si vaillamment, au détriment, voire au sacrifice de sa santé et de sa vie, initiée et entreprise."



Il est bon parfois de se fier aux apparences. La Renault 16 en est la preuve.

Avec ses lignes d'une élégance audacieuse. Avec ses sièges bien galbés, rembourrés de 7½ pieds cubes de caoutchouc mousse. Et son espace habitable qui comporte 7 possibilités différentes d'aménagement intérieur (tel qu'illustré ci-contre), c'est à la fois une familiale spacieuse et une station-wagon utilitaire grand luxe. Mais le confort de la Renault 16 va plus loin. Parce que sa suspension indépendante à barres de torsion transforme en autoroute les chemins les plus cahoteux. Parce que le dégivreur électrique incorporé



à la vitre arrière vous donne une visibilité parfaite. Parce que ses 30 livres d'insonorisant vous isolent du monde et du bruit. Parce que sa climatisation par nappes différentielles vous plonge, hiver comme été, dans une confortable atmosphère. Traction avant, la Renault 16 vous offre en outre une tenue de route et une souplesse étonnantes. Et son freinage équilibré est le gage d'une sécurité à toute épreuve. Avant de vous laisser tenter par les apparences, venez vous convaincre en essayant une Renault 16 chez le concessionnaire.

Quittez la ville le midi

A l'heure du déjeuner, oubliez complètement le bruit de la ville.

Montez à l'Escapade.

On vous offre un splendide buffet pour seulement \$4.75.

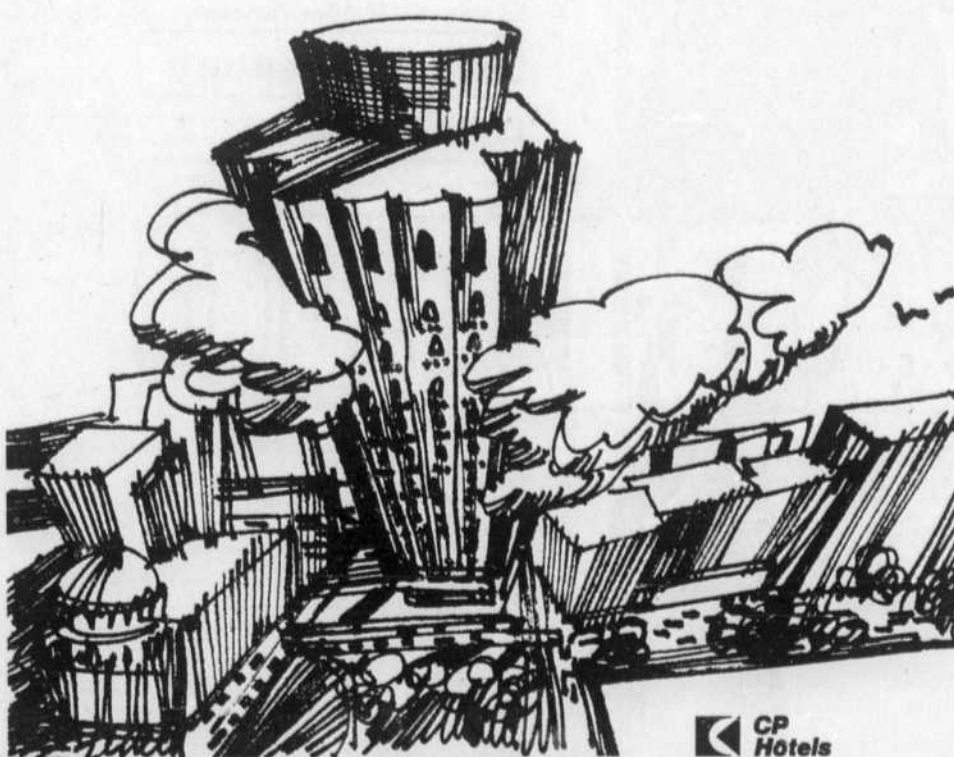
Les consommations habituelles ne coûtent que \$1.00 servies avec le repas.

Et la vue que vous avez au 36e étage est magnifique.

Vous profitez aussi du **stationnement gratuit** pendant le déjeuner (du dimanche au vendredi) si vous remettez votre ticket au garçon.

Faites l'Escapade.

LE CHATEAU CHAMPLAIN



CP Hôtels

L'étonnante **RENAULT 16** Fabriquée au Québec.

arts

et

spectacles

Horaire des théâtres

CENTAUR THEATRE, "A Touch of the Poet" de Eugene O'Neill — 20h30 (relâche le lundi) — samedi à 19h et 22h.
 COMEDIE-CANADIENNE, "Hair" — 20h30.
 CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI, "Le chmou" — 20h30.
 PATRIOTE A CLEMENCE, "La belle amoureuse" — 20h.

THEATRE DU RIDEAU VERT, "La dame de chez Maxim's" du mardi au samedi à 20h30; dimanche à 19h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER, relâche.
 THEATRE MARIONNETTE, Yvon Deschamps — 20h30.
 THEATRE PORT-ROYAL, Le TNM présente "Jeu de massacre" de Ionesco — 20h15.

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN — "Les cousines" et "Perversion".
 ART — "La chamade" et "Le diable par la queue".
 BERRI — "Un amour de Coccinelle" 1.00 à 3.30, 8.00 et "Le Cheval aux Sabots" 2.40, 6.15, 9.50.
 BUOU — Voir St-Denis.
 CANADIEN — "Par exemple adulte" 12.00 à 3.30, 6.35, 10.10 et "Adolphe ou l'âge tendre" 1.30, 5.45, 8.20.
 CAPITOL — "Borislav" 10.00 — 12.15 — 2.24, 4.35, 6.55, 9.00.
 CHAMPLAIN — "Airport" 11r 12.55, 5.20 et "Le Piment de la vie" 3.25, 7.55.
 CHATEAU — "Le Secret de la planète des singes" et "La lettre du Kremlin".
 CINEMA DE PARIS — "Tous les vices du monde" 12.15, 3.30, 6.35, 10.00 et "La Gamine" 1.45, 5.00, 8.15.
 CREMAZIE — "Airport" et "La Mariée au chien".
 D'ACQUIN — "Acte de Cœur" 7.30, 9.30.
 SALLE McLaren, Butch Cassidy et le Kid, 12.40, 4.20, 8.00.
 ELYSEE — Sallie Alain Resnais, "Le grand criminel" 9.45, 10.00, 10.10, 10.20, 10.30, 10.40, 10.50, 11.00, 11.10, 11.20, 11.30, 11.40, 11.50, 12.00, 12.10, 12.20, 12.30, 12.40, 12.50, 13.00, 13.10, 13.20, 13.30, 13.40, 13.50, 14.00, 14.10, 14.20, 14.30, 14.40, 14.50, 15.00, 15.10, 15.20, 15.30, 15.40, 15.50, 16.00, 16.10, 16.20, 16.30, 16.40, 16.50, 17.00, 17.10, 17.20, 17.30, 17.40, 17.50, 18.00, 18.10, 18.20, 18.30, 18.40, 18.50, 19.00, 19.10, 19.20, 19.30, 19.40, 19.50, 20.00, 20.10, 20.20, 20.30, 20.40, 20.50, 21.00, 21.10, 21.20, 21.30, 21.40, 21.50, 22.00, 22.10, 22.20, 22.30, 22.40, 22.50, 23.00, 23.10, 23.20, 23.30, 23.40, 23.50, 24.00, 24.10, 24.20, 24.30, 24.40, 24.50, 25.00, 25.10, 25.20, 25.30, 25.40, 25.50, 26.00, 26.10, 26.20, 26.30, 26.40, 26.50, 27.00, 27.10, 27.20, 27.30, 27.40, 27.50, 28.00, 28.10, 28.20, 28.30, 28.40, 28.50, 29.00, 29.10, 29.20, 29.30, 29.40, 29.50, 30.00, 30.10, 30.20, 30.30, 30.40, 30.50, 31.00, 31.10, 31.20, 31.30, 31.40, 31.50, 32.00, 32.10, 32.20, 32.30, 32.40, 32.50, 33.00, 33.10, 33.20, 33.30, 33.40, 33.50, 34.00, 34.10, 34.20, 34.30, 34.40, 34.50, 35.00, 35.10, 35.20, 35.30, 35.40, 35.50, 36.00, 36.10, 36.20, 36.30, 36.40, 36.50, 37.00, 37.10, 37.20, 37.30, 37.40, 37.50, 38.00, 38.10, 38.20, 38.30, 38.40, 38.50, 39.00, 39.10, 39.20, 39.30, 39.40, 39.50, 40.00, 40.10, 40.20, 40.30, 40.40, 40.50, 41.00, 41.10, 41.20, 41.30, 41.40, 41.50, 42.00, 42.10, 42.20, 42.30, 42.40, 42.50, 43.00, 43.10, 43.20, 43.30, 43.40, 43.50, 44.00, 44.10, 44.20, 44.30, 44.40, 44.50, 45.00, 45.10, 45.20, 45.30, 45.40, 45.50, 46.00, 46.10, 46.20, 46.30, 46.40, 46.50, 47.00, 47.10, 47.20, 47.30, 47.40, 47.50, 48.00, 48.10, 48.20, 48.30, 48.40, 48.50, 49.00, 49.10, 49.20, 49.30, 49.40, 49.50, 50.00, 50.10, 50.20, 50.30, 50.40, 50.50, 51.00, 51.10, 51.20, 51.30, 51.40, 51.50, 52.00, 52.10, 52.20, 52.30, 52.40, 52.50, 53.00, 53.10, 53.20, 53.30, 53.40, 53.50, 54.00, 54.10, 54.20, 54.30, 54.40, 54.50, 55.00, 55.10, 55.20, 55.30, 55.40, 55.50, 56.00, 56.10, 56.20, 56.30, 56.40, 56.50, 57.00, 57.10, 57.20, 57.30, 57.40, 57.50, 58.00, 58.10, 58.20, 58.30, 58.40, 58.50, 59.00, 59.10, 59.20, 59.30, 59.40, 59.50, 60.00, 60.10, 60.20, 60.30, 60.40, 60.50, 61.00, 61.10, 61.20, 61.30, 61.40, 61.50, 62.00, 62.10, 62.20, 62.30, 62.40, 62.50, 63.00, 63.10, 63.20, 63.30, 63.40, 63.50, 64.00, 64.10, 64.20, 64.30, 64.40, 64.50, 65.00, 65.10, 65.20, 65.30, 65.40, 65.50, 66.00, 66.10, 66.20, 66.30, 66.40, 66.50, 67.00, 67.10, 67.20, 67.30, 67.40, 67.50, 68.00, 68.10, 68.20, 68.30, 68.40, 68.50, 69.00, 69.10, 69.20, 69.30, 69.40, 69.50, 70.00, 70.10, 70.20, 70.30, 70.40, 70.50, 71.00, 71.10, 71.20, 71.30, 71.40, 71.50, 72.00, 72.10, 72.20, 72.30, 72.40, 72.50, 73.00, 73.10, 73.20, 73.30, 73.40, 73.50, 74.00, 74.10, 74.20, 74.30, 74.40, 74.50, 75.00, 75.10, 75.20, 75.30, 75.40, 75.50, 76.00, 76.10, 76.20, 76.30, 76.40, 76.50, 77.00, 77.10, 77.20, 77.30, 77.40, 77.50, 78.00, 78.10, 78.20, 78.30, 78.40, 78.50, 79.00, 79.10, 79.20, 79.30, 79.40, 79.50, 80.00, 80.10, 80.20, 80.30, 80.40, 80.50, 81.00, 81.10, 81.20, 81.30, 81.40, 81.50, 82.00, 82.10, 82.20, 82.30, 82.40, 82.50, 83.00, 83.10, 83.20, 83.30, 83.40, 83.50, 84.00, 84.10, 84.20, 84.30, 84.40, 84.50, 85.00, 85.10, 85.20, 85.30, 85.40, 85.50, 86.00, 86.10, 86.20, 86.30, 86.40, 86.50, 87.00, 87.10, 87.20, 87.30, 87.40, 87.50, 88.00, 88.10, 88.20, 88.30, 88.40, 88.50, 89.00, 89.10, 89.20, 89.30, 89.40, 89.50, 90.00, 90.10, 90.20, 90.30, 90.40, 90.50, 91.00, 91.10, 91.20, 91.30, 91.40, 91.50, 92.00, 92.10, 92.20, 92.30, 92.40, 92.50, 93.00, 93.10, 93.20, 93.30, 93.40, 93.50, 94.00, 94.10, 94.20, 94.30, 94.40, 94.50, 95.00, 95.10, 95.20, 95.30, 95.40, 95.50, 96.00, 96.10, 96.20, 96.30, 96.40, 96.50, 97.00, 97.10, 97.20, 97.30, 97.40, 97.50, 98.00, 98.10, 98.20, 98.30, 98.40, 98.50, 99.00, 99.10, 99.20, 99.30, 99.40, 99.50, 100.00, 100.10, 100.20, 100.30, 100.40, 100.50, 101.00, 101.10, 101.20, 101.30, 101.40, 101.50, 102.00, 102.10, 102.20, 102.30, 102.40, 102.50, 103.00, 103.10, 103.20, 103.30, 103.40, 103.50, 104.00, 104.10, 104.20, 104.30, 104.40, 104.50, 105.00, 105.10, 105.20, 105.30, 105.40, 105.50, 106.00, 106.10, 106.20, 106.30, 106.40, 106.50, 107.00, 107.10, 107.20, 107.30, 107.40, 107.50, 108.00, 108.10, 108.20, 108.30, 108.40, 108.50, 109.00, 109.10, 109.20, 109.30, 109.40, 109.50, 110.00, 110.10, 110.20, 110.30, 110.40, 110.50, 111.00, 111.10, 111.20, 111.30, 111.40, 111.50, 112.00, 112.10, 112.20, 112.30, 112.40, 112.50, 113.00, 113.10, 113.20, 113.30, 113.40, 113.50, 114.00, 114.10, 114.20, 114.30, 114.40, 114.50, 115.00, 115.10, 115.20, 115.30, 115.40, 115.50, 116.00, 116.10, 116.20, 116.30, 116.40, 116.50, 117.00, 117.10, 117.20, 117.30, 117.40, 117.50, 118.00, 118.10, 118.20, 118.30, 118.40, 118.50, 119.00, 119.10, 119.20, 119.30, 119.40, 119.50, 120.00, 120.10, 120.20, 120.30, 120.40, 120.50, 121.00, 121.10, 121.20, 121.30, 121.40, 121.50, 122.00, 122.10, 122.20, 122.30, 122.40, 122.50, 123.00, 123.10, 123.20, 123.30, 123.40, 123.50, 124.00, 124.10, 124.20, 124.30, 124.40, 124.50, 125.00, 125.10, 125.20, 125.30, 125.40, 125.50, 126.00, 126.10, 126.20, 126.30, 126.40, 126.50, 127.00, 127.10, 127.20, 127.30, 127.40, 127.50, 128.00, 128.10, 128.20, 128.30, 128.40, 128.50, 129.00, 129.10, 129.20, 129.30, 129.40, 129.50, 130.00, 130.10, 130.20, 130.30, 130.40, 130.50, 131.00, 131.10, 131.20, 131.30, 131.40, 131.50, 132.00, 132.10, 132.20, 132.30, 132.40, 132.50, 133.00, 133.10, 133.20, 133.30, 133.40, 133.50, 134.00, 134.10, 134.20, 134.30, 134.40, 134.50, 135.00, 135.10, 135.20, 135.30, 135.40, 135.50, 136.00, 136.10, 136.20, 136.30, 136.40, 136.50, 137.00, 137.10, 137.20, 137.30, 137.40, 137.50, 138.00, 138.10, 138.20, 138.30, 138.40, 138.50, 139.00, 139.10, 139.20, 139.30, 139.40, 139.50, 140.00, 140.10, 140.20, 140.30, 140.40, 140.50, 141.00, 141.10, 141.20, 141.30, 141.40, 141.50, 142.00, 142.10, 142.20, 142.30, 142.40, 142.50, 143.00, 143.10, 143.20, 143.30, 143.40, 143.50, 144.00, 144.10, 144.20, 144.30, 144.40, 144.50, 145.00, 145.10, 145.20, 145.30, 145.40, 145.50, 146.00, 146.10, 146.20, 146.30, 146.40, 146.50, 147.00, 147.10, 147.20, 147.30, 147.40, 147.50, 148.00, 148.10, 148.20, 148.30, 148.40, 148.50, 149.00, 149.10, 149.20, 149.30, 149.40, 149.50, 150.00, 150.10, 150.20, 150.30, 150.40, 150.50, 151.00, 151.10, 151.20, 151.30, 151.40, 151.50, 152.00, 152.10, 152.20, 152.30, 152.40, 152.50, 153.00, 153.10, 153.20, 153.30, 153.40, 153.50, 154.00, 154.10, 154.20, 154.30, 154.40, 154.50, 155.00, 155.10, 155.20, 155.30, 155.40, 155.50, 156.00, 156.10, 156.20, 156.30, 156.40, 156.50, 157.00, 157.10, 157.20, 157.30, 157.40, 157.50, 158.00, 158.10, 158.20, 158.30, 158.40, 158.50, 159.00, 159.10, 159.20, 159.30, 159.40, 159.50, 160.00, 160.10, 160.20, 160.30, 160.40, 160.50, 161.00, 161.10, 161.20, 161.30, 161.40, 161.50, 162.00, 162.10, 162.20, 162.30, 162.40, 162.50, 163.00, 163.10, 163.20, 163.30, 163.40, 163.50, 164.00, 164.10, 164.20, 164.30, 164.40, 164.50, 165.00, 165.10, 165.20, 165.30, 165.40, 165.50, 166.00, 166.10, 166.20, 166.30, 166.40, 166.50, 167.00, 167.10, 167.20, 167.30, 167.40, 167.50, 168.00, 168.10, 168.20, 168.30, 168.40, 168.50, 169.00, 169.10, 169.20, 169.30, 169.40, 169.50, 170.00, 170.10, 170.20, 170.30, 170.40, 170.50, 171.00, 171.10, 171.20, 171.30, 171.40, 171.50, 172.00, 172.10, 172.20, 172.30, 172.40, 172.50, 173.00, 173.10, 173.20, 173.30, 173.40, 173.50, 174.00, 174.10, 174.20, 174.30, 174.40, 174.50, 175.00, 175.10, 175.20, 175.30, 175.40, 175.50, 176.00, 176.10, 176.20, 176.30, 176.40, 176.50, 177.00, 177.10, 177.20, 177.30, 177.40, 177.50, 178.00, 178.10, 178.20, 178.30, 178.40, 178.50, 179.00, 179.10, 179.20, 179.30, 179.40, 179.50, 180.00, 180.10, 180.20, 180.30, 180.40, 180.50, 181.00, 181.10, 181.20, 181.30, 181.40, 181.50, 182.00, 182.10, 182.20, 182.30, 182.40, 182.50, 183.00, 183.10, 183.20, 183.30, 183.40, 183.50, 184.00, 184.10, 184.20, 184.30, 184.40, 184.50, 185.00, 185.10, 185.20, 185.30, 185.40, 185.50, 186.00, 186.10, 186.20, 186.30, 186.40, 186.50, 187.00, 187.10, 187.20, 187.30, 187.40, 187.50, 188.00, 188.10, 188.20, 188.30, 188.40, 188.50, 189.00, 189.10, 189.20, 189.30, 189.40, 189.50, 190.00, 190.10, 190.20, 190.30, 190.40, 190.50, 191.00, 191.10, 191.20, 191.30, 191.40, 191.50, 192.00, 192.10, 192.20, 192.30, 192.40, 192.50, 193.00, 193.10, 193.20, 193.30, 193.40, 193.50, 194.00, 194.10, 194.20, 194.30, 194.40, 194.50, 195.00, 195.10, 195.20, 195.30, 195.40, 195.50, 196.00, 196.10, 196.20, 196.30, 196.40, 196.50, 197.00, 197.10, 197.20, 197.30, 197.40, 197.50, 198.00, 198.10, 198.20, 198.30, 198.40, 198.50, 199.00, 199.10, 199.20, 199.30, 199.40, 199.50, 200.00, 200.10, 200.20, 200.30, 200.40, 200.50, 201.00, 201.10, 201.20, 201.30, 201.40, 201.50, 202.00, 202.10, 202.20, 202.30, 202.40, 202.50, 203.00, 203.10, 203.20, 203.30, 203.40, 203.50, 204.00, 204.10, 204.20, 204.30, 204.40, 204.50, 205.00, 205.10, 205.20, 205.30, 205.40, 205.50, 206.00, 206.10, 206.20, 206.30, 206.40, 206.50, 207.00, 207.10, 207.20, 207.30, 207.40, 207.50, 208.00, 208.10, 208.20, 208.30, 208.40, 208.50, 209.00, 209.10, 209.20, 209.30, 209.40, 209.50, 210.00, 210.10, 210.20, 210.30, 210.40, 210.50, 211.00, 211.10, 211.20, 211.30, 211.40, 211.50, 212.00, 212.10, 212.20, 212.30, 212.40, 212.50, 213.00, 213.10, 213.20, 213.30, 213.40, 213.50, 214.00, 214.10, 214.20, 214.30, 214.40, 214.50, 215.00, 215.10, 215.20, 215.30, 215.40, 215.50, 216.00, 216.10, 216.20, 216.30, 216.40, 216.50, 217.00, 217.10, 217.20, 217.30, 217.40, 217.50, 218.00, 218.10, 218.20, 218.30, 218.40, 218.50, 219.00, 219.10, 219.20, 219.30, 219.40, 219.50, 220.00, 220.10, 220.20, 220.30, 220.40, 220.50, 221.00, 221.10, 221.20, 221.30, 221.40, 221.50, 222.00, 222.10, 222.20, 222.30, 222.40, 222.50, 223.00, 223.10, 223.20, 223.30, 223.40, 223.50, 224.00, 224.10, 224.20, 224.30, 224.40, 224.50, 225.00, 225.10, 225.20, 225.30, 225.40, 225.50, 226.00, 226.10, 226.20, 226.30, 226.40, 226.50, 227.00, 227.10, 227.20, 227.30, 227.40, 227.50, 228.00, 228.10, 228.20, 228.30, 228.40, 228.50, 229.00, 229.10, 229.20, 229.30, 229.40, 229.50, 230.00, 230.10, 230.20, 230.30, 230.40, 230.50, 231.00, 231.10, 231.20, 231.30, 231.40, 231.50, 232.00, 232.10, 232.20, 232.30, 232.40, 232.50, 233.00, 233.10, 233.20, 233.30, 233.40, 233.50, 234.00, 234.10, 234.20, 234.30, 234.40, 234.50, 235.00, 235.10, 235.20, 235.30, 235.40, 235.50, 236.00, 236.10, 236.20, 236.30, 236.40, 236.50, 237.00, 237.10, 237.20, 237.30, 237.40, 237.50, 238.00, 238.10, 238.20, 238.30, 238.40, 238.50, 239.00, 239.10, 239.20, 239.30, 239.40, 239.50, 240.00, 240.10, 240.20, 240.30, 240.40, 240.50, 241.00, 241.10, 241.20, 241.30, 241.40, 241.50, 242.00, 242.10, 242.20, 242.30, 242.40, 242.50, 243.00, 243.10, 243.20, 243.30, 243.40, 243.50, 244.00, 244.10, 244.20, 244.30, 244.40, 244.50, 245.00, 245.10, 245.20, 245.30, 245.40, 245.50, 246.00, 246.10, 246.20, 246.30, 246.40, 246.50, 247.00, 247.10, 247.20, 247.30, 247.40, 247.50, 248.00, 248.10, 248.20, 248.30, 248.40, 248.50, 249.00, 249.10, 249.20, 249.30, 249.40, 249.50, 250.00, 250.10, 250.20, 250.30, 250.40, 250.50, 251.00, 251.10, 251.20, 251.30, 251.40, 251.50, 252.00, 252.10, 252.20, 252.30, 252.40, 252.50, 253.00, 253.10, 253.20, 253.30, 253.40, 253.50, 254.00, 254.10, 254.20, 254.30, 254.40, 254.50, 255.00, 255.10, 255.2

famille et société

Pollution, une question de vie ?

Montréal vue à travers un nuage de fumée et de poussière n'a rien de rassurant

par Renée Rowan

A l'occasion de la journée nationale de la lutte à la pollution, la Société to Overcome Pollution (STOP) avait organisé hier, à l'intention des journalistes, une visite de la métropole "polluée", pour faire échec aux dires de MM. Saulnier et Drapeau qui tentent, selon STOP, de cacher la vérité aux Montréalais.

Ce tour guidé par des spécialistes — médecins, bio-chimistes, ingénieurs, etc. — nous a conduits aux points névralgiques de la pollution à Montréal: la Dosco et le Gaz Métropolitain, à la ville LaSalle, dont les fumées orange ou grises couvrent tout le voisinage (il y a six compagnies le long du canal Lachine, à moins d'un mille de distance entre elles, qui violent le règlement numéro 9 de la Communauté urbaine de Montréal sur la pollution de l'air. Dosco, Gaz Métropolitain et Kruger Pulp and Paper entrent dans cette catégo-

rie); les terrains vacants couverts d'ordures; la voie rapide de Décarie et le boulevard Métropolitain, pollué par le bruit, l'oxyde de carbone qui s'échappe des automobiles; les raffineries de l'est de la ville où les odeurs sont intolérables; la Canada Cement qui disparaît sous un nuage de poussière; les abords du fleuve où il est dangereux pour la santé de se baigner, etc., etc.

Si Montréal est "la plus grande ville touristique du monde", comme se plaît à le dire le maire Drapeau, elle est aussi, de l'avis de spécialistes qui ont guidé cette visite, une ville où la situation de la pollution est actuellement alarmante. Mais les autorités municipales ne semblent y attacher qu'une importance secondaire et tentent, nous a-t-on dit, de minimiser les faits aux yeux du public qui n'est plus aussi dupe qu'on le voudrait.

Il s'agit tout autant de la santé physique que de la santé morale des citoyens, nous dit le Dr Richard Nelson, président du Mouvement de résistance à la pollution. La pollution de l'air n'est pas un problème pour gens qui n'ont rien d'autre à penser... la pollution de l'air peut tuer. On en a eu plusieurs exemples. Elle peut aussi causer de graves maux sur le plan psychologique. C'est un besoin instinctif pour les gens des villes, que d'aller se réfugier en pleine nature, d'aller prendre un bain d'air pur. Malheureusement, ce sont trop souvent les gens les plus privilégiés qui peuvent le faire. Les autres, ceux des zones grises, continuent à vivre dans des quartiers où le seuil dangereux de pollution est souvent dépassé.

Si je pouvais aller vivre à la campagne demain matin, je le ferais, nous dit Mme Howden, qui vit depuis deux ans sur la

rue Lelièvre, près de Sherbrooke, en plein cœur des raffineries près de la Canada Cement. La maison appartenait déjà à mon mari quand nous sommes mariés, nous dit-elle. Lui, il est habitué à cette odeur qui prend à la gorge, qui donne la nausée, mais moi, ça ne lui fait plus rien. Moi, je trouve cela épouvantable.

L'odeur des raffineries me réveille la nuit et m'empêche de me rendormir. Mais comment démentir quand la maison est entièrement payée. Personne ne veut acheter aussi près des raffineries.

Au cours de cette visite, STOP a remis aux journalistes son "livre rouge" sur la pollution, un rapport de près de cent pages préparé au cours de l'été dernier par deux étudiants de McGill, Robert Asch et Steve Russ. Nous y reviendrons ces jours prochains dans une entrevue avec les auteurs de cette recherche

qui concluent que "le niveau de pollution à Montréal s'accroît à un rythme alarmant".

Pour s'en rendre compte, le public est invité à refaire aujourd'hui le même tour que nous avons fait hier. Le rendez-vous est fixé à 10h45, au carré Dominion. Un autobus portant les affiches de STOP assurera le transport des personnes intéressées. La visite dure environ deux heures et demie. Le départ aura lieu à 11h. Signalons que le samedi 17 octobre, un grand rallye à bicyclette, organisé par la Société pour vaincre la pollution (S.V.P.), partira à 14h du carré Saint-Louis. Pourquoi à bicyclette? Pour rappeler aux participants et aux passants que les divers moyens de transport (automobiles, camions, autobus, etc.) sont responsables de 60 p.c. de la pollution atmosphérique. Soyez sportifs: préparez-vous à pédaler.

La présidente de l'ODE ne partage pas les idées du Women's Lib

NEWCASTLE, N.-B. (PC) — Les procédés utilisés par le mouvement de libération de la femme ont fait l'objet de critiques de la part de la présidente régionale de l'ODE, au Nouveau-Brunswick.

Mme George Robinson, de Fredericton, déclarait récemment à Newcastle, qu'en fai-

Cours de tissage, céramique et tricot

L'Atelier de tissage du service des parcs de Montréal donnera cette année encore des cours de tissage, céramique, tricot-crochet et artisanat: cuir, repoussé, émaux sur cuivre, mosaïque, rochettes et pyrogravure.

Les inscriptions sont actuellement en cours aux centres mêmes, et les personnes désirant de plus amples renseignements peuvent téléphoner à l'Atelier de tissage, au 872-2050, après 14h30.

sant connaître leurs demandes pour l'obtention d'un salaire égal pour un même travail, et des changements concernant les lois sur l'avortement, "on avait employé des méthodes draconiennes".

Lors d'une assemblée des membres de l'ODE, Mme Robinson a dit que les femmes avaient organisé les défilés et refusé de vaquer à leur tâche domestique. Elles avaient laissé les bébés sur les marches de l'hôtel de ville dans certaines municipalités. D'autres s'étaient enchaînées elles-mêmes aux bancs de la tribune de visiteurs à la Chambre des communes.

Tout en reconnaissant qu'il existe "de grandes inégalités entre les hommes et les femmes", Mme Robinson estime que les femmes devraient s'interroger pour savoir "si elles sont prêtes sur les plans physique, mental, émotif, psychologique et éducatif" à partager les responsabilités du leadership.

Pour la première fois, une femme se présente à l'Académie française

PARIS (AFP) — Pour la première fois, une femme pose sa candidature à l'Académie française: Mme Françoise Parturier, romancière, essayiste et chroniqueur au journal Le Figaro, où elle défend avec autant de passion que d'humour la cause féministe. Elle a elle-même annoncé hier, qu'elle serait candidate au fauteuil rendu vacant par le décès de M. Jérôme Carcopino.

Mme Parturier a précisé à

ce propos qu'elle posait sa candidature à l'Académie française "la première de toutes les femmes sans plus de naïveté que d'insolence... sans volonté de provocation ou de scandale, mais par la seule logique des idées que je défends par ma plume depuis plus de 15 ans et dans mon cœur depuis toujours. Je n'ai pas d'ambition personnelle mais le désir de faire ouvrir la porte."

Françoise Parturier s'est, dans son œuvre, attaquée à ce

qu'elle appelle "la prétendue supériorité naturelle de l'homme", "aux prétentions masculines de dominer la planète", au "racisme sexuel". Sa "lettre ouverte aux hommes" où elle développe ces thèmes, a été son plus grand succès littéraire. D'autre part, dans de nombreuses chroniques, et dans un essai intitulé "Marianne m'a dit", elle a toujours témoigné à la pensée et à l'action du général de Gaulle une admiration profonde.

La nouvelle collection Dior évoque l'image de la femme romantique

NEW YORK (PA) — La mince et longue silhouette illustrée par la mode actuelle sera peut-être un peu modifiée au printemps.

À la maison Christian Dior, de New York, la collection des modèles printaniers évoque l'image d'une jeune fille romantique des années 1950, celle-là même qui apparaissait toute souriante dans un cadre champêtre, coiffée d'un grand chapeau et vêtue d'une robe à large jupe.

La version Dior 1970, en s'inspirant de cette image, pourrait inciter les femmes à porter la jupe longue en y trouvant un certain charme.

Les créations Dior semblent en tout cas moins sévères que les longueues présentées dans la collection américaine Pierre Cardin.

Chez Dior, même les tuniques de soie, tombant sur des pantalons, donnent de l'ampleur par un jeu de plis. L'ourlet de la jupe s'arrête à deux pouces au-dessous du genou pour les tenues de jour, descendant au mollet, à la cheville ou jusqu'au sol pour le soir, mais toujours avec l'allure féminisée.

"Les vêtements qui donnent un aspect trop masculin ne me plaisent pas," a déclaré à New York, le modéliste Frank Dele,

25 ans, qui a créé cette collection vestimentaire très coûteuse.

Il travaille chez Dior depuis quatre ans, après avoir obtenu un diplôme de l'Institut de technologie de la mode.

Les chapeaux à larges bords, conçus par Frank Olive, rehaussent les costumes pantalons et capes, de sorte que cet ensemble devient une tenue assez habillée pour se présenter n'importe où. "Par grand vent, ces chapeaux vont s'envoler", a commenté à voix basse une invitée. Mais il est probable que toute femme pouvant s'offrir un chapeau et une robe de cette collection ne sortira qu'en limousine.

À l'intention des femmes qui veulent porter la jupe à mi-mollet, la collection Cardin, à New York, propose des robes étroites avec fentes à l'avant, à l'arrière et sur les côtés, de manière à faciliter la démarche. Dans d'autres robes ajustées et encore plus longues, les mannequins n'avancèrent qu'à petits pas.

LA COUTURE CHEZ-SOI

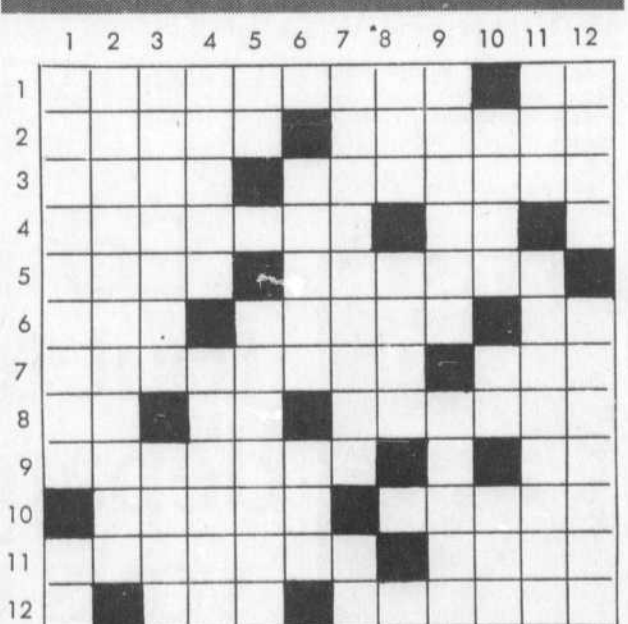


Les plus posés chaque côté de la jupe donnent un gracieux mouvement à ce joli modèle automne-hiver.

Patron no 9016
Le patron imprimé no 9016 est offert pour les tailles 8 - 16. (Nouvelle classification des tailles).

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1-Installe sur le trône le roi, un évêque, etc. — Plomb.
- 2-Recouvrir d'une mince couche d'or. — Qui est en âge de se marier.
- 3-Nom poétique de l'arc-en-ciel. — Douleur d'oreille.
- 4-Négliger. — Marque l'alternance.
- 5-Nom des dieux protecteurs du foyer domestique, chez les Romains. — Conclure.
- 6-Roi d'Israël. — Me rendis.
- 7-Du dialecte provençal.
- 8-Ouvrier qui cisèle. — Ouvrage de maçonnerie.
- 9-Tellure. — Chlore. — S'écarter de sa direction.
- 10-Manière de vendre au plus offrant. — D'un verbe gai.
- 11-Eau congelée qui tombe par flocons blancs légers. — Tableau représentant l'actif et le passif d'un commerçant.
- 12-Métal d'un gris bleuâtre. — Héros grec, fils d'Égée et roi d'Athènes.

- 4-Résultat de la soustraction. — Colonne vertébrale.
- 5-Métal précieux. — Rendre moins lourd.
- 6-Faite de vive voix. — Roue à gorge d'une poulie.
- 7-Morceau de musique entre deux actes, deux scènes, dans une pièce dramatique. — Note de la gamme.
- 8-Transpara. — Lieu où se garent les bateaux sur les cours d'eau.
- 9-Aveuglé. — Raccorde avec du plâtre pour remplir un joint entre un toit et un mur.
- 10-Dans les Causses, puits naturel aboutissant à un cours d'eau souterrain. — A demi. — Fatigué.
- 11-Ride. — Lieu planté de roudres.
- 12-Etre ouvert. — Peur.

Solution d'hier



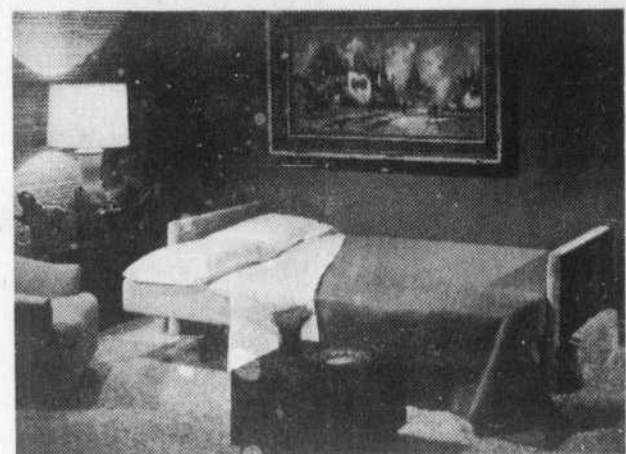
Verticalement

- 1-Ensemble des habitudes verbales d'un individu. — Cobalt.
- 2-Élève d'une école normale.
- 3-Classeurs. — Ruminant de la famille des cervidés.



Le sofa-lit prend une nouvelle allure

Vous vous souvenez du sofa-lit d'il y a dix ou quinze ans, lourd de ligne, que l'on pouvait tout de suite pointer du doigt en entrant dans une pièce? Ce meuble fonctionnel est maintenant devenu un élément-décor. Celui-ci, proposé par Flexitell, est en velours froissé, souligné de courroies en cuir de couleur contrastante. Autre caractéristique: il s'ouvre facilement sous la simple pression du doigt.



C'est le moment de choisir
VOS CARTES DE NOËL PERSONNELLES CHEZ

BIRKS

Venez les choisir dans notre joyeuse collection de cartes de souhaits. Nous nous chargerons d'exécuter le travail selon vos desirs.

Carré Phillips seulement

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

ANTIQUITES À VENDRE

PARTICULIER: désire vendre salle à manger fabriquée en Espagne pour maison royale. Superbes motifs sculptés sur chêne massif. Entièrement fait à la main comprenant: bahut, desserte, table 2 fauteuils, 10 chaises. Ecrire case 69 Le Devoir. 16-10-70

APPARTEMENT À LOUER

COTE-DES-NEIGES: 4360, quelques minutes centre-ville, bachelier meublé, économique, pas de bail \$75. Tél.: 845-7355 ou 933-2500. 23-10-70

AUTO À VENDRE

CITROEN ID, 1966, blanche, mécanisme et carrosserie impeccables. Radio AM-FM, occasion unique \$875. Tél.: 636-4130. 20-10-70

A VENDRE

Beau piano à queue, reconditionné à neuf, valeur \$3,600, vendrais \$1,200. Cause départ. Tél.: 676-7582 (samedi et dimanche) 17-10-70

MAGNIFIQUE manteau vision "Black Diamond Royal" original de Christian Dior, grandeur 16 ans, valeur \$3,000, laisserais à \$1,500. Tél.: 931-4790 (9-6 p.m.) 19-10-70

BATEAU

Economisez plus de 50% sur la valeur de votre bateau avec nos coques en fibre de verre (28", 32", 38") nos moteurs essence ou diesel, nos accessoires marins. Construisez vous-même dans nos locaux. AMERICAN SHIP BUILDERS. 255-8381. 17-10-70

Votre bateau en toute sécurité dans nos locaux à température constante. Depuis \$5.00 le pied linéaire. Tous travaux pouvant être effectués dans notre entrepôt, et aussi entreposage extérieur. AMERICAN SHIP BUILDERS. 255-8381. 17-10-70

Encouragez nos annonceurs

COURS PRIVES

Cours de crochet et broderie pour débutantes et avancées. Petit groupe d'adultes ou enfants. Professeur privée, européenne. Tél.: 733-1297. 17-10-70

CHAMBRE À LOUER

5 MINUTES Université du Québec, \$12 par semaine dans logement déjà occupé par 2 étudiants. Tél.: 525-7893. 17-10-70

CHALET À VENDRE OU À LOUER

LUXUEUX BAVAROIS, Ste-Agathe, près pentes, 5 1/2 chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, équitation. Location: semaines, octobre. Tél.: 256-6825. (samedi 254-6728) 24-10-70

CHALET À VENDRE

Autouroute région Ste-Adèle, "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski \$15,900, terrain compris: \$98,50 par mois. Tél.: 731-3501 J.N. 7. 16-10-70

REPRISE DE FINANCE: j'ai 3 chalets et terrains à vendre dans un domaine privé de 50 milles carrés. Idéal pour chasse, pêche, skidoo à la GRANDE VALLEE. Bord de l'eau disponible, bonnes conditions, directement du propriétaire. Inf. 342-2590. 16-10-70

DIVERS

CURRICULUM VITAE

Trouver un travail médiocre ou un emploi adéquat et rémunérateur, voilà toute la différence. Votre curriculum vitae sera rédigé confidentiellement.

Tél.: 844-7268 16-10-70

FEMMES DEMANDEES

RÉCEPTIONNISTE BILINGUE

\$3,900.

Agence de publicité demande jeune fille comme réceptionniste dactylographe aussi possédant une connaissance en traduction. Doit être 100% bilingue. Préférence sera accordée à celle qui possède un esprit créatif en composition.

G. Gervais
Tél.: 387-3715 21-10-70

LOGEMENTS À LOUER

Bas de duplex, 5 pièces, endroit très attrayant, 5833 Clarendon. Pour adultes. \$155. Tél.: 489-6096 31-10-70

PERSONNEL

Ne restez pas seul(e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-6536. 17-10-70

AGENCE Matrimoniale et Sociale

Le service sérieux, 1600 Berri, suite 3106, renseignements le soir: 5 à 9 heures, samedi p.m. fermé lundi. Tél.: 288-2332 16-10-70

PERDU

Chien Saluki, noir et tan, mâle âgé de 4 mois. Côte-Des-Neiges et environs du parc Mont-Royal. Récompense \$50. Tél.: 933-1421 ou 844-4830. 17-10-70

PROPRIETES À VENDRE

Directement du propriétaire: Grande maison à Outremont avec piscine intérieure chauffée à l'année, 1 1/2 salle de bains, foyer. Pas d'agent. Pour visites 342-2590 31-10-70

OUTREMONT: cottage, 8 pièces, moderne, (fonctionnel, luxueux). A voir. Particulier. Tél.: 273-3154. 19-10-70

ST-BRUNO: localisation splendide près route 9, style canadien, 9 pièces avec sous-sol fini, terrain 8,000 p.c. entièrement paysagé. Sur rendez-vous 653-3566 ou 844-4830. 16-10-70

TERRAINS À VENDRE

BORD DE L'EAU
St-Mathias et St-Denis sur le Richelieu.

IMMEUBLES VALVER

courtiers
676-7761
658-0407 22-10-70

TAILLEUR

J'vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR

— SPECIALISTE —
Habits et costumes sur mesure
351 est, rue GUIZOT
Tél.: 388-2532

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN VIAU, C.A.
H. LUCIEN ROBIN, C.A.
JACQUES B. CHADICIN, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GÉRAIS, C.A.
WAGUIM BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés

R.P. Dawson, C.A.
D. W. Long, C.A.
H. J. Gormez, C.A.
P. Gauthier, C.A.
L. L. Gosses, C.A.
L. L. Charest, C.A.
R. W. White, C.A.
R. B. Savoy, C.A.
S. Fillion, C.A.

J. Leves, C.A.

J. D. Hogg, C.A.

G. R. Murphy, C.A.

W. G. Hogg, C.A.

L. A. Wright, C.A.

K. S. Vance, C.A.

B. T. Dunn, C.A.

M. B. Turcotte, C.A.

R. Boudreau, C.A.

G. A. Desrosiers, C.A.

M. A. McMillan, C.A.

C. A. Poirier, C.A.

A. Gauthier, C.A.

J. W. Bruneau, C.A.

E. G. Ward, C.A.

K. S. Vance, C.A.

B. T. Dunn, C.A.

M. B. Turcotte, C.A.

R. Boudreau, C.A.

G. A. Desrosiers, C.A.

M. A. McMillan, C.A.

800, Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

Comptables Agréés.

Maurice Samson, C.A.
Dorland Huet, C.A.
Clément Primeau, C.A.
Vianney Forget, C.A.
Pierre Barry, C.A.
André Côté, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.
Roland Truchon, C.A.
Eniké Mollate, C.A.
Robert Gaudy, C.A.
Pierre Pharoand, C.A.
Pierre Vermette, C.A.
Martha Gauthier, C.A.
Rejean Myre, C.A.
Jacques Paquet, C.A.
Emilien Malenfant, C.A.
Louis Gravel, C.A.
Jean-Paul Dionne, C.A.
François Dubé, C.A.

Lucien P. Bélair, C.A.

Lionel Roussin, C.A.

Raymond Fortier, C.A.

Bernett Sykes, C.A.

Dennis Bell, C.A.

Raymond Caillat, C.A.

J. Yvel Ducharme, C.A.

Jacques Miller, C.A.

Paul-A. Michaud, C.A.

Jean-Paul Barbeau, C.A.

Emilien Gauthier, C.A.

Reel Auger, C.A.

Jean Fournier, C.A.

Richard Jean, C.A.

Clément Duchesne, C.A.

Gérard Trudeau, C.A.

Gilles Nason, C.A.

Jacques Dorion, C.A.

Yves Lamothe, C.A.

Marina Piquet, C.A.

Paul E. Bonnier, C.A

Les marchés boursiers

La session est peu active et la baisse se poursuit

La bourse de Montréal est demeurée assez stable hier au cours d'une session peu active. Tous les secteurs ont glissé de fractions à l'exception des papiers qui étaient plus hauts.

Les déclinés l'ont emporté par 123-65 sur les gains et 76 titres n'ont pas changé. Un total de 276 titres ont été échangés.

Parmi les pertes, on signale Melchers de 5-8 à \$13; Moore Corp. de 1-2 à \$32; Calgary Power Ltd., de 3-8 à \$25; Union Carbide, de 3-8 à \$13; Canada Cement Lafarge Ltd., de 1-4 à \$34-1-2.

Ont réalisé des gains: Canada and Dominion Sugar Co. de \$1 à \$30 1-2; Southern Press de 1-2 à \$5; Imperial Tobacco de 3-8 à \$14 5-8; Denison Mines de 1-4 à \$23 3-4; Alcan de 1-4 à \$22.

Aux mines et pétroles, Dome Petroleum a perdu \$1 3-8 à \$70; Noranda 3-8 à \$28 1-8; Texaco Canada 1-4 à \$24 1-4.

International Utilities, avec une perte de 1-4 à \$32 3-8, fut le titre le plus actif, chez les industrielles, avec 409 actions. Bell Canada a gagné 1-4 à \$43 3-4.

A l'indice, les industriels ont décliné de .12 à 170.95;

les services de .06 à 140.25; les banques de .34 à 178.29 et l'indice composé de .13 à 166.33.

Le volume combiné des transactions à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne était de 922,900 actions échangées, soit un peu plus que la veille.

TORONTO

— Les activités à la Bourse de Toronto ont fléchi hier à leur plus bas niveau depuis deux semaines.

A l'indice, les industrielles ont perdu .40 à 167.73; les métaux non ferreux de .65 à 97.50 et les pétroles de l'ouest de 1.05 à 186.74.

Les valeurs ont réalisé un gain de 3.13 à 176.52, son plus haut niveau depuis la mi-octobre 1969.

Le volume des actions a été de 2.14 millions, le plus bas depuis le 29 septembre. Le volume, mardi, avait été de 2.30 millions d'actions.

Les pertes ont eu le meilleur sur les gains, 272-154 et 259 titres n'ont pas changé.

Les secteurs les plus faibles étaient les banques, les liquides gazeux, les aliments congelés et les pipelines.

Parmi les fléchissements, Canadian Vickers a perdu 1 à \$6; Banque Royale a perdu 3-4 à \$22; Seagrams 3-4 à \$49; Canadian Tires A 5-8 à \$22.

Aux gains, Canadian Morrison a monté de 32 cents à \$2.44.

NEW YORK

La tendance a été irrégulière à Wall Street hier. Les derniers indices économiques publiés par l'administration et les résultats décevants de plusieurs sociétés pendant le troisième trimestre ont incité les investisseurs à la réserve. Les blue chips ont bénéficié d'une demande modérée qui a permis à l'indice des industrielles de progresser quelque peu mais dans l'ensemble, les pertes l'ont légèrement emporté sur les gains. Les affaires ont été assez calmes.

Les automobiles et les pétroles, à l'exception de Phillips Petroleum ont été soutenus et les matériaux de constructions. Les grands magasins et les pharmaciens se sont améliorés par endroits.

Par contre, les papiers se sont alourdis, de même que les tabacs et les constructions aéronautiques, à l'exception de Philip Morris et McDonnell Douglas qui ont terminé en léger progrès. Aux électroniques, aux alimentaires et aux chimiques qui ont évolué irrégulièrement, on a noté les replis de RCA, de General Foods et de Dupont de Nemours. Les transports aériens, les ordinateurs, les cinémas, Les cuivreries, les mécaniques et les sidérurgiques ont fluctué autour de leurs niveaux précédents.

L'indice des industrielles a avancé de 2.67 à 162.73, après avoir perdu un point au milieu de la séance.

Au total, 9.92 millions d'actions ont changé de mains, au regard de 9.5 millions mardi.

Parmi les valeurs canadiennes échangées à New York, McIntyre Porcupine a monté de 5 1-2 à \$166 1-2, Distillers Seagrams et Genstar Ltd. de 3-8 chacun à \$49 1-8 et \$8 3-8 respectivement et Dome de 1-4 à \$62 1-2. Granby a perdu 1-8 à \$24.

A la Bourse américaine, Scurry Rainbow Oil a monté de 1-2 à \$22 1-2 et Molybdenite de 7-8 à \$5 3-4. Canadian Javelin a perdu 3-8 à \$10 5-8.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 642 à 608, avec 329 titres inchangés.

La production de sel en août

En août dernier, les manufacturiers canadiens ont produit 516,988 tonnes de sel et de sel de saumure, contre 337,408 tonnes en août 1969. Les quantités expédiées ou utilisées par les producteurs ont été de 473,533 tonnes (314,521 tonnes en août 1969). La production de janvier à août a atteint 3,417,454 tonnes (2,602,104 en 1969) et les expéditions ont totalisé 3,351,257 tonnes (2,582,260). Données du B.F.S.

Hunter Douglas acquiert une firme allemande

Le groupe Hunter Douglas a annoncé hier l'acquisition de la firme Koellman Maschinenbau GMBH, manufacture de fraiseuses lourdes en Allemagne occidentale.

Les activités de la société Koellman qui emploie 350 personnes, compléteront celles de Wotan-Werke, filiale de Hunter Douglas établie à Düsseldorf et qui fabrique des machines-outils de haute précision.

Hunter Douglas est un groupe international de compagnies exerçant leurs activités dans 75 pays.

FONDS COLLECTIF "A" DIVIDENDE NO 27

La compagnie donne avis qu'un dividende de treize cents et demi (13 1/2 cents) l'unité, payable le 15 octobre 1970, sera versé aux détenteurs d'unités de participation du Fonds Collectif "A".

Ce dividende sera payé comme suit:

a) aux détenteurs de certificats nominatifs enregistrés et immatriculés le 1er octobre 1970, soit par chèque, soit sous forme d'unités de participation additionnelles, au gré du détenteur;

b) aux détenteurs de certificats au porteur, sur présentation et remise le ou après le 15 octobre 1970, du coupon no 27, à l'une des succursales de la Banque Canadienne Nationale ou de la Banque Provinciale du Canada.

LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.

Le Directeur Général, Tancred Sicard

Montréal, le 1er octobre 1970.

fonds mutuels

Fonds	Off.	Dem.
Abbey Nth Am Fd	—	—
A.G.F. Special	2.23	—
Adanac	1.90	2.08
All Cdn Com	7.66	8.37
All Cdn Div	3.34	3.65
All Cdn Ven	4.52	4.96
American Growth	3.72	4.07
Andree Equity	4.82	4.87
Associates Investors	5.51	6.06
Bacon Growth	39.23	42.40
Beaufort	5.18	5.69
Canada Growth	—	—
Canagex	12.81	14.08
Cdn Gas Energy	4.32	4.74
Cdn Invest Fd	17.91	17.91
Cdn Scudder Fd	4.27	4.69
Cdn Sec Growth	5.23	5.72
Cdn S.A. Gold Fd	4.57	5.02
Cdn Truist	54.33	57.50
Capital Growth	8.21	8.42
Champion Mutual	6.98	7.43
Chase Fd	8.10	8.65
Collective Mutual	5.41	5.94
Commonwealth Int'l	11.46	12.56
Competitive Capital	5.06	5.53
Corporate Investors	4.35	4.97
Corporate Investors Stoc Fd	12.94	13.22
Dominion Compund	4.62	5.02
Dreyfus	10.59	11.61
Entasse Investment	5.83	6.19
Exec Fd Cda	5.98	6.55
Exec Inv Int'l	3.56	—
Executive Growth	20.82	22.75
First Participating	3.79	—
Fonds Desjardins A	4.21	4.61
Fonds Desjardins B	5.61	6.12
Fonds Desjardins C	4.98	5.14
Fonds Desjardins D	7.78	8.50
Fonds P.E.P.	3.02	3.28
Fraser Growth	2.50	2.73
Growth Fd	8.80	9.40
Gis Income	3.08	3.39
Growth Equity	5.73	6.29
Guardian Growth	21.97	24.91
Harvard	4.12	4.71
IOS Int'l	5.53	5.55
IOS Venture	3.38	3.58
Industrial Growth	9.90	10.83
International Growth	6.2	6.81
Investor Growth	4.96	5.44
Investors Int'l Mutual	12.84	14.91
Investors Int'l	3.54	6.09
Ivest	16.02	17.48
KeyStone Cda	4.38	4.79
KeyStone Cust S-1	3.08	3.38
KeyStone Cust S-4	12.64	14.91
KeyStone Cust K-2	4.38	4.79
KeyStone Polar	3.08	3.38
KeyStone Research	4.38	4.79
Magna Carta	1.77	1.92
Maritime Equity	2.87	3.14
Mutual Accumulating	4.24	4.66
Mutual Bond	4.81	5.29
Mutual Income	8.72	9.13
Mutual Income	4.65	5.11
Natrusco	11.85	12.41
Natural Resources	4.38	4.79
N.W. Equity	4.75	5.22
N.W. Financial	2.60	2.96
N.W. Growth	4.38	4.79
One William Street	12.12	13.12
Oppenheimer Fd	6.91	7.53
Oppenheimer Fd	6.88	7.32
P.E. Performance Plus	10.39	10.64
P.H. and N. Fd	5.17	5.68
Planned Resources	4.38	4.79
Principal Growth	8.82	9.64
Putnam Growth	6.19	6.77
Putnam Mutual	4.38	4.79
Radiation	2.76	—
Regent Fd	7.88	8.61
Regent Fd	4.38	4.79
Sav Inv Pret st Rev	5.91	6.50
Sav Inv Pret	8.82	9.70
Sav Inv Pret	7.88	8.61
Taurus	4.38	4.79
Technol	4.38	4.79
Timed Investment Fd	6.25	—
United Accumulative	4.28	4.70
United Horizon	2.52	2.76
United American	1.89	2.08
United Venture	3.39	3.73
Universal Savings Equity	6.85	7.53
Western Growth	5.79	6.29
Winfield Growth	2.62	2.97
Xanadu	3.49	3.83
York Fd of Cda	4.09	4.48

X — Fonds américains.

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Cours du 13 oct. '70

Titre	Volume	Haut	Bas
A.G. Special	1000	2.30	2.23
A.T. Data	500	4.875	4.875
Angelus	1000	25	25
Autocrown	500	1.00	1.00
Bald Mt	500	03	03
Black Cricket	1000	35	35
Bushnell Comm	100	5.50	5.50
Clearview	2000	20	20
Com Computer	100	6.75	6.75
Com Durham	6000	2.25	2.15
D.L.P. Div	2500	2.90	2.90
Dom Jubilee	1000	93	93
Funds F.I.C. Pt	100	7.00	7.00
Funds F.I.C. Wt	500	10.00	10.00
Gray Inds	100	2.375	2.375
Int Systems	17000	1.15	1.05
Investa Exp	2000	13	13
Kilmer	1000	13	13
McLan Ex Ltd	1000	1.00	1.00
Monroe Mns	500	23	23
Nagata	2750	25	25
New Assoc Dev	500	18	18
Newbark	3500	30	30
N.B. Uran	3300	1.70	1.25
New Miller Pip	1000	09	09
Norpat	1000	02	02
NORTH Que Ex	4000	78	74
Nouvelle Mng	57500	60	41
Novel Fin Wt	2100	10	10
Sheraton Mng	500	40	40
Silver Stack	1000	85	85
Solar Mfg	100	1.35	1.25
Sogepet	1100	1.35	1.25
Systems Dim	100	5.00	5.00
Tara Exp	500	1.25	1.25
Terra Mng	3000	94	94
Toronto Mm	1000	33	33
Unigeco B	100	2.10	2.10
Unigeco A	100	2.10	2.10
Wms Creek	7500	79	76
Wright Bar	4500	1.40	1.25
YO Vactris	500	2.50	2.50

X — Fonds américains.

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Cours du 13 oct. '70

Titre	Volume	Haut	Bas
A.G. Special	1000	2.30	2.23
A.T. Data	500	4.875	4.875
Angelus	1000	25	25
Autocrown	500	1.00	1.00
Bald Mt	500	03	03
Black Cricket	1000	35	35
Bushnell Comm	100	5.50	5.50
Clearview	2000	20	20
Com Computer	100	6.75	6.75
Com Durham	6000	2.25	2.15
D.L.P. Div	2500	2.90	2.90
Dom Jubilee	1000	93	93
Funds F.I.C. Pt	100	7.00	7.00
Funds F.I.C. Wt	500	10.00	10.00
Gray Inds	100	2.375	2.375
Int Systems	17000	1.15	1.05
Investa Exp	2000	13	13
Kilmer	1000	13	13
McLan Ex Ltd	1000	1.00	1.00
Monroe Mns	500	23	23
Nagata	2750	25	25
New Assoc Dev	500	18	18
Newbark	3500	30	30
N.B. Uran	3300	1.70	1.25
New Miller Pip	1000	09	09
Norpat	1000	02	02
NORTH Que Ex	4000	78	74
Nouvelle Mng	57500	60	41
Novel Fin Wt	2100	10	10
Sheraton Mng	500	40	40
Silver Stack	1000	85	85
Solar Mfg	100	1.35	1.25
Sogepet	1100	1.35	1.25
Systems Dim	100	5.00	5.00
Tara Exp	500	1.25	1.25
Terra Mng	3000	94	94
Toronto Mm	1000	33	33
Unigeco B	100	2.10	2.10
Unigeco A	100	2.10	2.10
Wms Creek	7500	79	76
Wright Bar	4500	1.40	1.25
YO Vactris	500	2.50	2.50

X — Fonds américains.

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Cours du 13 oct. '70

Titre	Volume	Haut	Bas
A.G. Special	1000	2.30	2.23
A.T. Data	500	4.875	4.875
Angelus	1000	25	25
Autocrown	500	1.00	1.00
Bald Mt	500	03	03
Black Cricket	1000	35	35
Bushnell Comm	100	5.50	5.50
Clearview	2000	20	20
Com Computer	100	6.75	6.75
Com Durham	6000	2.25	2.15
D.L.P. Div	2500	2.90	2.90
Dom Jubilee	1000	93	93
Funds F.I.C. Pt	100	7.00	7.00
Funds F.I.C. Wt	500	10.00	10.00
Gray Inds	100	2.375	2.375
Int Systems	17000	1.15	1.05
Investa Exp	2000	13	13
Kilmer	1000	13	13
McLan Ex Ltd	1000	1.00	1.00
Monroe Mns	500	23	23
Nagata	2750	25	25
New Assoc Dev	500	18	18
Newbark	3500	30	30
N.B. Uran	3300	1.70	1.25
New Miller Pip	1000	09	09
Norpat	1000	02	02
NORTH Que Ex	4000	78	74
Nouvelle Mng	57500	60	41
Novel Fin Wt	2100	10	10
Sheraton Mng	500	40	40
Silver Stack	1000	85	85
Solar Mfg	100	1.35	1.25
Sogepet	1100	1.35	1.25
Systems Dim	100	5.00	5.00
Tara Exp	500	1.25	1.25
Terra Mng	3000	94	94
Toronto Mm	1000	33	33
Unigeco B	100	2.10	2.10
Unigeco A	100	2.10	2.10
Wms Creek	7500	79	76
Wright Bar	4500	1.40	1.25
YO Vactris	500	2.50	2.50

X — Fonds américains.

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Cours du 13 oct. '70

Western Growth	5.79	6.39
xWinfield Growth	3.62	3.97
Xanadu	3.49	3.82
York Fd of Cda	4.09	4.45

X — Fonds américains.

■ au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

Laissez-vous griser
par ce quatuor
allemand:

Liebfraumilch
vin du Rhin
No 537C \$3.00

Bernkasteler
vin de la Moselle
No 537A \$3.00

Moselle mousseux
"SEKT"
No 588D \$4.95

Niersteiner
vin du Rhin

PROTECTION PRIVÉE
Tout genre de protection et de surveillance privée.
24 h. par jour si demandé.
Organisation efficace, soutenue et confidentielle.
274-9441 local 33
(9 h. à 17 h.)

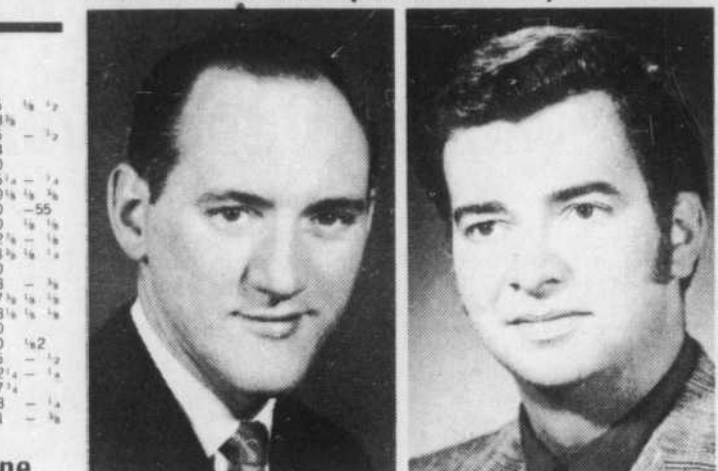
[illegible][illegible]

Montréal

SSE CANADIENNE

[illegible]

**NOMINATIONS A
ELECTROLUX (CANADA) LIMITEE**



P. Samonig **J. Brossard**

La nomination de M. Peter Samonig au poste de Trésorier et de M. Jacques Brossard au poste de Contrôleur a été annoncée par M. Lionel Béland, Vice-Président Exécutif et Directeur des Opérations de Electrolux (Canada) limitée.

L'entente Ottawa-Pékin est bien vue des manufacturiers

L'Association des manufacturiers canadiens a réagi favorablement à l'établissement de relations diplomatiques normales avec la République populaire de Chine, qualifiant le succès des négociations Ottawa et Pékin "d'important pas en avant".

Dans un communiqué remis à la presse, le vice-président de l'organisme, M. J.C. Whitelaw, affirme que "cette reconnaissance permettra aux manufacturiers canadiens de se déplacer plus librement en Chine, d'établir des contacts commerciaux et d'y exporter des produits." Présentement les exportations du Canada à la Chine populaire sont surtout constituées de blé mais l'AMC voit dans ce pays un marché susceptible de développement à long terme.

Soulignant que la législation actuelle interdit aux filiales canadiennes de vendre leurs produits à la Chine, M. Whitelaw dit cependant "qu'on a cru céder que l'attitude du gouvernement des Etats-Unis était moins rigide à ce sujet" et formule le vœu que "le gouvernement canadien continuera de s'occuper activement de cette question."

—1
— 1/2
— 1/4
— 1/8
— 1/16
— 1/32
— 1/64
— 1/128
— 1/256
— 1/512
— 1/1024
— 1/2048
— 1/4096
— 1/8192
— 1/16384
— 1/32768
— 1/65536
— 1/131072
— 1/262144
— 1/524288
— 1/1048576
— 1/2097152
— 1/4194304
— 1/8388608
— 1/16777216
— 1/33554432
— 1/67108864
— 1/134217728
— 1/268435456
— 1/536870912
— 1/1073741824
— 1/2147483648
— 1/4294967296
— 1/8589934592
— 1/17179869184
— 1/34359738368
— 1/68719476736
— 1/137438953472
— 1/274877906944
— 1/549755813888
— 1/1099511627776
— 1/2199023255552
— 1/4398046511104
— 1/8796093022208
— 1/17592186044416
— 1/35184372088832
— 1/70368744177664
— 1/140737488355328
— 1/281474976710656
— 1/562949953421312
— 1/1125899906842624
— 1/2251799813685248
— 1/4503599627370496
— 1/9007199254740992
— 1/18014398509481984
— 1/36028797018963968
— 1/72057594037927936
— 1/144115188075855872
— 1/288230376151711744
— 1/576460752303423488
— 1/1152921504606846976
— 1/2305843009213693952
— 1/4611686018427387904
— 1/9223372036854775808
— 1/18446744073709551616
— 1/36893488147419103232
— 1/73786976294838206464
— 1/147573952589676412928
— 1/295147905179352825856
— 1/590295810358705651712
— 1/1180591620717411303424
— 1/2361183241434822606848
— 1/4722366482869645213696
— 1/9444732965739290427392
— 1/18889465931478580854784
— 1/37778931862957161709568
— 1/75557863725914323419136
— 1/151115727451828646838272
— 1/302231454903657293676544
— 1/604462909807314587353088
— 1/1208925819614629174706176
— 1/2417851639229258349412352
— 1/4835703278458516698824704
— 1/9671406556917033397649408
— 1/19342813113834066795298816
— 1/38685626227668133590597632
— 1/77371252455336267181195264
— 1/154742504910672534362390528
— 1/309485009821345068724781056
— 1/618970019642690137449562112
— 1/1237940039285380274899124224
— 1/2475880078570760549798248448
— 1/4951760157141521099596496896
— 1/9903520314283042199192993792
— 1/19807040628566084398385987584
— 1/39614081257132168796771975168
— 1/79228162514264337593543950336
— 1/158456325028528675187087900672
— 1/316912650057057350374175801344
— 1/633825300114114700748351602688
— 1/1267650600228229401496703205376
— 1/2535301200456458802993406410752
— 1/5070602400912917605986812821504
— 1/10141204801825835211973625643008
— 1/20282409603651670423947251286016
— 1/40564819207303340847894502572032
— 1/81129638414606681695789005144064
— 1/162259276829213363391578010288128
— 1/324518553658426726783156020576256
— 1/649037107316853453566312041152512
— 1/1298074214633706907132624082305024
— 1/2596148429267413814265248164610048
— 1/5192296858534827628530496329220096
— 1/10384593717069655257060992658440192
— 1/20769187434139310514121985316880384
— 1/41538374868278621028243970633760768
— 1/83076749736557242056487941267521536
— 1/166153499473114484112975882535043072
— 1/332306998946228968225951765070086144
— 1/664613997892457936451903530140172288
— 1/1329227995784915872903807060280344576
— 1/2658455991569831745807614120560689152
— 1/5316911983139663491615228241121378304
— 1/10633823966279326983230456482242756608
— 1/21267647932558653966460912964485513216
— 1/42535295865117307932921825928971026432
— 1/85070591730234615865843651857942052864
— 1/170141183460469231731687303715884105728
— 1/340282366920938463463374607431768211456
— 1/680564733841876926926749214863536422912
— 1/1361129467683753853853498429727072845824
— 1/2722258935367507707706996859454145691648
— 1/5444517870735015415413993718908291383296
— 1/10889035741470030830827987437816582766592
— 1/21778071482940061661655974875633165533184
— 1/43556142965880123323311949751266331066368
— 1/87112285931760246646623899502532662132736
— 1/174224571863520493293247799005065324265472
— 1/348449143727040986586495598010130648530944
— 1/696898287454081973172991196020261297061888
— 1/1393796574908163946345982392040522594123776
— 1/2787593149816327892691964784081045188247552
— 1/5575186299632655785383929568162090376495104
— 1/11150372599265311570767859136324180752990208
— 1/22300745198530623141535718272648361505980416
— 1/446014

Depuis 10 ou 15 ans, le marché de l'euro-dollar est admis et reconnu mais il n'a pas encore atteint son plus haut degré de développement. Même si ce marché monétaire engendre des avantages certains, il occasionne plusieurs problèmes de contrôle.

C'est en substance l'opinion qu'exprimait M. Robert Mitchell, directeur général adjoint à la Banque Royale du Canada, lors d'un déjeuner-causerie, hier, à l'hôtel Reine Elisabeth de Montréal.

« Le marché de l'euro-dollar est un marché qui a été créé par la nécessité de financer les déficits des gouvernements nationaux et par la nécessité de financer les déficits des entreprises. C'est un marché qui a été créé par la nécessité de financer les déficits des gouvernements nationaux et par la nécessité de financer les déficits des entreprises. C'est un marché qui a été créé par la nécessité de financer les déficits des gouvernements nationaux et par la nécessité de financer les déficits des entreprises. »

Les recettes des restaurants

Après une brève description du fonctionnement du système, le conférencier démontre que l'euro-dollar permet aux banquiers de s'adapter plus facilement aux tendances du marché de l'argent. Par contre les banques canadiennes ne peuvent pas améliorer leur liquidité par une augmentation des emprunts à un coût élevé sur le marché car l'euro-dollar n'est pas une monnaie de

Regaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

AVIS est par les présentes avis qu'un contrat valide le 18 septembre 1970, par les termes duquel les dettes présentes et futures de PORT ROYAL TOOL & DIE INC. dues à la BANQUE DE MONTREAL ont été cédées, retransférées et ré-assignées à PORT ROYAL TOOL & DIE INC., a été enregistré le 6 octobre 1970, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 223481.

MONTREAL, le 13 octobre 1970.

BRODIE & POLIS UK, Avocats.

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES DU CANADA

AVIS

On fait savoir qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES DU CANADA sera tenue au siège social de la compagnie, Suite 750, 1 Place Ville Marie, dans la ville de Montréal, P.Q., le mardi 27 octobre 1970 à 10:30 heures du matin dans le but de considérer et, si jugé convenable, approuver et sanctionner le règlement spécial "A" de la compagnie, étant en règlement pour l'année financière de la compagnie.

Le 13 à Montréal, Québec, ce sixième jour d'octobre 1970.

Le Secrétaire-adjoint
F.A. Chelechi

AVIS

LITCHFIELD PROCESS EQUIPMENT LTD., avis qu'il sera par les présentes avis qu'il sera demandé au Secrétaire Provincial de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte.

Saïl Handelman
Procureur pour Litchfield
Process Equipment Ltd.



**VILLE
D'OUTREMONT**

AVIS PUBLIC

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

Volker Mehnert le 28 janvier, 1970, sous le numéro 3109 de son répertoire et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 3 février, 1970, sous le numéro 2188500 en vertu duquel Charla Originals Ltd. a hypothéqué

— contre —

BRAND LAGUEUX, autrefois domicilié à 664, Boul. Desauterians, apr 5, St-Lambert, Cité de Chambly, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT A BRAND LAGUEUX à l'intention d'acquiescer une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 octobre 1970

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Claude Boivin,
55, rue St-Georges, Coin Côte du Passage,
Lévis, Qué.

Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No 799-403

DAME LOUISE BERGERON, ménagère,
épouse commune en biens de Paul Gélinas,
résident et domicilié au 360 rue French,
dans les cité et district de Montréal,

Demanderesse,

— vs —

PAUL GÉLINAS, mineur, autrefois résident et domicilié à Côtéville, district de Mégantic, et maintenant de lieux inconnus,

Défendeur.

théqué, nanti et grévé certaine propriété tel que plus amplement indiqué dans ledit acte, est devenue exécutoire et que le soussigné, agissant en Fiduciaire contre le détenteur de l'obligation, a pris possession de la propriété prévue.

MONTRÉAL, le 13 octobre 1970.

Norman Belles, C.A.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO 1721 EX PARTE

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT,

Demanderesse,

— vs —

ALEJANDRO BUSTILLO,

Défendeur.

AVIS

A: ALEJANDRO BUSTILLO, autrefois résident et domicilié au 414, rue Breton, Pierrefonds, P.Q.

AVIS VOIS EST DONNE selon jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier 1721 Ex-Parte, en date du 8 octobre 1970, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1060 et 1071 et suivants du Code Civil de la province de Québec a été déposé au bureau du protonotaire. Ledit avis de 60 jours concerne une propriété connue comme étant les lots 185-131 et 186-35 de la

de la ville d'Outremont a adopté, lors de l'assemblée générale tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le 7 octobre 1970, une résolution par laquelle une demande d'autorisation de la Société d'habitation de la ville d'Outremont, pour conclure avec Jean Claude La Haye & Associés, un contrat pour la préparation d'un programme supplémentaire détaillé de rénovation.

Le territoire faisant l'objet de la préparation de ce programme supplémentaire est délimité: —

A l'est, par la limite est de la Ville d'Outremont (rue Hutchison)

Au nord, par la limite sud de la propriété du C.P.

A l'ouest, par une ligne s'étendant de l'extrémité nord de la rue Wiseman jusqu'au coin de Ducharme et de la, bifurquant vers l'ouest jusqu'à l'axe de la ruele parallèle à Wiseman, puis suivant celle-ci jusqu'à la ruele parallèle à Van Horne, qu'elle suit jusqu'à Wiseman et le long de Wiseman jusqu'à Van Horne.

Au sud, par la rue Van Horne

Les études et recherches inhérentes à la préparation de ce programme supplémentaire détaillé de rénovation consistent en: —

- l'analyse de l'occupation du sol
- l'identification des objectifs
- programme détaillé de rénovation, réaménagement, relogement, restauration, financement, administration, information et animation sociale.

Conformément à l'article 28 de la loi de la Société d'habitation de Québec, à compter de l'adoption de la résolution ci-haut mentionnée, aucun permis de construction, de récon-

comparaitre dans un délai de (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.

des, la vous,	MONTREAL, le 8 octobre 1978	priété immobilière décrite ci-haut.	dans le terme ci-haut destiné à compter de l'adoption de la résolution ci-haut mention- née, de même que la modification ou l'annu- lation du livrè de revols d'une division ou d'une subdivision.
	MARIUS D'AMOURS Prototaire.	Charles D'Amours, Prototaire de la Cour Supérieure,	
Perron, Gistraire, Guisé, Guérante.	LACOSTE SAVOYE JONCAS & SMITH Procureurs de la demanderesse Suite 1720, 360 rue St-Jacques ouest, Montréal, P.Q.	Procureur de la Demanderesse, Mc Stanley Leclerc, avocat, 2350, Chemin Manella, Ville Mont-Royal, P.Q.	Donné à Outremont, ce 13e jour d'octobre 1978 PIERRE FAIVRE, o.m.a. Greffier de la Ville

Grâce à Passender superbe en relève à Wade...

Montréal revient de l'arrière pour vaincre Vancouver 28-27

par ANDRÉ TARDIF

SOMMAIRE

Décidément, ces Alouettes ont le don de garder les amateurs en haleine jusqu'à la fin. Au début de la saison, en une couple de reprises, ils prenaient des avances confortables pour ensuite dissiper presque entièrement leur avantage et finalement l'emporter de justesse.

Hier soir à l'Autostade, devant 18,077 spectateurs, ils accomplissaient exactement le contraire. Après une poussée initiale de premier quart qui leur permettait de prendre les devants 8-0, ils se mirent à jouer de façon plutôt nonchalante. Les Lions de la Colombie-Britannique, une équipe qui se faisait écraser 50-7 à Toronto samedi dernier et à qui les experts n'accordaient à peu près aucune chance de l'emporter hier profitèrent de cette léthargie pour se mettre à compter. Ils le firent si bien qu'ils menaient 27-8 au début du 4^e et dernier quart.

C'est alors qu'un véritable petit miracle se produisit.

Le quart-arrière Sonny Wade, victime de trois interceptions des Lions, dont deux procuraient les deux derniers touchés des visiteurs, fut remplacé par Tony Passender.

Bon bras, bonnes jambes

Passender, plus petit que Wade et utilisé en relève par l'entraîneur Sam Etcheverry depuis le début de la campagne, s'avéra à la hauteur de la situation.

Très rapide et doué d'un bras excellent, Passender prit la défensive des Lions, impeccable jusqu'ici, totalement par surprise. Ses courses à l'extérieur et ses passes précises, à Terry Evanshen (à peu près ignoré totalement par Wade) et à Dennis Duncan, lui permettaient d'accomplir l'impossible.

Son entrée en scène fut le coup de fouet dont toute l'équipe avait grandement besoin. Passender réussissait lui-même deux des trois touchés accordant la victoire aux siens son deuxième sursuvenant à une minute et 30 secondes de la fin. Il complétait aussi une courte passe à Evanshen pour l'autre majeur. Trois convertis par George Springate, un simple de ce dernier sur un placement manqué en première demie, et le touché de Duncan au tout premier quart complétaient le pointage des Alouettes.

Duo Brothers-Young

Les Lions de Jackie Parker avaient, jusqu'à l'entrée en scène de Passender, la victoire dans le sac, grâce au jeu intelligent de leur quart-arrière Paul Brothers et aux superbes attrapés de Jim Young, le superbe demi-canadien qui prenait le chemin de Vancouver il y a trois ans dans le célèbre échange qui envoyait Jim Kapp aux Vikings du Minnesota, de la LNF.

Young captait sept passes de Brothers pour des gains de 188 verges, soit plus de la moitié de l'offensive totale des Lions. Deux de ses attrapés, sur des jeux respectifs de 74 et 29 verges, résultant en autant de touchés, éblouirent les amateurs et semèrent la confusion dans le camp montrealais.

Jim Evansen, l'un des meilleurs porteurs de ballon dans l'Ouest, marquait l'autre majeur des visiteurs tandis que Ted Gerela, l'incomparable botteur, obtenait trois bottés de transformation et deux placements, dont l'un de

44 verges vers la fin de la 1^{ère} demie pour placer les siens en avant 10-8.

La statistique

Au poste des premiers essais, les Alouettes méritaient de l'emporter avec 24 contre 19, et une offensive totale de 377 verges contre 339. C'est cependant Passender qui volait la vedette puisqu'en moins de 14 minutes de jeu, il complétait 7 passes en 11 essais pour 76 verges en gains, Wade se contentant de 5 sur 17 en plus de ses trois interceptions. Au sol, Moses Denson fut encore brillant avec 84 verges en gains sur 12 incursions.

Du côté des Lions, Brothers complétait 13 passes en 27 essais pour une offensive aérienne totale de 273 verges, tout un exploit dans une défaite. Au sol, la solide défensive des Alouettes, menée par les Mike Widger et Mark Kosmos ainsi que Charlie Collins, les trois seconds, limitait les Lions à seulement 102 verges de gains.

Le point tournant du match, malgré les prouesses de Passender, fut sans contredit la mauvaise passe du centre Bob Howes au botteur Ken Phillips, de la ligne de 32 verges du Vancouver, alors que les Lions menaient quand même 27-14. Phillips ne put exécuter son botté de dégagement et fut écarté par une meute d'Alouettes à sa 12^e verge. Peu après, Evanshen captait une passe de 9 verges de Passender pour réduire la marge à seulement 27-22, et c'en était fait des visiteurs.

Seuls en tête

Les Alouettes, par ce triomphe excitant, reprenaient seuls possession du premier rang dans la section Est de la LCF, deux points devant les Chats-Tigres de Hamilton et les Argonauts de Toronto, qu'ils affrontent d'ailleurs dimanche à Toronto.

ENTRE LES POTEAUX — Un journaliste du Tennessee, Keith Bamgardner, ancien confrère de Sonny Wade au collège Enory et Henry, d'Enory, Virginie, assistait au match en vue d'un reportage sur Wade, pour le compte du Herald-Courier de Bristol. Selon Keith, Wade jouit d'une très grande popularité en Virginie et au Tennessee, depuis ses beaux jours universitaires, ayant été élu sur l'équipe d'étoiles "Little All-American" par la Presse Associée en 1968. Il

1^{er} quart
Montréal: Touché — Duncan sur course de quatre verges, converti Springate. 10:00

2^{ème} quart
Montréal: Simple — Placement de Springate raté de la ligne de 27. 4:47
Vancouver: Touché — Young sur course et passe de 74 verges, converti Gerela. 6:46
Vancouver: Placement — Gerela 44 verges. 11:24

3^{ème} quart
Vancouver: Placement — Gerela 21 verges. 8:22

4^{ème} quart
Vancouver: Touché — Evensen, plongeon de 2 verges, converti Gerela. 04
Vancouver: Touché — Young sur passe de 29 verges de Brothers, converti Gerela. 1:29
Montréal: Touché — Passender sur course de 8 verges, converti Springate. 7:47
Montréal: Touché — Evanshen sur passe de 9 verges de Passender, converti Springate. 9:57
Montréal: Touché — Passender sur course de 9 verges, converti raté. 13:30
Pointage par quart:
Vancouver 0 10 3 14-27
Montréal 7 1 0 20-28
Assistance: 18,077.

ajoute que Sonny, qui jouit d'un contrat de trois ans, est très heureux dans la Métropole et qu'il n'a pas l'intention, pour l'instant du moins de tenter sa chance dans la LNF.

Mme Douglas "Peahead" Walker, épouse du regretté pilote des Alouettes dans les années 50, a présenté, au nom de l'Association des anciens Alouettes, un trophée portant le nom de son époux à Cyril White, président de la QRFU. Ce trophée sera remis à la fin de la saison au joueur de 21 ans ou moins ayant été jugé le plus remarquable au Québec. L'ancien joueur de football canadien avec Calgary, n'est plus l'ombre de lui-même à cause de nombreuses blessures subies depuis quelques années. Il fut de nouveau blessé hier dès le premier quart, en bloquant sur un botté de dégagement des Lions, et il dut se retirer du jeu.

Le spectacle Labatt de la mi-temps mettait en vedette, outre les "Larkettes" et les excellents musiciens habituels, une troupe de danseurs ukrainiens doués de beaucoup de vitalité et vêtus de costumes flamboyants. Le botté d'envoi par Gerela juste après le touché des Lions se rendait jusqu'à la ligne de fond de la zone des buts, soit 95 verges (à l'aide du vent). Mais le point ne fut pas accordé parce que le ballon, dans sa trajectoire, frôla un poteau des buts.

A Blue Bonnets

Pari double: Jellico (1) et Missouri Bob (1): \$43.50.
1^{ère} quintela: Flaming Brandy (1) et Coosav Kooker (2): \$20.20.
2^{ème} quintela: Coparentia (5) et Dauvrendelle (8): \$55.40.
Exact: Longturn (9) et Yankee (-): \$50.90.
Station (4): \$50.90.
Mutuel: \$396.566.



ET D'UNE AUTRE! Une nouvelle princesse (et quelle princesse!) vient d'être choisie pour participer au concours de Mlle Coupe Grey. Il s'agit d'Anita Urshell, 19 ans, étudiante à l'Université de l'Alberta, élue ces jours-ci à titre de Mlle Esquimaux d'Edmonton. Elle sera du grand pageant qui précédera le match de la coupe Grey, fin novembre à Toronto. (Téléphoto PC)

Hockey

St-Louis 3, Toronto 7

Première période

1-Toronto: Henderson ler (Ullman) 1:15
2-Toronto: Walton ler (Dorey) 2:51
3-Toronto: Harrison ler (Walton) 17:19
4-Toronto: McNahan ler (Ley, Keon) 18:45
Punitions: Glennie 5:48; Picard 13:18; Dorey 17:53; McDonald 18:33; Monahan 19:24.

Deuxième période

5-St-Louis: Berenson 2e (McDonald, Wall) 1:26
6-Toronto: Ullman ler (Henderson, Selwood) 11:51
7-Toronto: Ley ler (Keon) 15:00
Punitions: Harrison, majeure, mineure 2:55; Dorey, majeure, mauvaise conduite 2:55; Picard, majeure-double, mauvaise conduite 2:55; R. Plager 2:55; St-Louis au banc 7:08; Sabourin 20:00.

Troisième période

8-St-Louis: Berenson 3e (R. Plager) 5:46
9-Toronto: MacMillan ler (Keon) 6:41
10-St-Louis: McCreary ler (Cameron, Crisp) 19:14
Punition: Aucune
Lancers par:
St-Louis 10 7 14-31
Toronto 13 19 16-47
Gardiens: Hall, Wakely. St-Louis: Plante, Toronto, Assistance: 16,342.

Canucks 2, Chicago 8

Première période

1-Chicago: Maloney ler (Martin, Jarrett) 0:50
2-Chicago: R. Hull 2e (Martin, Pinder) 18:44
Punitions: White 8:45; Corrigan 15:59; Popiel 17:36.

Deuxième période

3-Chicago: Pinder ler (Maloney, Martin) 0:12
4-Chicago: Maloney 2e (Martin, Pinder) 0:42
5-Chicago: Jarrett ler 9:39
6-Chicago: D. Hull ler (Jarrett, Romanchuk) 15:16
Punitions: Kurtenbach, 2 mineures 1:18; Magnuson 1:18; Quinn 5:57; D. Hull 19:17.

Troisième période

7-Vancouver: Hall ler (Réaume, W. Maki) 4:20
8-Vancouver: Corrigan ler (Cullen, Tallon) 8:12
9-Chicago: Campbell ler (D. Hull, Shmyr) 16:30
10-Chicago: Angotti 2e (Shmyr, White) 17:37
Punitions: Palement 9:39; Kurtenbach, majeure 14:38; Maloney, majeure 14:38.
Lancers par:
Chicago 13 14 13-40
Vancouver 6 5 9-20
Gardiens: Gardner, Vancouver; Esposito, Chicago.
Assistance: 16,602.

Buffalo 0, New York 3

Première période

1-New York: Gilbert (Ier) (Egers) 9:21
Punitions: Terbenche 3:08; Harrie 10:36; Tkaczuk 10:36; Irvin 11:54; Wytozub 17:45; Barrie, majeure 19:24; Hadfield, majeure 19:24.

Deuxième période

2-New York: Ratelle (2e) (Egers) 7:13
Punitions: Meehan 7:13; Fairbairn 9:48; Neilson 11:57; Deadmarsh 14:32; Fleming 17:43; Park 19:53.

Troisième période

3-New York: Balon (Ier) (Ratelle, Fairbairn) 15:52
Punitions: Fleming, Giacomini, servie par Apps 2:31; Watson 7:08; Park, Inglis 12:55; Pratt 14:23; Apps 19:23.
Lancers par:
Buffalo 2 5 8-15
New York 15 15 17-47
Gardiens: Crozier, Buffalo; Giacomini, New York.
Assistance: 16,932.

Les Expos auront du ZIM

Don Zimmer, ancien joueur de troisième-but pour les défunts Royals de Montréal, puis pour les Dodgers de Los Angeles, vient de se joindre aux Expos de Montréal à titre d'ad-joint du pilote Gene Mauch.

Zimmer est appelé à occuper le poste d'entraîneur au troisième coussin, laissé vacant par le départ de Dick Williams. Ce dernier, on le sait, acceptait ces jours derniers la direction des Athlétiques d'Oakland, du président Charles Finley. Ancien pilote des Red Sox de Boston, de la ligue Américaine, Williams retourne ainsi à ses anciennes amours, préférant qu'il n'a d'ailleurs caché à personne au cours de la dernière saison même s'il est beaucoup plu durant son court séjour à Montréal. Un réel meneur d'hommes, au baseball, ça ne se retrouve pas tous les jours.

Zimmer, un homme très combattif de la trempe de Mauch, a évolué durant deux ans dans la Ligue professionnelle du Japon, à la suite de son départ des Dodgers. Il revenait en Amérique l'an dernier, pour le compte des Padres de San Diego, qui lui of-

HOCKEY
LIGUE AMÉRICAINE
Demain à 8 hres p.m.
BALTIMORE
VS
LES VOYAGEURS
Billets maintenant en vente au **FORUM**

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Morion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152.

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
RA. 1-9630
6305, 25 ave.
Rosemont

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE AMÉLIEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

LES SPORTS À LA PIGE

PAT PALINKAS, première joueuse de football professionnel au monde, est devenue la première femme membre d'une équipe dite "taxi squad", à la suite de sa suspension par la direction des Panthères d'Orlando, de la Ligue de la côte Atlantique. Pat explique qu'elle n'a plus joué après les deux premiers matches de son équipe, parce qu'elle avait manqué trop d'exercices. "J'étais accablée de part et d'autres par des engagements provoqués par ma nouvelle carrière, et j'ai en effet dû manquer plusieurs séances d'entraînement." Elle se considère toujours une Panthère toutefois, et se dit prête à revêtir l'uniforme lorsque l'équipe fera appel à ses services. Pat est devenue joueuse de football en août dernier lorsque son époux Steve, un botteur de précision, a insisté pour que sa femme tienne le ballon lorsqu'il botterait. Steve a ensuite été retransmis de l'alignement du Orlando mais son épouse y est demeurée, pour quelques parties du moins.

TOUT NE VA PAS BIEN, semble-t-il, du côté financier chez les Sénateurs de Washington. Mais le propriétaire Bob Short, qui vient de demander à la ville de Washington de réduire son coût de location du stade Robert F. Kennedy, n'en continue pas moins à tenter d'obtenir des joueurs-problèmes. Après avoir cédé une quantité reconnue aux Tigres de Détroit en échange pour Denny McLain, au grand mécontentement de son pilote Ted Williams, Short tente présentement de mettre le grappin sur Curt Flood, le voltigeur-étoile des Cardinals de St-Louis qui a refusé de se reporter aux Phillies de Philadelphie, en échange pour Richie Allen l'hiver dernier, et qui a même intenté une vaine poursuite retentissante au baseball professionnel. Comme les droits de Flood appartiennent toujours aux Phillies, Short devra se départir d'au moins une couple de joueurs pour l'obtenir. Et ainsi, les Phillies continuent à accumuler des joueurs à la suite d'un échange avorté.

JIM THORPE, le rapide flaqueur des Argonauts de Toronto, pourrait bien être suspendu par son pilote Leo Cahill parce que, selon ce dernier, il refuse de se laisser soigner à la suite d'une blessure au genou subie contre les Lions de Vancouver samedi dernier. Cahill peut menacer sa vedette en toute sécurité puisqu'il lui substituerait alors le flaqueur Billy Gambrell, un vétéran de sept saisons dans la LNF avec les Cardinals de St-Louis et les Lions de Détroit, à qui il accorde présentement un essai. Il se pourrait donc que les Alouettes affrontent une nouvelle menace dimanche, lors de leur match important de dimanche à Toronto.

UN CONTINGENT de 25 gymnastes, dirigés par Cal Girard, d'Ottawa, a quitté Dorval tôt hier matin pour la Yougoslavie, où ils représenteront le Canada aux championnats du monde de gymnastique, du 23 au 27 octobre.

UNE DECISION du bureau des gouverneurs de la LHN, autorisant les équipes ayant des réfractaires à puiser dans leurs filiales pour combler les vides ainsi créés, aurait atteint son but. Deux grévistes chez les Rangers de New York, le joueur de centre Walt Tkaczuk et le défenseur Brad Park, ainsi que le défenseur Pat Stapleton, des Black Hawks de Chicago, viennent d'accepter les conditions de leur équipe et de signer un contrat pour la saison 1970-71.

L'ESPAGNOL Jose Manuel Ibar, mieux connu sous le sobriquet d'Urtain, défendra son championnat européen des boxeurs poids lourds le 10 novembre prochain, au stade Wembley de Londres, alors qu'il affrontera le champion britannique Henry Cooper.

ROLAND HEMOND, directeur du personnel des White Sox de Chicago, vient de bécoter une transaction, au nom de son équipe, avec le Royal de Kansas City. En cédant le premier-but Gail Hopkins et le voltigeur John Matias au Royal, les White Sox obtiennent le voltigeur Pat Kelly et le lanceur Don O'Riley.

\$16,100,000 seront affectés pour la rénovation et l'agrandissement du parc Candlestick de San Francisco, domicile des Géants, de la ligue Nationale de baseball. La capacité du parc sera ainsi portée de 42,000 à 60,000 sièges. Ainsi en ont décidé les édiles de la ville par une faible majorité. Par ailleurs, les amateurs qui se rendront au parc devront déboursier cinquante cents de plus que par le passé. Cette décision n'a pas l'heur de plaire à la direction des Géants, qui prétend qu'on fait payer à ses supporters les frais d'un agrandissement qui servira avant tout à ceux des "49ers", de la Ligue de football Nationale. Ces derniers évoluent présentement à l'antique et périmé stade Kezar.

LOUIS LEFAIVE, directeur du sport amateur au ministère fédéral de la Santé et du Bien-être, rencontre les journalistes, lors d'une réunion "sans cérémonies", ce soir au siège social de la Confédération des sports du Québec. Au moment où les structures du sport amateur sont mises en place tant au Québec qu'à l'échelle du pays, et que se posent nécessairement des problèmes de juridiction, les organisateurs de la rencontre ont cru qu'une visite de M. Lefaive répondrait aux vœux de plusieurs.

MAURICE RICHARD, Emile "Butch" Bouchard et Arthur Lessard agissent comme arbitres demain soir, au centre Paul-Sauvé, lors du match de hockey qui opposera une équipe d'artistes de la radio, de la télé et du disque, à une formation de lutteurs professionnels, dont Johnny Rougeau bien entendu. Cette partie précédera une rencontre régulière de la Ligue junior "A" du Québec, entre le National de Rosemont, du président Rougeau, et le Royal de Cornwall.

TROIS MONTREALAIS font partie de l'équipe de tir à la volée qui représentera le Canada au 40^e tournoi international, qui se poursuivra, à compter de dimanche, durant une semaine à Phoenix, en Arizona. Ce sont Harry Willies, tir au skeet, Pascal Masachio, fosse olympique, et Myrna Herbert, première Canadienne à remporter le championnat mondial du tir au skeet.

FARNHAM sera la scène d'un match de ballon-panier de fort calibre demain soir, alors que l'équipe de l'Université de Sherbrooke affrontera, en partie hors-concours, l'équipe junior qui représentera le Québec aux prochains Jeux d'hiver du Canada, à Saskatoon en février prochain. Le match est organisé par Robert Comeau, professeur à la polyvalente J.-J. Bertrand, de Farnham, et instructeur de l'équipe québécoise. Cette formation a d'ailleurs fait l'objet, entre autres, d'une conférence de presse hier, à la CSQ, de la part du président Robert Deschenaux, professeur en éducation physique à l'Université de Montréal et président de la nouvelle Fédération de ballon-panier du Québec. M. Deschenaux a aussi révélé que la fédération tiendra un mini-congrès, les 31 octobre et 1^{er} novembre, à la CSQ, avec une participation à l'échelle provinciale. Il convient de féliciter la collaboration excellente qu'accorde la faculté d'éducation physique de l'U. de M., par l'entremise de son directeur Arthur Sheedy, à la cause du sport amateur au Québec.

LA SAISON DE PRE-SKI, organisée à l'auberge "le p'tit bonheur" du lac Quenouille par l'Association des clubs de ski du Québec, a connu d'excellents débuts. Tout laisse croire que nos skieurs, du moins ceux qui se sont présentés à ces séances de même qu'à d'autres organisées, entre autres, par le centre Immaculée-Conception, se présenteront en grande forme sur les pentes de ski cet hiver. Dirigés par Gaétan LeDuc et Michel Saint-Pierre, les cours du lac Quenouille ont lieu chaque dimanche. Une fin de semaine complète, les 30 octobre et 1^{er} novembre, a même été prévue. Pour renseignements: tél.: Jean-Pierre Lévesque, à 255-1926, les jeudi et vendredi, entre 6h et 10h le soir.

pour aller au forum...



prenez la vie du bon côté,
prenez le métro et l'autobus!

Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal

MODÈLE 71



Élégance et confort **RENAULT 10**
Service de qualité
chez

RENAULT CANADA

Succursale Détail
6875, Côte de Liesse

735-1331

Sparky voit enfin deux de ses joueurs étinceler... au bâton et au monticule

BALTIMORE (Le Devoir) — Grâce à un lanceur de relève Clay Carroll, qui n'accorda qu'un simple et pas un seul but sur balles en 3 manches et deux tiers après avoir succédé à Gary Nolan et Don Gullett, et à un Lee Andrew May qui n'eut pas à confondre avec Arthur Lee May, joueur de la ligue Américaine, et qui frappa un circuit à la fois sauveur et triomphateur à l'avant-dernière manche, les Reds de Cincinnati du géant Sparky Anderson ont enfin fait voir des étincelles aux Orioles de Baltimore, hier après-midi. En gagnant, au compte de 6-5, la quatrième joute de la Série Mondiale du baseball, après avoir subi trois défaites consécutives, les Reds ont aussi mis fin à une remarquable succession de 17 victoires consécutives du Baltimore et conservent le faible espoir de peut-être encore sortir vainqueurs d'un événement sportif annuel où le championnat du monde du baseball est en jeu.

Jusqu'à la 1ère moitié de la 8e manche alors que le circuit bon pour trois points de May fit tourner le vent dans la direction d'un Cincinnati plus ou moins pitoyable jusqu'à la 1ère manche, le Baltimore, encore mené (cette fois au bâton) par l'extraordinaire Brooks Robinson, allait facilement terminer la série.

Tout en continuant à bien frapper, particulièrement aux 2e et 3e manches, les Orioles profitaient de deux de trois erreurs commises par leurs adversaires et de quelques sourires leur étant généreusement offerts par Dame Chance. Les Reds, disons-le, semblaient eut.

Bobby Tolan commença la 1ère manche avec un simple et avança au 2e coussin sur le retrait au champ intérieur de Pete Rose, y restant pendant que Tony Perez se faisait retirer au bâton par le lanceur Jim Palmer. C'est alors que Baltimore se tira encore d'embarras avec un peu de chance. Johnny Bench frappa une chandelle fautive en direction de l'abri des joueurs du Baltimore. Le gros 1er-but Boog Powell attrapa la balle à un pouce du toit, celle-ci bondissant ensuite de son gant pour se diriger vers la droite. Mais Powell étira sa main nue et la rattrapa pour exécuter un retrait assez spécial (voir photo).

Cincinnati marqua un point à la 1ère moitié de la 2e manche que Lee May commença en obtenant un BB. Les suivants frappeurs, Bernie Carbo et Tommy Helms, furent retirés sur des prises et sur élan mais Dave Concepcion y alla ensuite d'un triple au champ centre-droit et May croisa facilement le marbre avant que Nolan ne mette fin à la manche en se faisant retirer sur un roulant au 2e but.

Mais Brooks Robinson (qui n'eut qu'un seul roulant à jouer durant toute la joute à la défensive) devait aussitôt niveler le compte. Premier frappeur à la 2e moitié de cette même 2e manche, il expédia un lancer de Nolan au champ gauche à quelque 350

un mit fin à la joute (contre Buford) après que le frappeur d'occasion Merv Rettenmund eut été sauté au 1er-but sur une erreur du 3e-but Perez.

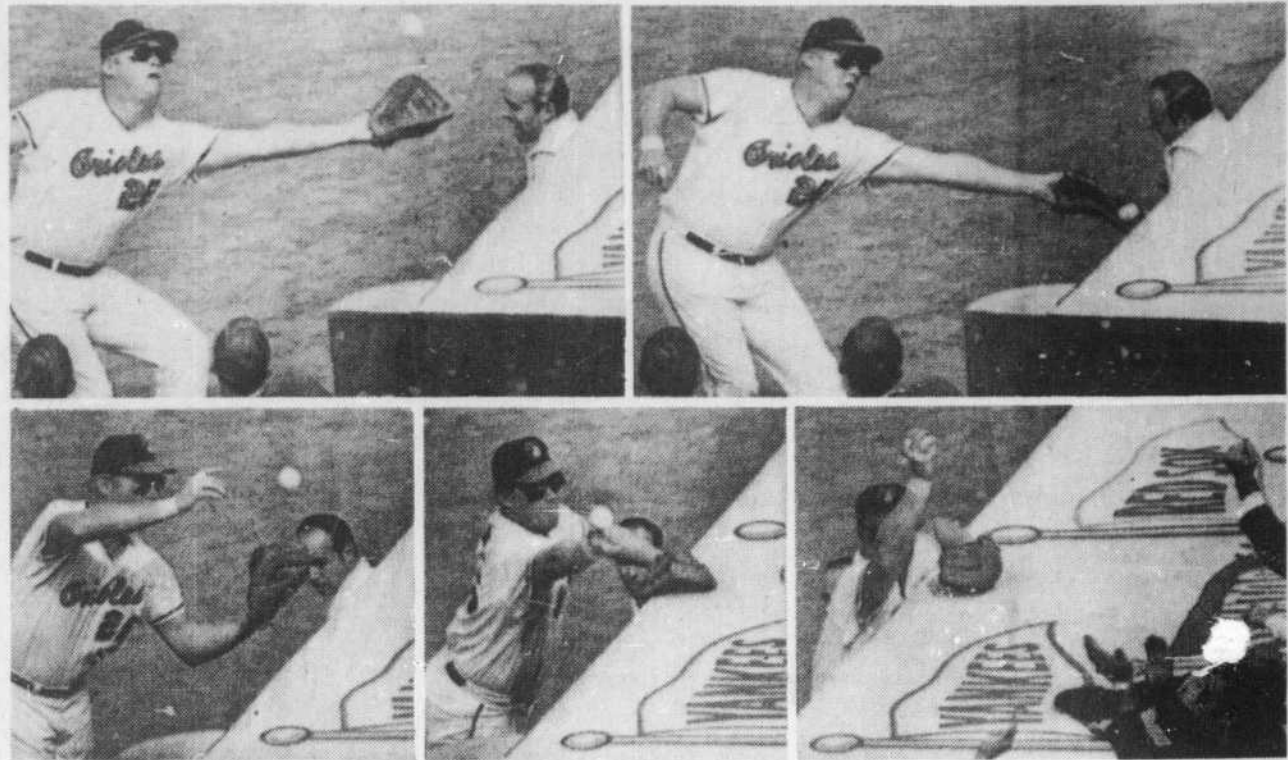
C'est à la 1ère moitié de la 8e manche que Cincinnati devait exécuter sa remontée victorieuse. Perez (qui n'a réussi qu'un coup sûr en 14 apparitions officielles au marbre depuis le début de la série) profita d'un but sur balles. Lorsque Bench frappa un simple au champ gauche, le gérant Earl Weaver remplaça Palmer par Eddie Watt (7-7 et 3.27), ce qui ne fut pas une trop bonne décision. Sur le tout premier lancer de Watt, Lee May s'élança de tous ses kilos et expédia la balle dans les gradins du champ gauche-centre à plus de 400 pieds. Du coup, Cincinnati avait effacé un déficit de deux points et prenait une avance 6-5 qui devait s'avérer victorieuse.

Watt retrouva ensuite son voltige en retirant Carbo au bâton sur 3 prises et 3 lancers. Il donna un simple au champ intérieur à Helms mais revint aussitôt à la charge en retirant les deux suivants frappeurs au bâton.

Lorsque Watt commença la 9e en donnant un BB à Tolan (qui devait ensuite être retiré

en tentant de voler le 2e but), le pilote Weaver le remplaça par Moe Drabowski qui retira les deux frappeurs suivants, Rose et Perez, sur des chandelles au champ centre.

A COUP SUR: Pete Rose, en fin de 1ère moitié de 7e manche, voulut rejouer, mais en vain, le truc réussit l'autre jour par Frank Robinson... celui-ci avait alors prouvé qu'un lancer l'avait frappé au pied en demandant à l'arbitre de bien regarder la balle parce qu'il la verrait tacher de cirage noir... Rose frappa un roulant-retrait au 1er-but Powell, hier, et se mit à prétendre que le coup était faux puisque la balle l'avait atteint au pied... et il exigea que l'arbitre du marbre Bob Stewart demande la balle et la regarde... ce qu'il fit... sans donner gain de cause à Rose... Baltimore a marqué 792 points en cours de saison régulière, le plus fort total dans l'Amérique... Brooks Robinson a déjà eu la meilleure moyenne défensive de tous les 3e-but de sa ligue à pas moins de 9 reprises... son plus grand admirateur? Pie Traynor, 71 ans, qui se signala pendant des années à cette position pour le Pittsburgh... l'erreur de Rose à la 6e était seulement sa deuxième de toute la saison 1970... les gau-



chers Jim Merritt (20-12 et 4.08) et Mike Cuellar (24-8 et 3.56) lanceront respectivement pour les Reds et les Orioles aujourd'hui... si la partie n'est pas remise à cause de la pluie comme l'espère le gérant Sparky Anderson... on annonce, en effet, de la pluie à Baltimore pour aujourd'hui... en 4 parties, Brooks Robinson a réussi 8 coups sûrs, dont deux doubles et deux circuits, en 16 apparitions au bâton pour une moyenne de .500... il a fait compter 6 des 24 points de son

club... chez les Reds, le meilleur est Lee May avec 6 coups sûrs, dont un double et deux circuits, en 14 présences au marbre (.429)... il a fait compter 8 des 17 points du Cincinnati jusqu'ici... autres moyennes au bâton pour la série: Blair, .400; Hendricks, .364; Cline, .333; Concepcion, .333... cela chute ensuite aux moyennes de .267 qu'affichent Tolan et Buford... les moyennes d'équipe: Baltimore, .631.14... Clay Carroll n'a pas encore donné un seul point au

Orioles n'ont accordé à leurs rivaux que 3.50 points mérités par joute pendant que ceux des Reds en accordaient 5.91... statistiques qui expliquent certes pourquoi Baltimore mène la série par 3-1... les recettes nettes de la partie d'hier: \$513,053.46... la part des joueurs: \$261,657.26... pour les quatre joutes, les recettes nettes atteignent un total de \$2,154,178.53, la part des joueurs étant de \$1,098,631.14... Clay Carroll n'a pas encore donné un seul point au

Baltimore en 8 manches et un tiers de relève... si Merritt n'est pas en forme pour lancer aujourd'hui (il a mal à un coude), Anderson se servira soit du jeune Milt Wilcox (3-1 et 2.45), né à Honolulu il y a 20 ans, soit du vétéran Wayne Granger (6-5 et 2.65), 26 ans... Lee May: "Mon circuit d'aujourd'hui ne se compare pas aux 119 que j'ai déjà frappés dans les majeures. C'est d'emblée mon meilleur, mon plus important, mon plus merveilleux"....

Presque chaque fois qu'on nous demande des renseignements sur la rentabilité du tout à l'électricité, nous comptons un nouvel édifice construit selon cette formule.

ENFIN!

CINCINNATI (6)

	AB	P	CS	PP
Tolan, cc	3	1	1	0
Rose, cd	5	1	2	1
Perez, 3B	4	1	0	0
Bench, r	4	1	1	0
May, 1B	3	2	2	4
Carbo, cg	4	0	0	0
Helms, 2B	3	0	1	0
Concepcion, ac	3	0	1	1
Carroll, l	1	0	0	0
Nolan, l	1	0	0	0
Gullett, l	1	0	0	0
Woodward, ac	0	0	0	0
Bravo, fo	1	0	0	0
Chaney, ac	1	0	0	0
TOTAUX	34	6	8	6

BALTIMORE (5)

	AB	P	CS	PP
Buford, cg	4	0	0	0
Blair, cc	3	0	0	0
Powell, 1B	3	1	0	0
F. Robinson, cd	4	1	1	1
B. Robinson, 3B	4	2	4	2
Hendricks, r	4	0	2	1
Johnson, 2B	4	0	0	0
Bélangier, ac	3	0	0	0
Crowley, fo	1	0	0	0
Palmer, l	3	1	1	0
Watt, l	0	0	0	0
Drabowsky, l	0	0	0	0
Rettenmund, fo	1	0	0	0
TOTAUX	34	5	8	4

Cincinnati 011 010 030-6
Baltimore 013 001 000-5
E: Tolan, Rose, Perez, LSB:
Cincinnati 6, Baltimore 5, 3B: Concepcion, C: B. Robinson (2e), Rose (1er), May (2e), SAC: Blair.

	ml	cs	p	pm	bb	r
Nolan	2	2	3	4	4	4
Gullett	2	2	3	3	1	0
Carroll	1	0	0	0	0	0
Palmer	7	6	5	5	4	7
Watt	0	1	2	1	1	3
Drabowsky	1	0	0	0	0	0
Temps: 2h.26. Assistance: 53,007.						

Mai '68
La Résidence
à St-Laurent.

Avril '70
Le Tadoussac
Montréal, Québec.

Jan '66
Mairie de Tracy
à Tracy.

Mai '69
Immeuble Executive Towers
à Montréal.

Sept. '68
Edifice Montval
à Longueuil.

Nov. '68
La Place Sorel
à Sorel.

Fév. '68
Union des Caisses
Populaires Desjardins
à Trois-Rivières.

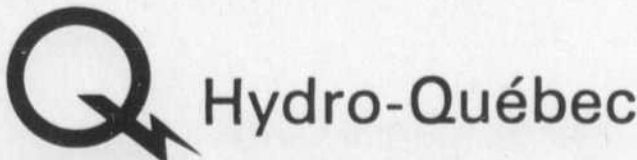
Juin '71
Complexe G
Hôtel du Gouvernement
à Québec.

Avril '68
Usine Phillips Cables
à Rimouski.



A la fin de 1968, il y avait quelque 800 édifices tout à l'électricité au Québec. Depuis, ce chiffre s'est accru d'environ 350. Si vous ne connaissez pas à fond les avantages du tout à l'électricité, renseignez-vous sans plus tarder auprès de l'Hydro-Québec. Nous aimerions vous compter parmi les propriétaires satisfaits.

L'avenir est au tout à l'électricité... misez donc sur l'avenir.



André Bardet
et les secrets de sa cuisine...!



chez **Bardet**
RESTAURANT FRANÇAIS

591 est, boulevard
Henri Bourassa
en face du
MÉTRO
Montréal, Qué.

Maitre Chevalier
Maitre du Club Prosper Montaigne
Commandeur du Fasten
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier du Sacre
Académie Culinaire de France

Pour les fins gourmets, souper à la chandelle

Réservation: 381-1777
381-2840

Ferme le dimanche

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

VENTE GOLD LABEL

Chemises de ville en popeline anglaise

Pour parfaire la tenue

Des belles cravates en harmonie, réalisées au Québec. Nouveaux modèles, nouvelles couleurs d'automne. Confectionnées avec soin en soie mixte ou en polyester. Des aubaines sensationnelles.

S.V.P. Pas de commandes par téléphone. Cravates, rayon 28, au rez-de-chaussée. Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon.

3/\$7
2.49 ch.

Le meilleur achat qui soit! Pour l'homme soucieux de son apparence. Pour l'homme avisé qui recherche la meilleure qualité! Les chemises Gold Label de Morgan sont en un mot ce qu'il y a de mieux!

- Belle popeline pur coton des filatures Gartside d'Angleterre.
- Tissu mercerisé d'un aspect brillant et soyeux. Traitement Sanforized.*
- La vente dont il faut profiter pour renouveler sa garde-robe et faire une réserve.

A. Couleurs mode: Or, bleu, rose ou blanc. Col mou à pointes longues. Encolures: 14-14½ (32-34), 15-16½ (32-35) et 17-17½ (33-35). Encolures 14, 17 et 17½ au magasin centre-ville seulement.

B. Blanc givré. Col à apprêt permanent, pointes courtes, manchettes mousquetaires ou transformables. Encolures 14½ (32-34) et 15-16½ (32-35). Au magasin centre-ville seulement.

Téléphoner à 842-6261. Chemises d'hommes, rayon 62, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon.

Ord. \$8 5.88 ch.

3/\$16.88

6/\$33 12/\$64

HEURES D'OUVERTURE:
lundi à mercredi 9 h. 30 à 6 h.
jeudi et vendredi 9 h. 30 à 9 h.
samedi 9 h. à 5 h.

CENTRE-VILLE, Square Phillips,
Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL, au Centre Commercial,
631-6741

ROCKLAND, au Centre Commercial,
739-5521

BOULEVARD, au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON, 5343 Chemin de la Reine Marie,
844-2811

COMMANDES
TÉLÉPHONIQUES
842-6261

lundi à mercredi 8 h. 30 à 6 h.
jeudi et vendredi 8 h. 30 à 9 h.
samedi 8 h. 30 à 5 h.